

PAGES
MANQUANTES

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTREAL, VENDREDI, 17 JUILLET 1897

No 20

2381... ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

MOYENNE DE 1896

Ça et là.

Le pique-nique annuel des épiciers devait avoir lieu avant-hier mercredi; un bon nombre de nos amis étaient exacts au rendez-vous à l'heure du départ du train pour Ste-Rose. Malheureusement, la pluie avait tombé à torrents toute la nuit, le temps restait menaçant et les épiciers ont jugé prudent de reculer la petite fête de famille à laquelle tous assisteront certainement quinze jours plus tard, c'est-à-dire le 29 de ce mois. Nous faisons des vœux pour que le ciel leur soit clément à cette nouvelle date.

La *Canada Gazette* publie un supplément le nouveau tarif de douanes voté à la dernière session, mais le journal officiel ne le publie qu'en anglais. Il nous semble cependant qu'on aurait eu grandement le temps de le traduire et de l'imprimer en français. Ce sera plus tard, si toutefois on veut bien honorer la population française, en lui donnant un tarif officiel dans sa propre langue. En attendant, nous commençons dès aujourd'hui la publication de ce document dont nous donnerons la fin dans notre prochain numéro.

La *Gazette du Canada* de samedi dernier donne les chiffres du revenu et des dépenses du gouvernement fédéral pour l'exercice 1896-97 terminé le 30 juin dernier. La comparaison avec les chiffres de l'exercice 1895-96, s'établit comme suit :

	1896.	1897.
Revenu.....	\$35,659,775 43	\$36,872,170 52
Dépenses.....	30,557,274.02	31 237,458 47

L'augmentation du revenu en 1897 a été de \$1,212,395.09.

L'augmentation des dépenses sur celles de 1896 a été de \$680,184.45.

Au revenu, il y a diminution de

LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, ÉDITEURS PROPRIÉTAIRES.
Chambre 101, Bâtisse "New York Life."
Téléphone No 257. Boîte de Poste No 917
Montréal, Canada.

ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieue, un an \$2 00
Canada et États-Unis, un an 1 00
France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00
Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.
L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.
Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

LE PRIX COURANT.

Montréal.

\$362,785.65 pour les douanes et de \$74,802.25; les augmentations sont de \$291,294.60 pour les postes, de \$1,283,833.23 pour l'accise et de \$74,855.25.

Si on fait la part des circonstances qui ont grossi les chiffres du revenu d'une façon anormale pour l'accise et les postes, on est frappé plutôt par l'augmentation des dépenses que par celle du revenu.

En effet, la crainte de changements importants dans le régime des sucres et des tabacs et des droits sur les spiritueux a forcé les recettes de l'accise et des douanes; d'autre part l'émission spéculative des timbres du jubilé a augmenté de plus de \$100,000 les recettes des postes. Ce n'est donc pas un résultat normal provenant d'un développement régulier des affaires que nous montre la situation au 30 juin.

Quant aux dépenses, le nouveau gouvernement nous avait promis de les réduire, on voit hélas! qu'il n'en a rien fait.

La *Patrie*, organe officieux du gouvernement fédéral, nous fait savoir que la clause préférentielle insérée dans le dernier tarif de douanes en faveur de l'Angleterre est appelée à disparaître à bref délai.

Voici ce qu'elle nous dit :

"La Grande-Bretagne mettra-t-elle fin aux traités qu'elle a conclus il y a longtemps déjà, avec l'Allemagne et la Belgique. Nous mettra-t-elle en position d'appliquer le tarif préférentiel que le Parlement Canadien a adopté à sa session dernière? L'avenir seule peut répondre à cette question, qui, nous n'avons pas besoin de le dire, est entourée de très graves difficultés. Quoiqu'il en soit, le Canada a pris une attitude qui lui a valu les acclamations de tout l'Empire, et qui aura une portée considérable sur les relations futures de la Grande-Bretagne et de ses colonies. Si le gouvernement anglais ne croit point devoir dénoncer les traités avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement du Canada aura, sans aucun doute, à reconsidérer sa politique. Nous avons fait une offre de tarif préférentiel à la Grande-Bretagne; nous n'avons pas eu l'intention et la volonté d'étendre cette offre à d'autres pays."

Ce à quoi *La Presse* répond par les réflexions suivantes qui demandent à être reproduites :

Où la *Patrie* a-t-elle vu qu'une offre de tarif préférentiel avait été faite à l'Angleterre et non à d'autres puissances? Cette déclaration du journal officiel du parti libéral et du gouvernement est absolument contraire aux faits et aux déclarations ministérielles.

Tout d'abord, on n'a fait à l'Angleterre aucune offre; on n'en avait aucune à lui faire; on ne pouvait lui en faire aucune, l'Angleterre étant un pays de libre-échange. Mais on lui a fait un don, par affection et reconnaissance, comme Pa dit Sir Wilfrid Laurier, à Liverpool.

Quant à la volonté d'étendre cette offre à d'autres pays, nous ne comprenons pas comment la *Patrie* peut la mettre en doute à moins que ce ne soit pour préparer les esprits à la suppression de cette clause préférentielle, suppression que sir Wilfrid annonçait quand il disait: "Si la Grande Bretagne n'avance pas le Canada devra reculer."

Une reculade serait une humiliation nationale et couvrirait de ridicule le Canada que cette clause préférentielle a fait acclamer en Angleterre.

La Presse avait accueilli avec enthousiasme cette clause préférentielle qu'elle considérait comme la déclaration de l'indépendance commerciale et

l'avait soutenue et défendue en dépit de ses opinions protectionnistes.

La modification apportée à cette clause par l'hon. M. Fielding en vue d'en permettre l'application à certaines puissances ayant passé des traités avec l'Angleterre avait considérablement refroidi notre enthousiasme. Néanmoins comme on faisait courir le bruit que cette modification n'avait été faite que pour ôter au gouverneur général toute occasion de réserver le bill pour la sanction royale et d'en retarder la mise en force, nous conservions l'espoir que le cabinet serait fidèle à la politique qu'il avait énoncée en Chambre, à la face du pays, et qu'il revendiquerait hautement la liberté commerciale du Canada inscrite dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

La "Patrie" nous enlève notre dernière illusion et nous comprenons aujourd'hui que le gouvernement abandonnera toute politique nationale, toute politique purement et exclusivement canadienne pour plaire à l'Angleterre et subir toutes les exigences et toutes les humiliations qu'elle croira devoir nous imposer au profit de ses intérêts.

Les fourches caudines sous lesquelles le gouvernement fédéral devra passer, et derrière lui le peuple canadien, sont si basses que la "Patrie" cherche dès maintenant à dénaturer les faits et les actes du gouvernement, même ceux qui n'ont que quelques jours d'existence et qu'on n'a certes pu encore oublier.

Lorsque la *Patrie* dit que le gouvernement n'a jamais eu "l'intention et la volonté d'étendre les bénéfices de la clause préférentielle à d'autres pays que l'Angleterre," elle oublie que le gouvernement les a accordés la semaine dernière à la Nouvelle-Galles du Sud, et qu'il a fait annoncer officiellement qu'ils allaient l'être aux Indes, à la Hollande, etc.

On ne joue pas avec des questions aussi importantes sans mettre en péril la dignité et les intérêts d'un pays et avant d'embarquer le Canada sur cette galère, le cabinet Laurier aurait bien dû faire son point et étudier d'où venait le vent.

Avant cette clause fatale, nous pouvions nous croire ce que sir Wilfrid Laurier a voulu faire croire que nous étions : une nation. Depuis cette clause nous sommes plus que jamais une colonie dont les destinées dépendent non de la volonté des citoyens qui l'habitent, mais de celle du ministre des colonies du gouvernement britannique.

PHARMACIENS vs ÉPICIERS.

Pharmacien de P. Q. ne croit pas devoir continuer la discussion qu'il avait entamée dans nos colonnes sur la question cependant si intéressante de la vente des médicaments brevetés par les épiciers. Il nous annonce sa retraite dans les termes suivants :

Monsieur le Rédacteur,

Merci pour les deux numéros du PRIX COURANT contenant ma communication, car je crois voir que vous avez parti-pris. Permettez-moi seulement de vous dire que j'ai souvent refusé la vente "de ces produits" quand je doutais des abus ou du danger, et je crois que la grande majorité de mes confrères pourraient en dire

autant. Mais j'ai encore à apprendre un cas où un marchand en a refusé la demande. Mon expérience me porte à croire le contraire. Tant qu'à l'article reproduit de *La Presse* je l'ai lu avec peu de variations, dans maints journaux anglais et français. Il paraît avoir été monté pour un certain but.

PHARMACIEN DE P. Q.

Si nous avons un parti-pris, et nous en avons un, c'est celui de défendre une corporation qui n'a d'autre tort que de vendre meilleur marché que les pharmaciens. Si les épiciers vendaient les remèdes brevetés au même prix que les pharmaciens, toute cette levée de boucliers n'aurait pas eu lieu. C'est notre conviction.

Mais, si "Pharmacien de P. Q." cesse sa correspondance, nous voici avec un autre correspondant sur les bras, celui-ci s'intitule "Pharmacien de Montréal," voici ce qu'il nous écrit :

Monsieur le Rédacteur,

Avec votre permission, je prendrai la liberté de relever une erreur contenue dans vos commentaires faisant suite à la correspondance d'un "Pharmacien de la P. de Q." et publiée dans votre dernier numéro du PRIX COURANT.

Je réfuterais d'abord avec mon confrère, qu'en effet, votre article du 2 courant, est de nature à induire le public en erreur, et de plus est très préjudiciable aux pharmaciens en ce que vous énoncez un fait absolument inexact.

Vos informations sont certainement erronées quand vous dites "qu'un magasin à départements de la rue Ste-Catherine vient de s'assurer les services d'un pharmacien licencié, pour vendre non seulement les produits de la pharmacie, mais aussi préparer les ordonnances de médecins." La loi défendant formellement à quiconque n'est pas pharmacien licencié ou médecin dûment qualifié de posséder une pharmacie, il est donc légalement impossible pour une maison de commerce quelqu'entrepreneante qu'elle soit, de tenir une pharmacie, même avec l'aide d'un pharmacien licencié. Ainsi, quand vous venez pour une seconde fois soutenir avec emphase que ce que vous avez dit, est vrai, et que vous pouvez en donner la preuve, il faut que vous soyez bien mal informé, car il me répugne de vous imputer mauvaise foi. En justice, vous devez donc rectifier cet avancé, qui ne peut, encore une fois, nous être que préjudiciable.

Je laisserai de côté pour aujourd'hui plusieurs autres erreurs d'appréciation qui se sont glissées dans vos commentaires et qu'une lecture attentive de l'Acte de Pharmacie vous aurait évitées, préférant m'en rapporter à plusieurs jugements savamment élaborés et rendus en faveur de l'Association Pharmaceutique en des causes semblables.

Nos législateurs avaient sans doute d'excellentes raisons de réglementer la vente des drogues simples ou composées quand ils ont amendé la loi de 1890, et en en confiant le contrôle exclusif aux personnes compétentes seulement, ils ne pouvaient avoir en vue un objet plus important que la protection du public. Les pharmaciens attendent donc avec confiance le jugement de la Cour Supérieure, si, comme on le dit, la dernière décision

rendue en leur faveur doit être portée en appel.

Agréez.

Monsieur,

Mes salutations empressées.

PHARMACIEN DE MONTRÉAL.

Montréal, 13 Juillet, 1897,

Que le fait d'un marchand établissant dans son magasin une pharmacie dirigée par un pharmacien ayant diplôme, soit *légalement* impossible, nous voulons bien le croire, puisque notre nouveau correspondant—qui nous l'affirme—est un des gros bonnets de la pharmacie, comme d'ailleurs l'est également notre correspondant qui signe "Pharmacien de P. Q."

"Pharmacien de Montréal" voudrait tout simplement nous faire dire les noms du magasin et du pharmacien qui sont, selon lui, en contravention avec la loi. Nous lui dirons que nous ne nous prêterons jamais à aider l'Association pharmaceutique, dont il est l'un des membres les plus en vue, à exercer ses poursuites et ses vengeances. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous sommes élevés contre les dénonciateurs de tout ordre et ce n'est pas d'aujourd'hui non plus que nous blâmons les législateurs de donner des primes à la dénonciation dans certains cas. "Pharmacien de Montréal" a des ruses cousues de fil blanc pour nous arracher des noms que nous ne lui livrerons certainement pas. Il s'est trompé de porte s'il a cru que nous allions lui donner tout bêtement des victimes à frapper.

"Pharmacien de Montréal" préfère s'en rapporter à plusieurs jugements savamment élaborés et rendus en faveur de l'Association Pharmaceutique.

Nous le croyons sans peine; on n'a jamais vu un plaideur gagnant sa cause maudire ses juges.

Par exemple, ce que nous aurions voulu voir, c'est un pharmacien entrer dans le vif de la question et nous dire, avec bonnes et valables raisons, pourquoi un épicier n'aurait pas le droit de vendre tout aussi bien que le pharmacien: le Baume Rhumal, le Sirop de Fellows, le Sirop de Térébenthine, etc., etc.... quand ce dernier vend lui-même des produits et objets qui n'ont rien de commun avec la pharmacie.

Nous demandons aux pharmaciens de déclarer s'ils sont prêts à abandonner la vente de tout ce qui n'est pas produit pharmaceutique, dans le cas où les épiciers abandonneraient la vente des remèdes brevetés ?

Là est toute la question.

Nous avons démontré déjà que les remèdes brevetés sont vendus sans contrôle par les pharmaciens, à qui on demande. Ils ne peuvent donc prétendre que leurs études et leurs diplômes sont une garantie pour le public, dans ce cas spécial.

La seule raison qu'ils peuvent invoquer c'est qu'ils sont pharmaciens et qu'ils ont seuls le droit de vendre des produits pharmaceutiques simples ou composés, en vertu de leur licence. Nous leur dirons alors : vous vendez des parfums, des savons, des peignes, des brosses, des bonbons, du papier, des cigares, ... etc., pour lesquels vous n'avez pas de licence. Si vous voulez la séparation des différents genres de commerce, vous avez un bel exemple à donner, prêchez donc d'exemple !

Et ces fontaines dans les pharmacies où, pendant la saison chaude, on vend aux clients des boissons rafraîchissantes faites avec toutes sortes d'essences de fruits plus ou moins naturelles, rentrent-elles bien dans le domaine de la pharmacie ?

Les crémiers, glaciers, débitants de boissons de tempérance et autres, ne pourraient-ils se plaindre à leur tour de l'usurpation de messieurs les pharmaciens dans cette branche de leur commerce ?

Les pharmaciens veulent vivre, en cela nous ne les blâmons pas; car, au contraire, nous savons qu'ils doivent tirer profit de leurs études, de leur science et de leur commerce. S'ils ne veulent pas que qui que ce soit pénètre dans leur domaine, nous ne pouvons non plus leur en faire un crime; bien loin de là, nous les approuvons. Mais à une condition cependant, c'est qu'ils n'empièteront pas de leur côté sur le domaine d'autrui.

Or, ils sont sur le domaine d'autrui; c'est là que nous cessons d'être d'accord avec eux. Nous leur demandons d'être logiques et ils sont sourds.

Non seulement ils sont sourds, mais ils restent muets sur toutes ces questions. On tourne tout autour et le nœud même de la question n'est pas touché par eux. Ils nous répondent tout autre chose que ce que nous leur demandons.

Nous avons donc répété nos questions; les voici encore d'ailleurs :

10 Les pharmaciens sont-ils prêts à abandonner la vente des produits d'articles autres que ceux du ressort de la pharmacie proprement dite ?

20 L'Association pharmaceutique

est-elle prête à faire inscrire dans l'Acte de Pharmacie une clause indiquant que les pharmaciens devront s'en tenir uniquement à la vente des produits pharmaceutiques, poisons, drogues et plantes médicinales et qu'ils ne pourront, à moins de se voir enlever leurs licences, vendre d'autres articles ou produits n'étant pas du ressort de la pharmacie ?

Si oui, nous sommes bien certains qu'ils n'auront plus à lutter contre les épiciers qui leur abandonneront la vente des remèdes brevetés.

Mais quand ceci sera fait; il restera toujours à régler la question de la vente des drogues et remèdes à la campagne, dans les villages où un pharmacien ne pourrait trouver de quoi vivre.

La question on le voit est complexe et, au lieu de s'en tenir à des textes ou à des théories, les pharmaciens feraient œuvre plus utile en l'étudiant d'une façon pratique.

TARIF DES DROITS DE DOUANE

A L'IMPORTATION AU CANADA

Ales, bières, vins et liqueurs.

1. Ale, bière et porter, importés en fûts ou autrement qu'en bouteilles, 16c p. gall.
2. Ale, bière et porter, importés en bouteilles six bouteilles d'une pinte ou douze bouteilles d'une chopine étant censés contenir un gallon, 21c p. gall.
3. Cidre noir clarifié ou épuré, 5c p. gall.
4. Cidre clarifié ou épuré, 10c p. gall.
5. Jus de citron et jus de fruits alcoolisés, ne contenant pas plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, 60c p. gall; et lorsqu'ils contiennent plus de vingt-cinq pour cent de spiritueux de preuve, 52c p. gall.
6. Jus de limon et autres srops et jus de fruits, n.a.p., ad valorem, 20 p. c.
7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque matière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque, ou composées avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, par chaque gallon de la force de preuve; et lorsqu'elles seront d'une force supérieure à la force de preuve, le même droit sera imposé et perçu sur la quantité plus grande qu'elles produiraient si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve, le droit sera perçu à l'un des taux prescrits ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite de liqueurs proportionnellement au moindre degré de force; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucune liqueur de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit :—

(a) Alcool éthylique, ou la substance

communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit-de-vin; genièvre de toute espèce, n.s.a.; rhum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques, n.a.p.; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxyllique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique; absinthe, arack ou esprit de palme, eau de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau de-vie; cordiaux et liqueurs de toute espèce n.s.a.; mescal, pulque, sorbets au rhum, schiedam et autres schnapps; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, \$2 40 par gallon.

(b) Spiritueux et alcools de toutes sortes, mélangés à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, ou vins médicamenteux (soûdisant) ou essences de fruits à l'éther ou à l'alcool, n.s.a., ad valorem, \$2 40 par gallon et 30 p. c.

(c) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay-rhum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour la chevelure ou la peau, eaux dentifrices et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, ad valorem, 50 p. c.

Lorsqu'ils sont en bouteilles, en flacons ou autres colis contenant plus de quatre onces chacun, ad valorem, \$2 40 par gallon et 30 p. c.

(d) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'armoniaque aromatisé, ad valorem, \$2 40 par gallon et 30 p. c.

(e) Vermouth ne contenant pas plus de trente-six pour cent de spiritueux de preuve, et vin de gingembre n'en contenant pas plus de vingt-six pour cent, 90c par gallon; s'ils contiennent plus que ces proportions de spiritueux de preuve, \$2 40 par gallon.

(f) Vins médicinaux et médicamenteux, ne contenant pas plus de quarante pour cent de spiritueux de preuve, \$1 50 par gallon.

8. Vins de toute espèce, excepté les vins mousseux, y compris les vins d'orange, de citron, fraise, framboise, sureau et gadebe, contenant vingt-six pour cent ou moins de spiritueux de la force de preuve, importés en fûts ou en bouteilles six bouteilles de pinte ou douze bouteilles de chopine étant censés contenir un gallon, 25c par gallon et pour chaque degré de force ou fraction de degré, excédant vingt-six pour cent de spiritueux comme susdit, un droit additionnel de trois centins jusqu'à ce que la force de preuve atteigne quarante pour cent de spiritueux; et en outre de ces droits, trente pour cent ad valorem et 3c par degré et 30 p. c.

9. Champagne et tous autres vins mousseux, en bouteilles contenant chacune pas plus qu'une pinte, mais plus qu'une chopine, trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles; ne contenant pas plus qu'une chopine chacune, mais plus qu'une demi-chopine, une piastre et soixante-cinq centins par douzaine de bouteilles; contenant une demi-chopine chacune ou moins, quatre-vingt-deux centins par douzaine de bouteilles; les bouteilles contenant plus qu'une pinte chacune paieront, en sus

de trois piastres et trente centins par douzaine de bouteilles, aux taux d'une piastre et soixante-cinq centins par gallon sur la quantité excédant une pinte par bouteille, — la pinte et chopine, dans chaque cas, étant l'ancienne mesure à vin; et en sus des droits spécifiques ci-dessus, il sera imposé un droit de trente pour cent ad valorem.

10. Mais toutes liqueurs importées sous le nom de vin et contenant plus de quarante pour cent de spiritueux de la force de preuves seront évaluées pour les droits comme spiritueux non énumérés.

Animaux et produits de l'agriculture et de la laiterie.

11. Animaux vivants, n.s.a., ad valorem, 20 p. c.
12. Porcs vivants, 1½ par livre.
13. Viandes, n.s.a., (quand elles seront en baril, le baril est exempt de droits), 2c par livre.
14. Viandes fraîches, n.s.a., 3c par liv.
15. Conserves de viande, de volailles et de gibier; extraits de viandes et thé de bœuf non médicamenteux, et soupes, ad valorem, 25 p. c.
16. Mouton et agneau frais, ad valorem, 35 p. c.
17. Volailles et gibier, n.a.p., ad valorem 20 p. c.
18. Saïndoux, mélanges de saïndoux et substances similaires, cottoline et stéarine animale de toutes sortes, n.s.a., 2c par livre.
19. Suif et acide stéarique, ad valorem, 20 p. c.
20. Cire d'abeilles, ad valorem, 10 p. c.
21. Chandelles, n.s.a., ad valorem, 25 p. c.
22. Chandelles de cire paraffine, ad valorem, 30 p. c.
23. Savons communs ou de buanderie, 1c par livre.
24. Savon de Marseille, marbré ou blanc, 2c par livre.
25. Savons, n.s.a., ad valorem, 35 p. c.
26. Perline et autres poudres saponifères, ad valorem, 30 p. c.
27. Colle forte, liquide, en poudre ou en feuille, ad valorem, 25 p. c.
28. Plumes non préparées, ad valorem, 20 p. c.
29. Plumes, n.s.a., ad valorem, 30 p. c.
30. Œufs, 3c p. douz.
31. Beurre, 4c p. liv.
32. Fromage, 3c p. liv.
33. Lait concentré, (le poids du colis à être inclus dans le poids imposable), 3½c p. liv.
34. Café concentré avec lait, aliments lactés, et toutes autres préparations semblables, ad valorem, 30 p. c.
35. Pommes, y compris le droit sur le baril, 40c p. bri.
36. Fèves, 15c p. boiss.
37. Sarrasin, 10c p. boiss.
38. Pois, n.s.a., 10c p. boiss.
39. Pommes de terre n.s.a., 15c p. boiss.
40. Seigle, 10c p. boiss.
41. Farine de Seigle, y compris le droit sur le baril, 50c p. bri.
42. Foin, \$2 p. tonne.
43. Légumes, n.a.p., ad valorem 25 p. c.
44. Orge, ad valorem, 30 p. c.
45. Céréales, grains et farines impossibles de toutes sortes, lorsqu'ils sont avariés par l'eau pendant le transit, ad valorem, 20 p. c.

Sur la valeur établie par l'évaluateur, cette valeur devant être constatée comme le prescrivent les articles 58, 70, 71, 72, 73, 74, 75, et 76 de l'Acte des Douanes.

46. Farine de sarrasin, ½c p. livre.

47. Farine de blé d'Inde, y compris le droit sur le baril, 25c p. bri.

48. Farine de blé d'Inde pour fins de distillation, sujet aux règlements qui seront approuvés par le gouverneur en conseil, 7½ p. boiss.

49. Avoine, 10c p. boiss.

50. Farine d'avoine, ad valorem 20 p. c.

51. Riz, non nettoyé, non décortiqué (paddy), ½c p. liv.

52. Riz, nettoyé, 1½c p. liv.

53. Farine de riz et de sagou, sagou et tapioka, ad valorem, 25 p. c.

54. Riz, importé par des fabricants d'amidon de riz pour l'employer dans leurs fabriques à faire de l'amidon, ½c p. liv.

55. Blé, 12c p. boiss.

56. Farine de blé y compris le droit sur le baril, 60c p. bri.

57. Biscuits non sucrés, ad valorem, 25 p. c.

58. Biscuits sucrés, ad valorem, 27½ p. c.

59. Macaroui et vermicelle, ad valorem, 25 p. c.

60. Amidon, y compris la fécule, l'amidon ou fleur de farine de blé d'Inde, et toutes les préparations ayant les qualités de l'amidon, un centin et demi par livre, le poids du colis devant être dans tous les cas compris dans le poids imposable, 1½c p. liv.

61. Graines, savoir: de jardin, de champ, et autres graines pour des fins agricoles ou autres, n.a.p., graines de soleil, de chanvres et mil en grenier ou grosses quantités, dix pour cent ad valorem; et lorsqu'elles sont en petits papiers ou paquets, ad valorem, 25 p. c.

62. Moutarde moulue, ad valorem, 25 p. c.

63. Moutarde en tourteaux, ad valorem, 15 p. c.

64. Patates sucrées et ignames, 10c p. boiss.

65. Tomates fraîches, ad valorem, 20c p. boiss. et 10 p. c.

66. Tomates et autres légumes, y compris maïs et haricots cuits, en boîtes ou autres colis, n.s.a., un centin et demi par livre; le poids des boîtes devant être compris dans le poids imposable.

67. Conserves au vinaigre, sauces et catsups, y compris le soya, ad valorem, 35 p. c.

68. Malt, quinze centiens par boisseau, lors de la déclaration pour l'entrée en entrepôt, sauf les règlements de l'accise, 15c p. boiss.

69. Extrait de malt (non alcoolique) pour usage médicinal et pour boulangerie, ad valorem, 25 p. c.

70. Houblon, 6c p. liv.

71. Levain comprimé, en vrac ou masses de pas moins de cinquante livres, trois centins par livre; en colis pesant moins de cinquante livres, le poids du colis dans ce dernier cas devant être compris dans le poids imposable, 6c p. liv.

72. Tablettes de levain et poudres allemandes, le poids du colis devant être compris dans le poids imposable, 6c p. liv.

73. Arbres, savoir: pommiers, cerisiers, pêcheurs, poiriers, pruniers et cognassiers, de toutes espèces, et petits pêcheurs connus sous le nom de bourgeons de juin, 3c chacun.

74. Vignes et groseilliers, framboisiers, gadelliers et rosiers; plantes fruitières, n.s.a., et arbres, arbrisseaux et plantes à ombrage, de pelouse et d'ornement, ad valorem 20 p. c.

75. Mûres, groseilles, framboises, fraises, cerises et gadelles, n.s.a., le poids

du colis devant être compris dans le poids imposable, 2c p. liv.

76. Atocas, prunes et coings, ad valorem, 25 p. c.

77. Pruneaux, y compris les raisins secs et raisins de Corinthe, et les pruneaux de Californie, 1c p. liv.

78. Pommes tapées, séchées à l'air ou au feu, ou évaporées, dattes, figues et autres fruits tapés séchés à l'air ou au feu, ou évaporés, n.s.a., ad valorem, 25 p. c.

79. Raisins en grappes, 2c p. liv.

80. Oranges, citrons et limons, en boîtes d'une capacité n'excédant pas deux pieds et demi cubes, 25c p. boîtes.

En demi-boîtes, d'une capacité n'excédant pas un pied et quart cube, 13c p. ½ bte.

En caisses et tous autres colis, 10c p. pd. cb.

En grenier, \$1.50 p. 1000.

En barils n'excédant pas en capacité celle du baril de farine de cent quatre-vingt-seize livres, 55c p. bri.

81. Pêches, n.p.a., le poids du colis devant être compris dans le poids imposable, 1c p. liv.

82. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés. le poids sur lequel le droit sera imposable comprenant celui des boîtes ou autres colis, 2½c p. liv.

83. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, \$2.00 p. g.

84. Gingembre confit, ad valorem, 30 p. c.

85. Gelées, marmelades et confitures, n.s.a., 3½c. par liv.

86. Miel en gâteau ou autrement, et ses imitations, 3c par liv.

87. Thé et café vert, n.s.a., ad valorem 10 p. c.

88. Café torréfié ou moulu, lorsqu'il n'est pas importé directement du pays de production, deux centins par livre et dix pour cent ad valorem, 2c p. l. et 10 p. c.

89. Café torréfié ou moulu, et toutes imitations de café et café factice, glands compris, n.a.p., 2c par liv.

90. Extrait de café, n. s. a., ou extraits factices de toutes sortes, 3c par liv.

91. Chicorée, à l'état naturel ou verte, 3c par liv.

92. Chicorée, séchée au four, torréfiée ou moulue, 4c par liv.

93. Cacao, coques et pellicules; chocolat et autres préparations de cacao, n.s.a., ad valorem, 20 p. c.

94. Pâtes de cacao et de chocolat, beurre de coco et de cacao, n.a.p., 4c p. l.

95. Noix écalées, n.s.a., 5c par liv.

96. Amandes douces, noix (walnuts), noix du Brésil, pacanes et arachides écalées, n.s.a., 3c par liv.

Et noix de toutes sortes, n.a.p., 2c p. l.

97. Noix de coco, n.s.a., \$1 par 100.

98. Noix de coco, quand elles sont importées du pays de production par navire se rendant directement dans un port canadien, 50c par 100.

99. Noix de coco, desséchées sucrées ou non, 5c par liv.

100. Muscades et macis, ad valorem, 25 p. c.

101. Epices, savoir: gingembre et épices de toutes sortes, n.s.a., non moulus, ad valorem, 12½ p. c.

Moulus, ad valorem, 25 p. c.

102. Sel fin en vrac, et sel commun, n.s.a., 5c par 100 liv.

103. Sel, n.s.a., en sacs, barils ou autres emballages—les sacs, barils ou emballage payant le même droit que s'ils étaient importés vides, 7½c p. 100 liv.

Poissons et produits des pêcheries

104. Maquereau, 1c par liv.
 105. Hareng, saumuré ou salé, ¼c p. l.
 106. Saumon frais, ¼c par liv.
 107. Saumon, saumuré ou salé, 1c p. l.
 108. Tout autre poisson saumuré ou salé, en barils, 1c par liv.
 109. Poisson pris à l'étranger, importé autrement qu'en barils ou en demi-barils, soit frais, soit séché, salé ou saumuré, non spécialement énuméré ou prévu au présent acte, 50c p. 100 liv.
 110. Poisson fumé et poisson désossé, 1c par liv.
 111. Anchois et sardines, conservés dans l'huile ou autrement, en boîtes de fer blanc n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces de large et trois pouces et demi de profondeur, 5c par boîte.
 (b) En demi-boîtes n'ayant pas plus de cinq pouces de long, quatre pouces et un pouce cinq-huitième de profondeur, 2½c par demi-boîte.
 (c) En quart de boîtes n'ayant pas plus de quatre pouces et trois-quarts de long, trois pouces et demi de large et un pouce et un quart de profondeur, 2c par quart de boîte.
 112. Anchois et sardines importés sous toute autre forme, ad valorem, 30 p. c.
 113. Poisson conservé dans l'huile, excepté les anchois et les sardines, ad valorem, 30 p. c.
 114. Poisson frais ou séché, n. s. a., importé en baril ou demi-baril, 1c p. liv.
 115. Saumon ou tous autres poissons préparés ou conservés, y compris les huîtres, non spécialement énumérés ou prévus au présent acte, ad valorem, 25 p. c.
 116. Huîtres écaillées, à la mesure, 10c par gallon.
 117. Huîtres conservées, en boîtes ne contenant pas plus d'une chopine, la boîte comprise, 3c par boîte.
 118. Huîtres en boîtes contenant plus d'une chopine et pas plus d'une pinte, la boîte comprise, 5c par boîte.
 119. Huîtres en boîtes d'une capacité de plus d'une pinte, un droit additionnel de cinq centins pour chaque pinte ou fraction de pinte de plus qu'une pinte, les boîtes comprises, 5c par bte.
 120. Huîtres en écailles, ad valorem, 25 p. c.
 121. Colis contenant des huîtres ou autres poissons, n. a. p., ad valorem, 25 p. c.
 122. Huile de blanc de baleine, huiles de baleine et autres huiles de poisson, et tous autres articles provenant des pêcheries, n. s. p., ad valorem, 20 p. c.

Livres et papiers.

123. Papiers et pellicules albuminés et autres, auquel on a fait subir une préparation chimique, pour l'usage des photographes, ad valorem, 30 p. c.
 124. Livres, savoir : Romans, nouvelles ou littérature semblable, non reliés ou brochés ou en feuilles, y compris les tarifs de chemins de fer et de télégraphes, reliés en livres ou en forme de brochures, mais ne comprenant pas les annuaires ou publications de Noël généralement connus sous le nom de livres amusants pour les enfants, 20 p. c.
 125. Livres imprimés, publications périodiques et brochures ou parties d'iceux, n. s. a., mais ne comprenant pas les livres de compte blanc, ni les livres à copier, les cahiers d'écriture ou de dessin, ad valorem, 10 p. c.
 126. Annonces et imprimés, savoir : — brochures d'annonces, cartes d'annonces de cirques illustrées, publications périodiques d'annonces illustrées : lis-

tes, livres et catalogues de prix illustrés ; almanachs et calendriers, d'annonces ; circulaires, feuilles volantes ou brochures d'annonces pour remèdes brevetés ou autres ; chromos, chromotypes, oléoglyphes d'annonces ou autres ouvrages produits par quelque procédé autre que la peinture à la main ou le dessin et portant des annonces imprimées, lithographiées ou estampées, y compris les billets, placards et feuilles pliées d'annonces ou autres ouvrages artistiques similaires, lithographiés, imprimés ou estampés sur papier ou carton, pour des fins de commerce ou d'annonces, n. a. p., 15c par liv.

127. Etiquettes pour boîtes de cigares, fruits, légumes, viandes, poissons, confiseries ou autres articles ; étiquettes, billets ou adresses pour expédition ou prix et billets de chemins de fer et autres, lithographiés ou imprimés en partie, n. s. a., ad valorem, 35 p. c.

128. Billets de banque, obligations, lettres de change, chèques, billets à ordre, traites et tous articles similaires non signés, ainsi que cartes ou autres formules de commerce en blanc, imprimées ou lithographiées ou imprimées de planches gravées sur acier ou cuivre ou autres, et autres imprimés, n. s. a., ad valorem, 35 p. c.

129. Musique imprimée, reliée ou en feuilles volantes, ad valorem, 10 p. c.

130. Photographies chromos, chromotypes, artotypes, oléoglyphes, peintures, dessins, gravures ou imprimés, ou épreuves d'iceux, et semblables ouvrages artistiques, n. a. p.; impressions sur papier bleu, plans de constructions et cartes géographiques et marines, n. s. a., ad valorem, 20 p. c.

131. Journaux ou éditions supplémentaires ou parties de journaux, imprimés en partie et destinés à être complétés et publiés en Canada, ad valorem, 25 p. c.

132. Papier-toile pour faux-cols, en rouleaux ou en feuilles, non lustré ou poli, ad valorem, 15 p. c.

133. Papier-toile pour faux-cols en rouleaux ou en feuilles, lustré ou poli, ad valorem, 20 p. c.

134. Carton de paille et non de paille, ad valorem, 10 p. c.

135. Carton de paille en feuilles ou en rouleaux, carton bituminé, feutre ou carton de paille, papier sablé ou de verre, d'émeri, et papier ou étoffe d'émeri, ad valorem, 25 p. c.

136. Sacs en papier de toutes sortes, imprimés ou non, ad valorem, 25 p. c.

137. Cartes à jouer, 6c p. paq.

138. Papiers à tentures, bordures et stores de fenêtres en papier de toute sorte, ad valorem, 35 p. c.

139. Papier à imprimerie et papier de toute sorte, n. s. a., ad valorem, 25 p. c.

140. Papier réglé, avec bordure et enduit, les papeteries, le papier en boîtes, tablettes à effeuiller, non imprimées articles en papier mâché, n. a. p., enveloppes et tous articles fabriqués de papier, n. s. a., ad valorem, 35 p. c.

Produits chimiques et drogues.

141. Acide, acide acétique et pyroli-gueux, n. s. a., et vinaigre, un droit spécifique de quinze centins pour chaque gallon de toute force n'excedant pas la force de preuve et pour chaque degré de force en sus de la force de preuve un droit additionnel de 2c p. gall.

La force de preuve sera réputée égale à six pour cent de l'acide pur et dans tous les cas la force sera déterminée de la manière établie par le Gouverneur en conseil.

142. Acides, acide acétique et pyroli-gueux cru de toute force n'excedant pas trente pour cent, ad valorem, 25 p. c.

143. Acide muriatique et nitrique et tous les acides mélangés ou autres, n. s. a., ad valorem, 20 p. c.

144. Acide sulfurique, ad valorem, 25 p. c.

145. Phosphate acide, n. a. p., ad valorem, 25 p. c.

146. Ether sulfurique et chloroforme, et solutions de pyroxides d'hydrogène, ad valorem, 25 p. c.

147. Toutes préparations médicinales, chimiques et pharmaceutiques, lorsqu'elles seront composées de plus d'une substance, y compris les médicaments brevetés et particuliers, les teintures, pilules, poudres, trochisques, pastilles, sirops, cordiaux, amers, anodins, toniques, emplâtres, liniments, pommades, rosats onguents, pâtes, gouttes, eaux, essences et huiles, n. a. p.; pourvu que cet item ne soit pas interprété comme comprenant les drogues, masses et pilules et préparations, les pilules et les emplâtres et taffetas non compris, reconnus par la Pharmacopée anglaise et celle des Etats-Unis et par le Codex français comme officinales; tous les liquides contenant de l'alcool, ad valorem, 50 p. c. et tous les autres, liquides ou non, ad valorem, 25 p. c.

148. Pommades françaises ou parfums préparés à la graisse ou à l'huile, lorsque les fleurs dont ils sont tirés ne peuvent supporter la distillation, importés en boîtes de pas moins de dix livres chacune, ad valorem, 15 p. c.

149. Parfums, y compris les préparations pour la toilette (non alcooliques), huiles à cheveux, poudres et eaux dentifrices et autres pommades, pâtes, et toutes autres préparations parfumées, n. a. p., pour la chevelure, la bouche ou la peau, ad valorem, 30 p. c.

150. Pâte de réglisse et réglisse en rouleaux et en bâtons, ad valorem, 20 p. c.

151. Cire paraffine, ad valorem, 30 p. c.

152. Articles pour pansements anti-septiques, tels que coton absorbant, coton en laine, charpie laine d'agneau, étoupe, jute, gazes et flasse, préparés pour pansements simples et médicamentés, ceintures et bandages chirurgiques, ceintures électriques, pessaires et suspensoirs de toutes sortes, ad valorem, 20 p. c.

153. Instruments de chirurgie et de dentiste (n'étant pas du mobilier, et aiguilles de chirurgie dix pour cent ad valorem, jusqu'au 1er janvier 1898, et ensuite francs de droits, 10 p. c.

154. Huile de foie de morue, ad valorem, 20 p. c.

Opium.

155. Opium naturel, la boule ou couverture extérieure devant être libre de droits, \$1 p. liv.

156. Opium en poudre, \$1.35 p. liv.
 157. Opium préparé pour le fumer, \$5 p. liv.

Couleurs, peintures, huiles, vernis, etc.

158. Blanc et rouge de plomb secs, minéral orange et blanc de zinc, ad valorem, 5 p. c.

159. Ocres, argiles ocreuses, terre de Sienne, et couleurs sèches, n. s. a., ad valorem, 20 p. c.

160. Oxydes, terre d'ombre, terre de Sienne brûlée, et réfractaires, n. s. a., bleu à blanchissage de toutes sortes, matières à encoller et encollages secs et

liquides, peintures anti-corrosives et dites *anti-foreling*, communément employées pour les carènes des bâtiments, et peintures broyées et liquides, n.p.a., ad valorem, 25 p. c.

161. Peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, \$1.12½ p. gall

162. Vert de Paris, sec, ad valorem, 10 p. c.

163. Encre à écrire, ad valorem 20 p. c.

164. Cirage, encre à chaussures et de cordonnier; vernis pour chaussures, harnais et cuir, savon pour harnais et couteaux ou autre vernis ou composition, n.p.p., ad valorem, 25 p. c.

165. Mastic de toutes espèces, ad valorem, 20 p. c.

166. Essence de térébenthine, ad valorem, 5 p. c.

167. Gomme anglaise, dextrine, crème d'encollage et encollage à émail, ad valorem, 10 p. c.

168. Vernis, laques, laque du Japon, siccatif de laque, siccatifs liquides, et huile siccative, n.s.a., ad valorem 20c par gallon et 20 p. c.

169. Huile de lin, crue ou bouillie, huile de saindoux, huile de pied de bœuf, et huile de graine de sésame, ad valorem, 25 p. c.

170. Huiles pour l'éclairage, composées en tout ou en partie des produits du pétrole, de la houille, du schiste ou du lignite, coûtant plus de trente centins par gallon, ad valorem, 25 p. c.

171. Huiles à lubrifier, composées en tout ou en partie de pétrole, coûtant moins de vingt-cinq centins par gallon, 5c par gallon.

172. Pétrole cru, huiles à combustible et à gaz (autres que le naphte, la benzine ou la gazoline) importées par des manufacturiers (autres que des raffineurs) pour usage dans leurs fabriques pour des fins de chauffage ou pour la fabrication du gaz, 2½c par gallon.

173. Huile de charbon, et kérosine distillées, purifiées ou raffinées, naphte et pétrole, et produits du pétrole, n.s.a., 5c par gallon.

174. Barils, contenant du pétrole ou de ses produits, ou quelque mélange dont le pétrole forme partie, quand le contenu est soumis à un droit spécifique, 20c chacun.

175. Huiles à lubrifier, n.s.a., et graisse pour essieux, ad valorem, 25 p. c.

176. Huile d'olive, n.s.a., ad valorem, 20 p. c.

177. Huiles essentielles, ad valorem, 10 p. c.

178. Vaseline, et toutes préparations similaires de pétrole pour la toilette, pour médicaments ou autres fins, ad valorem, 35 p. c.

Houille.

179. Houille grasse, menue, pouvant passer entre des barres parallèles espacées d'un demi-pouce sauf les règlements qui pourront être faits par le contrôleur des Douanes, vingt pour cent ad valorem, mais n'excedant pas treize centins par tonne de 2,000 livres (étant l'équivalent de quinze centins par tonne de 2,240); pourvu que si le Congrès des Etats-Unis vient à fixer le droit sur cette houille menue à un taux n'excedant pas quinze centins par tonne de 2,240 livres, alors le droit sur cette houille importée en Canada, tel que prévu dans cet item, sera le droit minimum sur ce charbon provenant de tous pays, nonobstant les dispositions contraires dans la clause 16 du présent acte.

180. Houille bitumineuse, ronde, sor-

tant de la mine, et houille n.s.a., cinquante-trois centins par tonne de 2,000 livres (étant l'équivalent de soixante centins par tonne de 2,240 livres); Pourvu que si le Congrès des Etats-Unis vient à fixer le droit sur cette houille à un taux n'excedant pas quarante centins par tonne de 2,240 livres, le Gouverneur en conseil pourra, par proclamation, réduire le droit mentionné dans cet item à quarante centins par tonne de 2,240 livres, ou à l'équivalent par tonne de 2,000, et le droit déclaré par cette proclamation sera alors le droit minimum sur cette houille venant de tous pays, nonobstant les dispositions contraires dans la clause 16 du présent acte.

Faïence, ciments, ardoise et poterie.

181. Brique à bâtir, brique à pavage, parois de foyer de poêle, et brique réfractaire, n.s.a., ciments n.s.a. et articles en argile ou ciment, n.a.p., ad valorem, 20 p. c.

182. Faïence et poterie de grès, savoir: Dames-jeannes, barattes ou cruches, ad valorem, 30 p. c.

183. Tuiles de drainage, non vernies, ad valorem, 20 p. c.

184. Tuyaux de drainage, tuyaux d'égout, tuyaux d'intérieur de cheminée ou ventouse, faites de cheminée et blocs inverses, vernis ou non, et tuiles en terre cuite, ad valorem, 35 p. c.

185. Porcelaine de Chine et autre, aussi faïence et poterie, brune ou colorée, et faïence de Rockingham, poterie en granit blanc ou en carbonate de fer, et faïence couleur crème, "c.c.," ornées, estampées ou épongées, et toute faïence, n.s.a., ad valorem, 30 p. c.

186. Baignoires, baquets, lavabos en faïence, grès, ciment ou terre, ou autres matières, n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

187. Ciment, ciment de Portland et ciment hydraulique ou chaux hydraulique, en sacs, barils ou barriques, le poids de colis à être inclus dans le poids soumis au droit, 12½c par 100 livres.

188. Plâtre de Paris, ou gypse moulu, non calciné, ad valorem, 15 p. c.

189. Plâtre de Paris, calciné ou manufacturé, le poids du colis à être inclus dans le poids soumis au droit, 12½c par 100 livres.

190. Pierres lithographiques, non gravées, ad valorem, 20 p. c.

191. Meules non montées et de pas moins de 36 pouces de diamètre, ad valorem, 15 p. c.

192. (a) Meules, n.s.a., ad valorem, 25 p. c.

193. Dalles, pierre à sablon et toute autre pierre à bâtir, non dégrossies au marteau ni dressées au ciseau, et marbre et granit, bruts, non dégrossis au marteau ni dressés au ciseau, ad valorem, 15 p. c.

194. Marbre et granit, sciés seulement; dalles, et toute autre pierre à bâtir, dressées; et blocs de pavage en pierre, ad valorem, 20 p. c.

195. Marbre et granit, n.s.a., et tous articles en marbre ou en granit, n.a.p., ad valorem, 35 p. c.

196. Articles en pierre, n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

197. Ardoise à toiture, vingt-cinq pour cent ad valorem; pourvu que le droit ne dépasse pas soixante et quinze centins par carré, 25 pour cent.

198. Manteaux de chemisées en ardoise et autres articles en ardoise, n.s.a., ad valorem, 30 pour cent.

199. Crayons d'ardoise, et ardoises à écrire, ad valorem, 25 pour cent.

200. Marqueterie à parquet, de tous matériaux, ad valorem, 30 pour cent.

Verre et verrerie.

201. Verre à vitres commun et incolore, et verre uni de couleur, teint ou nuancé ou assombri, en feuilles, ad valorem, 20 pour cent.

202. Verre de couleur, de fantaisie, à dessin, et émaillé; verre vitrifié ou peint; verre blanc à dessin, émaillé et assombri; vitraux en verre de couleur, et verre à vitraux commémoratifs ou de fantaisie n.a.p., glaces brutes pressées au rouleau, ad valorem, 30 p. c.

203. Glaces, non biseautées en feuilles ou carreaux n'excedant pas vingt-cinq pieds carrés, chacun, n.a.p., ad valorem, 25 p. c.

204. Glaces, non biseautées, en feuilles ou carreaux, n.s.a., ad valorem, 35 p. c.

205. Glaces, biseautées, en feuilles ou carreaux, n.a.p., ad valorem, 35 p. c.

206. Glaces étamées, biseautées ou non, et encadrées ou non, ad valorem, 35 p. c.

207. Miroirs allemands (glaces minces sans tain ou pour étamage, ad valorem, 20 p. c.

208. Dames-jeannes en verre, vides ou pleines, bouteilles, carafes, flacons, fioles, jarres en verre et boules en verre, cheminées de lampes, abat-jour ou globes de verre, verrerie de table en cristal, ou verre taillé, pressé ou moulé, décoré ou non, et verrerie de table en verre soufflé, ad valorem, 30 p. c.

209. Glaces bombées ou autre verre en feuilles, et autre verre et articles de verre, n.a.p., ad valorem, 20 p. c.

210. Lunettes et lorgnons, ad valorem, 30 p. c.

211. Montures et partie de montures de lunettes et de lorgnons, ad valorem, 20 p. c.

Cuir, caoutchouc, et ouvrages en cuir et caoutchouc.

212. Le dongola, le cordouan, le veau, le mouton, l'agneau, le chevreau ou la chèvre, le kangarou, l'alligator, ou autre cuir à empeignes, et tout cuir corroyé, cfré, verni ou dont la préparation a dépassé le procédé du tannage, n.s.a.; le cuir à harnais et les peaux de chamois, ad valorem, 17½ p. c.

213. Peaux à maroquin, tannées, mais non autrement ouvrées; cuir à semelles, cuir à courroies, de toute sorte, cuir de retaille de tanneur et cuir et peaux, n.a.p., ad valorem, 15 p. c.

214. Cuirs à ganterie, tannés ou corroyés, teints ou au naturel, lorsqu'ils sont importés par des fabricants de gants pour servir à fabriquer des gants dans leurs propres manufactures, ad valorem, 10 p. c.

215. Cuir verni ou émaillé, et maroquin, ad valorem, 25 p. c.

216. Carton cuir, et cuir artificiel, et ouvrages faits de ces articles, n.a.p., ad valorem, 25 p. c.

217. Fouets, de toute espèce, lanières et mâches comprises, ad valorem, 35 p. c.

218. Courroies, de cuir, ou autre matière, n.s.a., ad valorem, 20 p. c.

219. Bottes, bottines, souliers et savates, de quelque matière qu'ils soient fabriqués, n.s.a., 25 p. c.

220. Ouvrages en peau crue, et tous ouvrages en cuir, n.a.p., ad valorem, 25 p. c.

221. Bottes, bottines et souliers de caoutchouc, courroies, ciments de caoutchouc et tous articles en caoutchouc et

en gutta percha, n.a.p., ad valorem, 25 p. c.

222. Vêtements de caoutchouc et vêtements rendus imperméables à l'aide du caoutchouc, boyaux en caoutchouc ou gutta percha, et boyaux en coton ou toile doublé de caoutchouc, nattes, paillassons, et garniture de caoutchouc, ad valorem, 35 p. c.

Métaux et ouvrages en métaux.

223. Ferrailles de rebut de fer ou d'acier, forgées, y compris découpures et rognures de tôle ou feuilles de fer ou d'acier qui ont servi; bouts coupés de barres, semelles et rails à fer-blanc n'ayant pas été en usage, \$1 la tonne.

Ne seront considérés comme ferraille de fer ou d'acier que les rebuts de fer ou d'acier bonseulement à être laminés de nouveau.

224. Fer en gueuse, en saumon. et ferraille de fonte, \$2.50 la tonne.

225. Ferro-silicium, ferro-manganèse et fonte blanche, ad valorem, 5 p. c.

226. Lingots de fer ou d'acier. lingots à crans, loupes et lopins; massiaux; barres puddlées, balles et autres formes, n.a.p., moins finies que les barres de fer ou d'acier mais plus avancées que le fer en gueuse, les fontes exceptées, \$2 la tonne.

227. Fers d'angle, fers à côtés et d'autres formes, en fer ou acier laminé pesant moins de trente-cinq livres à la verge de longueur, non découpés ou forés, et n'ayant pas été soumis à des procédés de fabrication plus avancés que le laminage, n.a.p., \$7 la tonne.

228. Fers d'angle, fers en T, poutres, fers à côtés, soliveaux, longrines, fers en Z, en étoiles ou autres formes, fers en forme de gouttières, ou autres formes employées dans les ponts et autres constructions, en fer ou acier laminé, non découpés ou forés et n'ayant pas été soumis à des procédés de fabrication plus avancés que le laminage, n.a.p., et ébauches de barres à œillet plates non découpées ou forées, ad valorem, 10 p. c.

229. Fer ou acier en barre, laminé, soit en bottes, en tiges, barres ou en faisceaux, y compris barres rondes, ovales, carrées et plates, et formes laminées, n.a.p.; et feuillards, liens, et bandes en fer laminé ou acier, de huit pouces ou moins de longueur, calibre dix-huit et plus épais, n.a.s., \$7 la tonne.

230. Plaques d'acier pour les ponts ébauchées ou à bords laminés dites *universal mill*, lorsqu'elles sont importées par des constructeurs de pont, ad valorem, 10 p. c.

231. Plaques de fer ou d'acier laminé d'au moins trente pouces de largeur et d'au moins un quart de pouce d'épaisseur n.a.p., ad valorem, 10 p. c.

232. Feuilles ou plaques de fer ou d'acier laminées, rognées ou non, et lames de fer ou d'acier à fusils découpées ou laminées en cannelures, n.a.s. \$7 la ton.

233. Lames de fer ou d'acier à fusils découpées ou laminées en cannelures, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de tuyaux de fer forgé ou d'acier pour être employées seulement dans leurs propres manufactures à la fabrication de tuyaux de fer forgé ou d'acier, ad valorem, 5 p. c.

224. Feuilles de fer ou d'acier laminés, du calibre dix-sept et plus minces, n. a. p., tôle du Canada, fer de Russie, tôle galvanisée de fer ou d'acier laminées plane, fer-blanc terne doux, et feuilles de fer ou d'acier enduites de zinc ou autre métal, de toutes largeurs et de toutes épaisseurs, n.a.p., et feuillards ou bandes en fer, plus minces que du

calibre dix-huit, n.s.a., ad valorem, 5 p. c.

235. Acier chromé, ad valorem, 15 p.c.

236. Acier, en barres, bandes, feuilles ou tôle, de toutes grandeurs, épaisseurs et largeurs, lorsqu'il vaut plus de deux centins et demi la livre, n.a.p., ad valorem, 5 p. c.

237. Baguettes de fer de Suède laminées et baguettes d'acier de Suède laminées, de moins d'un demi-pouce de diamètre, pour la fabrication des clous à forer, ad valorem, 15 p. c.

238. Barres ou rails de fer ou d'acier pour chemins de fer, de quelque forme que ce soit, percées ou non, n.s.a., pour voies ferrées, comprenant, pour les fins de cet item, toutes sortes de voies ferrées, chemins de fer urbains et tramways, bien que ne servant que pour des fins particulières et non pour le transport des marchandises et des voyageurs, ad valorem, 30 p. c.

239. Eclisses et coussinets de chemins de fer, \$8 p. tonne.

240. Rails mobiles, aiguilles de changement de voie, croisements et intersections pour chemins de fer ad valorem 30 p. c.

241. Locomotives de chemins de fer, n.s.a., ad valorem, 35 p. c.

242. Ponts en fer ou en acier, ou parties de ponts; ouvrages en fer ou en acier pour constructions, colonnes, formes ou sections, forés, découpés, ou à aucun autre degré de fabrication que laminés ou fondus, n.s.a., ad valorem, 35 p. c.

243. Pièces forgées de fer ou d'acier de quelque forme ou dimension que ce soit, ou en quelque phase de façonnement qu'elles se trouvent, n.s.a., et arbre en acier tourné, comprimé ou poli; et fer forgé en barres, n.a.p., ad valorem 30 p. c.

244. Fontes de fer ou d'acier, à l'état brut, n.s.a., ad valorem, 25 p. c.

245. Plaques de poêles, poêles de toutes sortes, à l'huile, à gaz, à charbon ou à bois, ou parties de ces poêles, et fers à repasser, fers de chapeliers, de tailleurs, plaqués en tout ou en partie, ou non, ad valorem, 25 p. c.

246. Ressorts, essieux, lisoirs, n.s.a., et ébauches d'essieux et leurs parties, en fer ou en acier, pour voitures de chemin de fer ou tramway ou autres véhicules, ad valorem, 35 p. c.

247. Caisses ou boîtes de charrettes ou wagons, ad valorem, 30 p. c.

248. Tuyaux de fonte de toute espèce, \$8 p. tonne.

249. Tubes de chaudières à vapeur en acier ou fer forgé, n.s.a., y compris les tubes et carreaux ondulés pour chaudières marines, ad valorem, 5 p. c.

250. Tubes d'acier laminé non joints ou soudés, d'un diamètre ne dépassant pas un pouce et demi; et tubes en acier sans joints pour bicycles, ad valorem, 10 p. c.

251. Tubes en fer ou en acier forgés, unis ou galvanisés, fletés et assemblés ou non, de plus de deux pouces de diamètre, n.s.a., ad valorem, 15 p. c.

252. Tubes en fer ou en acier forgés, unis ou galvanisés, fletés et assemblés ou non, de deux pouces ou moins de diamètre, n.s.a., ad valorem, 35 p. c.

253. Autres tuyaux ou tubes en fer forgé ou en acier, unis ou galvanisés, rivés, ondulés ou autrement spécialement ouvivrés, n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

254. Ajustages de tuyaux en fer forgé ou en acier, de toutes sortes, et cylindres ou rouleaux en fer durci ou en acier, ad valorem, 30 p. c.

255. Clous et carvelles coupés en fer ou en acier ordinaires de constructeurs; et carvelles de chemins de fer, 1/2 p. liv.

256. Clous ou carvelles forgés et pressés, clous à valises, à tête plate, de tonneliers, à boîtes à cigares, hongrois, à fers à cheval, et autres clous, n.s.a., fers à cheval, à mulets et à bœufs, ad valorem, 30 p. c.

257. Clous de fil métallique de toutes sortes, n.a.p. 3/5 de centin p. liv.

258. Clous et carvelles en métal composé et clous à doublages, ad valorem, 15 p. c.

259. Pointes à chaussures, en fer ou en acier et brochettes coupées, ordinaires, avec rondelle de cuir ou non, pointes, petits clous sans tête, et clous à chaussures, brochettes à double pointes, et autres brochettes de fer ou d'acier, n.a.p., ad valorem, 35 p. c.

260. Vis, connues sous le nom ordinaires de "vis à bois," en fer ou en acier, en laiton ou autre métal, y compris les vis à voitures, plaqués ou non, à machines, ou autres vis, n.a.p., ad valorem, 35 p. c.

261. Chaîne à cordage, anneaux de chaîne et menottes en chaîne, de fer ou d'acier, de cinq-seizièmes de pouce de diamètre et au-dessus, ad valorem, 5 p.c.

262. Fil à clôture barbelé et autre fil métallique à clôture Nos 9, 12 et 13, ad valorem, jusqu'au 1er janvier 1898, 15 p. c.

Après cette date en franchise.

263. Ruban et bande dentelés pour clôtures. fil métallique tissés pour clôtures, et fil de fer et d'acier pour clôtures, n.s.a., ad valorem, 15 p. c.

264. Fil métallique, simple ou à plusieurs brins, couvert en coton, toile, soie, caoutchouc ou autre matière, y compris le câble ainsi couvert, n.s.a., ad valorem, 30 p. c.

265. Fil métallique, savoir, fil de laiton uni, ad valorem, 10 p. c.

266. Fil de cuivre uni étamé, ou plaqué, ad valorem, 15 p. c.

267. Toile métallique ou tissu métallique de laiton ou de cuivre, ad valorem 25 p. c.

268. Fil métallique de tous métaux et de toutes sortes, n.a.p., ad valorem, 20 p. c.

269. Cordes en fil métallique. fil métallique en toron ou tordu, pour faire sécher le linge, suspendre des cadres, ou autre fil métallique tordu, ou câble en fil métallique, n.s.a., ad valorem, 25 p. c.

270. Toile métallique ou tissus métallique, ou treillis, en fer ou en acier, ad valorem, 30 p. c.

271. Aiguilles, de tous matériaux ou de toutes espèces, n.s.a., et épingles fabriquées de fil de tout métal, n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

272. Plomb, vieux, de rebut, en saumon et ligots, ad valorem, 15 p. c.

273. Plomb, en barres, et en feuilles, ad valorem, 25 p. c.

274. Tuyaux de plomb, plomb de chasse, et à balles, ad valorem, 35 p. c.

275. Plomb, articles en n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

276. Clous, brochettes, rivets ou rondelles en laiton ou en cuivre; cloches et grongs, n.s.a. et tous les articles de laiton ou de cuivre, n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

277. Zinc, articles en n.a.p., ad valorem, 25 p. c.

278. Anodes en nickel ad val., 10 p.c.

279. Ecrous, rondelles, rivets et boulons de fer ou d'acier, boulons fletés ou

non, et ébauches d'écrous et de boulons, n.a.s., et pentures en T et pentures longues de toutes sortes, n.a.s., ad valorem, 70 p. liv. et 25 p. c.

280. Ferrures à l'usage des constructeurs des ébénistes, des tapissiers, des selliers et des voitures, y compris les couplets, pentures et serrures, étrilles, bottes pour les chevaux, harnais et sellerie, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

281. Patins de toutes sortes, à roulettes ou autres, ou leurs parties, ad valorem, 35 p. c.

282. Compteurs à gaz, ad valorem, 35 p. c.

283. Armoires, de sûreté, portes d'armoires et de voûtes de sûreté, balances, fléaux et machines à éprouver la force, de toutes sortes, ad valorem, 30 p. c.

284. Couteaux à dépecer, couteaux et fourchettes en acier, fusils de bouchers et de table, couteaux pour les huîtres, à pain, à cuisine, de boucher, de cordonnier, de maréchal-ferrant, à mastio, à ha choir, et de vitrier, coupe-cigares, spatules ou couteaux à palette, rasoirs, grattoirs, ou canifs de bureau, canifs de poche, serpettes, couteaux de chasse, limes de manucures, ciseaux, couteaux à émonder; ciseaux de barbier, de tailleurs et mouchettes, tondeuses pour les chevaux et la toilette, et toute sorte de coutellerie, plaquée ou non, n.a.p. — Lorsque quelques-uns de ces articles sont importés dans des boîtes ou écrins les boîtes ou écrins seront imposables au même taux que leur contenu, ad valorem, 30 p. c.

285. Lames ou ébauches de couteaux et fourchettes de table de fer ou d'acier à l'état brut, sans manches, non repassées à la lime ou à la meule ni autrement ouvrées, ad valorem, 10 p. c.

286. Cellulose, moulée pour fabriquer des manches de couteaux ou de fourchettes, mais non forée ni autrement ouvrée; aussi, boules et cylindres de cellulose moulés, revêtus d'étain en feuille ou non, mais non finis ni autrement ouvrés, et ébauches d'abat-jour en cellulose pour lampes, ad valorem, 10 p. c.

287. Cages d'oiseaux, de perroquets, d'écureuil, et de rats, en fil métallique, et leurs parties métalliques, ad valorem, 35 p. c.

288. Limes et râpes, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

289. Herminettes, couperets, hachettes, scies, coins, masses, marteaux, leviers, renards, et outils de chemins de fer; pics, pioches et œils et ébauches percées pour ces outils; enclumes, étaux; et outils ou outils-machines de toutes espèces, y compris les outils du ferblantier ou du cordonnier ou outils d'établi, n.a.p., ad valorem, 30 p. c.

290. Haches, faux, faucilles, lames de faucheuses, couteaux tranchants, herbes, râpeaux, fourches, manches de faux, couteaux de ferme ou de champ, forets pour plantage de poteaux et autres instruments aratoires, n.a.s., ad valorem, 25 p. c.

291. Pelles et bêches, fer ou acier, n.a.s., ébauches de pelles et de bêches, et fer ou acier taillé de forme pour ces ébauches, et faucheuses pour pelouse, ad valorem, 35 p. c.

292. Articles en métal anglais, nickel, argent d'Allemagne et du Nevada, non plaqués, et articles d'aluminium, n.a.p., ad valorem, 25 p. c.

293. Articles en argent sterling ou autres, en nickel plaqués, dorés ou argentés par des procédés électriques, de toutes sortes, plaqués en tout ou en partie, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

294. Instruments téléphoniques et télégraphiques, batteries électriques et galvaniques, moteurs électriques, dynamos générateurs, douilles, isolements de toutes sortes; et appareils électriques, n.a.s., ad valorem, 25 p. c.

295. Charbon pour l'éclairage à l'électricité et pointes de charbon, de toutes sortes, n.a.s., ad valorem, 35 p. c.

296. Charbon de plus de six pouces de circonférence, ad valorem, 15 p. c.

297. Lampes, fanaux de côtés et fanaux d'avant, lanternes, chandeliers, appareils à gaz, huile de pétrole ou autres huiles et appareils d'éclairage à l'électricité ou parties d'appareils en métal, y compris la lave ou autres pointes, brûleurs, collets, portes-globes, abat-jour et porte abat-jour, ad valorem, 30 p. c.

298. Ressorts de lampes, et globes en verre pour lumières électriques, ad valorem, 10 p. c.

299. Métal de Babbitt, métal à caractères d'imprimerie, fer-blanc phosphoré et bronze phosphoré, en lingots, barres, plaques, feuilles et fil, ad valorem, 10 p. c.

300. Caractères d'imprimerie, y compris les châssis, les coins et les plombs à espacer, de toutes sortes, ad valorem, 20 p. c.

301. Planches gravées sur bois sur acier ou autre métal, et clichés tirés de ces planches, y compris les planches d'acier des gravures, polies, gravées ou qui doivent être gravées, ad valorem, 20 p. c.

302. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose pour almanacs, calendriers, brochures illustrées, annonces de journaux ou gravures, et autres ouvrages semblables pour le commerce ou autres fins, n.a.s., et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, par pouce carré, 1/2 c.

303. Clichés stéréotypés, électrotypés et en cellulose de colonnes de journaux, et bases ou supports composés en tout ou en partie de métal ou de cellulose, par pouce carré, 1/2 c.

Et matrices ou enveloppes en cuivre pour ces choses, par pouce carré, 1/2 c.

304. Tordeuses à l'usage domestique et leurs différentes parties, ad valorem, 35 p. c.

305. Boucles en fer, acier, laiton ou cuivre de toutes sortes, n.a.p., (n'étant pas de la bijouterie), ad valorem 30 p. c.

306. Fusils, carabines, y compris les fusils et carabines à vent, qui ne sont point des jouets, mousquets, canons, pistolets, revolvers ou autres armes à feu, boîtes à cartouches, cartouches, amorces, capsules, bourres ou autres munitions n.a.p., baïonnettes, épées, fleurets et masques; couverts ou étaux de fusils ou de pistolets, gibecières, outils à fabriquer des cartouches et banderolles de tous matériaux, ad valorem 30 p. c.

307. Articles creux en agate, granit, en fer ou en acier émaillés, ad valorem 35 p. c.

308. Articles en fer ou en acier émaillés n.a.s., articles creux en fer ou en acier noir uni, étamés ou recouverts, et ustensiles en nikel et aluminium pour cuisine et usage domestique, n.a.s., ad valorem 30 p. c.

309. Ferblanterie unie ou vernissée ou lithographiée, et articles en fer galvanisé ou en acier et tous articles de ferblanterie, n.a.s., et articles de fer galvanisé ou d'acier, n.a.p., ad valorem 25 p. c.

310. Enseignes, de tous matériaux, avec ou sans cadres et lettres de tous matériaux, pour les enseignes ou autre usage semblable, ad valorem 30 p. c.

311. Pompes à incendie et extincteurs, y compris les pompes d'arrosoir pour protection contre l'incendie, ad valorem 35 p. c.

312. Pompes en laiton de toutes sortes, et pommes d'arrosoir pour jardins ou pelouses, ad valorem 30 p. c.

313. Presses à imprimer, machines d'imprimerie, presses lithographiques et accessoires de ces presses pour la confection de caractères; machines à piler, machines de relieur, outils et instruments de reliure, de réglage, de relief et machines à couper le papier ou pièces détachées de ces machines, ad valorem 10 p. c.

314. Machines à coudre, ou pièces détachées de ces machines, ad valorem 30 p. c.

315. Machines à vapeur, chaudières, broyeurs de minéral et de roche, bo cards, rouleaux-Cornish recouverts en cuir, perçoirs à roches, comprimeurs d'air, grues, élévateurs, coupeurs à percussion de houille, pompes, n.a.s., moulins à vent, manèges à chevaux, machines locomobiles, machines à battre, séparateurs, machines à hacher le fourrage, extracteurs de pommes de terre, broyeurs de grains, tarares, lieuses, voitures (wagons) de ferme, machines à mortaiser et clavigraphes, et toute machinerie, composée en tout ou en partie de fer ou d'acier, n.a.p., ad valorem, 25 pour cent.

316. Garnitures de cardes mécaniques, ad valorem, 25 pour cent.

317. Oreilles ou plaques de charrues, plaques de côté et autres pour instruments aratoires, lorsqu'elles sont ébauchées et découpées de plaques d'acier laminées, mais non moulées, percées, polies ou autrement ouvrées, ad valorem, 5 pour cent.

318. Faucheuses, moissonneuses, engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, moissonneuses simples, bineuses, charrues, herbes, râpeaux à cheval et machines à semer en sillons, étendeurs d'engrais, sarclours, et héri-son malléable, courroies à chaînons pour engerbeuses, ad valorem, 20 p. c.

319. Lignes de fond, cuillères, hameçons pour pêche à la mouche, poids, émerillons et amorces de pêche des sportamen, et hameçons, n.a.s., ad valorem, 30 p. c.

320. Echantillons de laiton, fer, acier ou autre métal (n'étant pas des modèles), ad valorem, 30 pour cent.

321. Objets ou articles non spécialement énumérés ou prévus, composés en tout ou en partie de fer ou d'acier, et soit en tout ou en partie ouvrés, ad valorem, 30 pour cent.

Véhicules.

322. Grosses voitures de roulage, camions, traîneaux et véhicules de même genre, ad valorem, 25 p. c.

323. Bogheis, carrosses, charrettes à ressorts et autres véhicules semblables n.a.s., y compris les traîneaux légers, cutters, et les voitures et traîneaux d'enfants et les pièces détachées de ces voitures, n.a.p., ad valorem, 35 p. c.

324. Wagons ou autres voitures de chemins de fer, brouettes, trucks, éboueurs de rues et de chemins de fer et charrettes à bras, ad valorem, 30 p. c.

325. Bicycles et tricycles, ad valorem, 30 p. c.

(A suivre).

LES JOURNAUX PROFESSIONNELS

LEUR RAISON D'ÊTRE

Ceux qui, grâce à l'ingéniosité de Théophraste Renaudot, purent lire un journal, c'est-à-dire un recueil quotidien ou hebdomadaire, furent certainement très heureux d'être tenus au courant et renseignés sur toutes les choses du jour, locales ou générales.

L'on sait combien le journalisme s'est développé depuis son créateur, et cela autant en nombre qu'en variétés. Nous nous garderons d'énumérer les uns et les autres, mais nous dirons qu'en ce domaine comme en bien d'autres, les journaux plus utiles sont venus les derniers ; nous voulons parler des journaux professionnels.

Si les questions d'intérêts généraux dont nous dépendons tous, offrent un intérêt capital à être suivies attentivement de près, les questions professionnelles, c'est-à-dire celles qui se rattachent directement à nos moyens d'existence, doivent nous tenir autant à cœur, sinon davantage.

En ce temps où la lutte industrielle et commerciale sévit dans toute son acuité, il est d'un intérêt primordial d'être tenu au courant de ce qui se crée de nouveau et de ce qui se passe d'inattendu dans la branche du commerce que l'on exerce. Comment être avisé et renseigné sur toutes ces choses que l'on a un si grand intérêt à connaître, si ce n'est pas un organe spécial ?

L'indifférence est funeste aux incouviants qui croient que, comme au temps passé, chacun peut vivre en son coin, grand ou petit, sans s'occuper de rien ni être renseigné sur ce qui se passe ailleurs ; cette indifférence a déjà été payée cher par les indifférents d'hier, et elle le sera davantage encore par ceux de demain.

L'évolution qui répand partout la vie industrielle, qui est aussi intense au point de vue particulier de l'industrie et du commerce, qu'au point de vue général, a également besoin d'être observée et suivie par tous ceux qui ont le plus grand intérêt à être tenus au courant de ces choses diverses.

A ce sujet qui, mieux que le journal professionnel, peut suivre les manifestations variées d'une industrie ou d'un commerce quelconque, en indiquer les origines, en suivre les développements et en calculer les résultats ? C'est à cette sentinelle vigilante, qu'incombe le

devoir de tenir la généralité en éveil et l'individualité sur ses gardes.

Cette nécessité a fini par être comprise : aussi voyons-nous chaque jour et dans toutes les branches industrielles, se fonder des journaux professionnels, et cela chez toutes les grandes nations industrielles sans cesse sur le qui vive au sujet de leurs moyens d'existence et de la façon la plus efficace d'y pourvoir.

Les journaux professionnels étant l'expression synthétique des groupes corporatifs, tous les membres de ces groupes doivent bien se persuader qu'il est de leur devoir de les lire attentivement, de les soutenir et de faire tous leurs efforts pour les propager.

LE BORAX EN TANNERIE

Adoucissement des peaux — Propriétés des peaux — Ses divers qualités anti-septiques.

Un écrivain a dit avec juste raison qu'il n'est pas facile de convaincre un vieux négociant qu'il peut exister un système meilleur que celui qu'il a pratiqué toute sa vie.

Il y a des tanneurs qui disent : " Nous faisons bien avec le vieux système, il n'y a aucune raison pour changer. " Ces tanneurs seront bien obligés de changer. Les affaires actuelles sont tout à fait différentes de celles des temps passés. Elles constituent maintenant, à proprement parler une bataille, le principal facteur dans cette lutte, est le cerveau et le vainqueur est celui qui sait trouver toutes les économies possibles dans sa tannerie et sa corroyerie.

L'eau est l'un des agents les plus puissants que le tanneur a à sa disposition, et plus l'eau sera dure moins on aura de profit à tanner et à corroyer.

Le borax peut servir à beaucoup d'usages des les industries du tannage et du corroyage, non seulement il adoucit l'eau au travail de rivière, mais il peut être employé dans le travail du sciage de la croûte et de la fleur, comme aussi dans celui des huiles et graisses employées comme nourriture des cuirs corroyés.

Il y a beaucoup d'alcalis qui servent aux mêmes usages, mais le borax est l'un des plus doux et il remplace avantageusement les sels de soude, les savons et tous alcalis au trois fois très employés. Le borax sert à mordancer le chevreau glacé tanné au chrome, après le premier colorage afin de donner à la peau une

couleur et un lustre plus uniformes. On l'emploie aussi beaucoup pour d'autres opérations de tannage. Etant un bon blanchisseur il est employé comme tel par les fabricants de cuirs à semelles, à harnais, à courroie, etc.

Le rôle le plus important du borax est, comme nous l'avons dit, d'adoucir l'eau, de nettoyer et de conserver les peaux, d'empêcher le départ de leur gélatine rendant ainsi le cuir plus lourd, plus solide. Le borax empêche les fosses de devenir malpropres et putrides. C'est l'agent le meilleur marché, le plus efficace et le plus inoffensif que l'on puisse trouver pour le rinçage et le nettoyage préliminaire des peaux avant la mise en cuve.

Sa faculté d'adoucir l'eau facilite la lessive des écorces, car l'acide tannique de l'écorce n'a plus à lutter contre la dureté de l'eau avant de remplir convenablement son rôle.

La soude caustique, et d'autres agents chimiques similaires sont meilleur marché, mais ils n'ont pas la même efficacité et ils enlèvent la gélatine de la peau.

Avec 2 k. $\frac{1}{2}$ on peut adoucir 1,000 litres des eaux généralement employées (soit 5 lbs environ pour 880 gallons)

Des eaux particulièrement dures exigent une quantité un peu plus importante.

La dissolution se fait dans de l'eau bouillante et on verse dans une cuve en remuant vigoureusement.

Les blanchisseurs ont essayé toutes sortes d'agents chimiques pour adoucir l'eau dont ils se servent pour le lavage du linge et des vêtements et ils n'en ont trouvé aucun aussi inoffensif, aussi bon marché et aussi efficace que le borax. Les grands fabricants de conserves de viande de ce pays ont aussi essayé toutes sortes de produits chimiques pour conserver leurs viandes, ils emploient maintenant le borax à cause de son bon marché et de ses qualités conservatrices.

Il y a donc plusieurs raisons pour déterminer les tanneurs à se servir de ce produit. Les cuves et fosses ne deviennent ni malpropres ni putrides, la peau garde sa gélatine, le cuir a plus de rendement ; enfin dans le lessivage des écorces, l'acide tannique agit plus librement et produit une économie d'emploi.

Le borax peut nettoyer complètement une peau, ce qui est un point très important.

Dans la teinture des cuirs, il empêche une trop grande absorption de la matière colorante.

Dans la fabrication du chevreau glacé, en dehors de son efficacité dans les cuves et le nettoyage de la peau, ce qui facilite le tannage, il constitue un beau mordant et il permet une couleur uniforme et la fixe bien. Son prix le met à la portée de tous.

La génération actuelle n'a aucune crainte à avoir sur l'approvisionnement des écorces,

Les résultats à obtenir doivent consister dans l'extraction du maximum de tannin avec un minimum d'eau. Si l'eau est dure il en faut davantage. L'eau adoucie par le borax traverse mieux l'écorce, on obtient donc plus facilement son lessivage.

Les qualités antiseptiques exceptionnelles et inconnues du borax le recommandent pour la destruction de tous les germes malsains qui décomposent la peau. On peut s'en servir sous tous les climats et dans toutes les eaux, même l'eau de mer.

Que l'on ébouirre au moyen de la chaux, du sulfate de sodium ou de tout autre agent, soit le cuir à courroies, à harnais ou le cuir à dessus, il est indispensable que la peau soit bien propre avant d'être placée dans le jus tannant.

Le borax donne toute satisfaction à cet égard.

A la mise en huile, le cuir doit contenir une certaine quantité d'eau douce qui aide à la pénétration de la nourriture donnée par une évaporation lente de l'eau.

Dans la teinture on obtient de bonnes couleurs, principalement dans les teintes brillantes.

Le borax est un excellent agent pour neutraliser l'excès de matière grasse sur les peaux tannées au chrome. En réalité, partout où l'on emploie un alcali quelconque dans le tannage et le corroyage, on peut être certain que le borax imposera sa loi à la satisfaction générale.

Les qualités antiseptiques du borax conservent les jus d'écorce et les maintiennent en état de fraîcheur.

Comme antiseptique, il peut remplacer avantageusement l'acide carbonique, le vitriol, le chlorure de chaux, la créosote et l'arsénique.

(*Shoe and Leather Reporter.*)

LE LIN ET SON INDUSTRIE AUX ETATS-UNIS.

Le lin est l'une des plantes textiles dont la production n'a jamais pris aux Etats-Unis d'extension considérable; dans cet immense territoire de climats et de

sols si variés où le "King Cotton" règne dans le Sud, il semblerait au premier abord que l'on devrait rencontrer dans la partie septentrionale, une culture extensive de lin et de chanvre; mais il n'en est rien et la production de ce textile a toujours végété par suite de plusieurs causes climatériques et physiques.

La culture du lin comme plante textile a eu lieu aux Etats-Unis depuis les premières époques de la civilisation. Dans les années de prospérité de la vieille colonie puritaine, chaque ferme produisait annuellement une certaine quantité de lin, qui travaillé sur place et filé au rouet approvisionnait de draps et linge de corps, la garde-robe familiale. A cette époque la culture était entièrement circonscrite aux Etats humides de la Nouvelle-Angleterre et à l'Etat de New-York: l'Ouest était encore le territoire inexploré, habité seulement par les Indiens et les buffles.

L'introduction générale du métier mécanique et par suite la disparition totale de l'industrie du "home" fut fatale à la culture du lin en tant que fibre textile; à partir de cette époque, cette culture s'est tout à la fois transformée et déplacée. Abandonnant les terres déjà bien cultivées de l'Est où ne la retenait plus la consommation privée et où l'industrie mécanique ne lui offrait encore que de faibles débouchés, elle s'est dirigée d'une manière systématique et ininterrompue vers l'Ouest: l'Ouest qui chaque année donnait par centaine aux agriculteurs hardis des terres neuves et fécondes. Dans cette marche constante la culture du lin a dépassé l'Ohio, puis le Mississippi et aujourd'hui, elle se trouve à la limite du Far-West. Simultanément s'est accomplie une transformation complète de cette culture. Un long intérim a eu lieu entre l'anéantissement de l'industrie privée et l'établissement de l'industrie mécanique, intérim pendant lequel la demande pour la fibre cessa d'une manière presque complète et où le pays fut, pour son approvisionnement dans ce genre d'articles, tributaire de l'étranger d'une manière absolue.

En conséquence de cet état de choses, la culture se transforma et, au lieu de semer pour la fibre, l'on sema pour la graine. Cette culture pour la graine est aujourd'hui la règle générale dans l'Ouest, culture encouragée par les terrains neufs dont y disposent les agriculteurs: la fibre n'est considérée que comme accessoire et, dans beaucoup de cas inutile. Dans quelques parties très

restreintes seulement de l'Etat de New-York (Shenectady) le lin est cultivé d'une manière rationnelle pour l'obtention de sa fibre.

Les cinq Etats qui sèment la plus grande quantité de lin sont le South Dakota, le Iowa, le Nébraska, le Minnesota et le Kansas; de plus, vingt-six autres Etats de l'Union produisent de petites quantités.

La culture du lin a occupé, aux Etats-Unis pendant l'année 1896, une surface s'élevant à 1,318,698 acres, soit 527,480 hectares. Cette surface produisait un rendement total de 10,250,410 bushels de graines, soit 3,587,640 hectolitres, et seulement 241,390 lbs de fibre de qualité très inférieure; n'atteignant pas une valeur de 10 dollars la tonne.

Dans l'Ouest, on cultive généralement le lin après le premier défrichement du sol, sans employer aucun engrais. Les tiges sont, dans ce cas, très courtes, sans valeur et après l'extraction de la graine on les brûle pour s'en débarrasser. Assez souvent le lin est semé après le maïs, le blé ou le trèfle, le sol étant fertilisé avec des engrais chimiques ou du fumier de ferme. On le fait suivre par du blé, de l'avoine ou des pommes de terre. On ne remet la même terre en lin que tous les six ou sept ans.

On sème à la volée, très écarté, lorsque l'on cultive exclusivement pour la graine ou plus généralement, au moyen de semeuses mécaniques: la quantité moyenne est de 2 bushels à l'acre, soit 70 litres pour 40 acres. Les semences importées de Riga sont de beaucoup préférées aux semences locales. On estime que le rendement moyen de la graine est de 15 bushels à l'acre, soit 1,315 litres à l'hectare.

L'arrachage se fait mécaniquement; les méthodes de rouissage les plus généralement employées sont le rouissage au pré et le rouissage à l'eau: les différents procédés de rouissage chimique, ainsi que le rouissage à la vapeur, ne sont pratiqués que sur une très petite échelle. La machine la plus généralement employée pour séparer les tiges d'avec la graine est une machine à battre ordinaire dans laquelle on n'introduit que la partie supérieure des tiges: cette méthode est longue et insuffisante.

(*A suivre.*)

Ni pasteurisée, ni carburée, et exempte d'ingrédients nuisibles à la santé, la Bière de Labatt, de London, est la meilleure.

Maison de gros en **Epicerie, Vins et Liqueurs**

Importations directes des lieux de provenance, de tous les articles qui font l'objet de son commerce. Assortiment complet en marchandises de première nécessité, telles que

THEES, CAFES, SUCRES, MELASSES, SIROPS, FRUITS SECS, POISSONS, ETC.

GRANDE VARIETE DE FINES DENREES ET CHOIX CONSIDERABLE DE VINS ET LIQUEURS DES MEILLEURES MARQUES DONT ELLE A LE MONOPOLE DE PLUSIEURS

HUDON, HEBERT & CIE, 41, rue St-Sulpice, et
22, rue De Bresoles,

MONTREAL

REVUE COMMERCIALE ET FINANCIERE

Montréal, 15 juillet 1897.

FINANCES

A Londres, on cote les capitaux disponibles sur le marché libre 13/16 à 1/4 p. c. Le taux d'escompte de la banque d'Angleterre est à 2 p. c.

Les consolidés étaient hier en clôture à 112 1/2 au comptant et 112 13/16 à terme. A Paris, la rente 3 p.c. se cote à frs 104.5 à terme.

A Montréal, les prêts à demande se font à 4 p.c. Les billets de clients s'escomptent aux taux de 6 et 7 p. c.

Les banques vendent leurs traites entre elles : à 60 jours à une prime de 9 3/16 à 9 5/16; à demande, de 9 7/16 à 9 1/2. Sur le comptoir la prime est : à 60 jours de 9 1/2 à 9 1/2; à vue de 9 1/2 à 9 1/2 et par le câble à 10. Le papier de commerce se négocie à 60 jours à une prime de 8 1/2 et les traites documentaires de 9 à 9 1/2.

Le papier court sur Paris vaut 5 1/4. L'argent en barre vaut à New-York 60 1/2 c et à Londres 27 9/16 d.

Pour la saison des vacances la Bourse de Montréal montre une activité assez remarquable. Les actions payant de bons dividendes sont recherchées pour placement.

Les valeurs qui ont baissé dans le cours de la semaine sont les suivantes : Banque de Montréal, 2 points; Montreal Street Ry (ancien) 1/2; Cable Commercial [bons] 1/4; Bell Telephone [actions] 3/4; Heat & Light Co [actions] 6.

Nous constatons d'autre part les gains

suivants : Banque d'Hochelega 2 points; Banque d'Ontario 1/2; Montreal Gaz 1/2; Dominion Cotton 5; Royal Electric 2; C. P. R. 1 1/2; Toronto Street 1/2; Montreal Street (nouveau) 2 1/2; St John Ry 1/2 Montreal Telegraph 2.

Voici les prix auxquels ont été opérées les dernières ventes dans le courant de la semaine finissant jeudi soir :

Valeurs de banques :

Banque de Montréal	233
" Toronto	125 1/2
" Commerce	125 1/2
" des Marchands	175
" Molsons	175
" British	175
" d'Halifax	175
" Union	175
" Ontario	83
" Hochelega	138
" Québec	138
" Nationale	138
" East, Townsh.	138
" Ville-Marie	138

Les banques canadiennes sont cotées en clôture comme suit :

Vendeurs Acheteurs

Banque du Peuple
" Jacques-Cartier
" Hochelega	140	137 1/2
" Nationale	90	79
" Ville Marie	100	70

Valeurs industrielles :

Gaz de Montréal	188
Colored Cotton (bons)
" (actions)
Montreal Cotton	125
Dominion Cotton	75
Royal Electric	144

Compagnies de transport :

Can. Pac. Ry	66 1/2
Toronto St. Ry. (ex-div.)	78 1/2
Montreal St. Ry. (ancien)	216
" [nouveau]	210 1/2
Halifax St. Ry (actions)	98 1/2
" (bons)
St. John Ry	108
Cornwall St Ry
Duluth ord.
Duluth pref.	6
Rich. & Ont (actions)
" (bons)

Valeurs diverses :

Montreal Telegraph (ex-div.)	170
Cable Commercial (actions)
" (bons)	107 1/2
Postal Telegraph
Bell Teleph (actions)	165
" (bons)
West. Loan & Trust
Loan & Mortgage
Windsor Hotel
Heat & Light Co (actions)	39
" (bons)

COMMERCE

Notre commerce d'exportation bat son plein. On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les chiffres que nous donnons pour les expéditions de beurre et fromage en Angleterre afin de se convaincre de l'importance qu'ont les produits de la laiterie au point de vue de la richesse du pays. Les exportations de grains ont également été plus sensibles cette année que pendant les exercices précédents. Les bois également rapportent leur gros contingent à notre chiffre d'exportation. notre province semble devoir moins profiter cette année du commerce de bois avec l'Angleterre et les Etats-Unis

...La **CANADA LIQUOR CO.,** Limitée

Successors de AND. BRISSET & FILS.

.....21, 23, 25, rue Gosford, Montréal.

ONT TOUJOURS EN STOCK
UN ASSORTIMENT COMPLET DE

CLARET, PORT, SHERRY, MALAGA, MADERE, COGNAC, RHUM, CONSERVES ALIMENTAIRES, ETC.

SEULS AGENTS AU CANADA POUR LES MARQUES :

RHUM ST. JAMES, AMER PICON, CLABET MONTFERRAND de Marceau, de Bordeaux,

GIN WICKEN, (Ce gin, de qualité supérieure et d'un goût agréable, a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions internationales.)

HANTILLONS ET PRIX ENVOYES SUR DEMANDE.



Le...
Whisky
Dewar



UN. GROS VOTAGE

Est...
...Bon



qu'elle ne l'a fait en certaines bonnes années. Nous constatons avec regret que le prix du fromage tend à baisser quoiqu'il ne soit déjà pas d'un prix très satisfaisant pour les intéressés. Le marché anglais absorbe bien encore toute notre fabrication jusqu'à présent, mais en présence de l'augmentation constante de la production il devient nécessaire de chercher de nouveaux débouchés si nous ne voulons pas être obligés de reculer après avoir avancé d'une façon si rapide.

Cuir, peaux et laines—Les stocks de cuir sont très faibles en tannerie, il semblerait qu'il y a entente parmi les tanneurs faisant parti du syndicat pour réduire la fabrication. Il est à remarquer que nous approchons de la saison à laquelle les manufacturiers font leurs achats pour le travail d'automne; cette coïncidence ne peut que frapper les intéressés. On en pourrait conclure qu'une hausse est à la veille de se produire. En attendant les prix sont très fermes pour toutes les sortes de cuir, mais sans changement.

Les prix des peaux vertes sont les mêmes que nous avons indiqués la semaine dernière.

Les ventes de laine à l'encan ont recommencé sur le marché de Londres. Il y a concurrence entre les acheteurs et les prix sont bien tenus. Les américains sont sur le marché et achètent de fortes quantités. Les laines en vente sont celles d'Australie du Cap de Bonne-Espérance, de Natal et des îles Falkland; les prix payés ont été suivant provenance de 4½ à 1s et 1d pour les laines en

suint et de 7½ à 1s 4d pour les laines lavées; néanmoins les laines lavées du Queensland marquées "Darling Woollens" ont été vendues à des prix de fantaisie variant de 1s 10d à 2s 1½d.

Drapes et Nouveautés—Le commerce est un peu meilleur à la campagne, par suite, sans doute, des ressources qu'apporte la vente du beurre et du fromage.

Les ordres reçus par voyageurs sont assez limités, et comme nous l'avons dit déjà, à différentes reprises, ils se trouvent encore réduits par les marchands de gros quand la ligne de crédit est arrivée à sa limite.

On ne se plaint pas trop des collections pour le moment.

Epiceries, vins et liqueurs—La semaine a été bonne pour le commerce d'épicerie, principalement avec la campagne qui par ces jours de chaleur attire les citadins.

Le commerce de détail de la ville se ressent forcément des temps des vacances; il perd ce que gagne le commerce de la campagne.

Les sucres granulés sont plus chers de ½c; on cote en quarts 4½c et en demi-quarts 4½c pour quantité moindres de 10 quarts; pour quantité de 10 quarts et au-dessus on cote 1/16c de moins par livre.

Les noix de Grenoble se font rares et sont très fermes au prix de 11 et 12c la livre.

Les conserves alimentaires ont toujours une bonne demande pour les légumes et les viandes; celles de fruits sont un peu délaissées par suite de l'abondance des fruits verts.

Les thés du Japon s'offrent au commerce de gros à prix un peu plus bas à cause de la réduction dans le prix du fret.

Les ficelles en coton ont augmenté d'un cent par lb.

Fers, ferronneries et métaux—Les ordres pour instruments agricoles tels que fourches, pelles, etc., sont maintenant à peu près tous remplis. Il y a une assez bonne demande de marchandises pour tablettes.

Nous n'avons aucun changement à signaler dans les prix des ferronneries.

Les vitres ont augmenté de 10 pour cent sur les marchés producteurs, en Belgique notamment, on s'attend à ce que la même augmentation sera suivie ici la semaine prochaine.

Huiles, peintures et vernis—Huile de loup-marin raffinée est plus faible; on la cote 45 à 47½c. L'huile de lin est en baisse; on cote l'huile bouillie de 43 à 44c et l'huile crue de 40 à 41c; la demande en est lente et les stocks sont très forts.

La térébenthine bien qu'ayant une bonne demande se vend maintenant de 40 à 41c le gallon suivant quantité par suite de la baisse sur les marchés producteurs.

Produits chimiques et drogues—La gélatine en feuille est plus chère surtout pour les qualités communes; nous cotons de 35 à 50c la livre.

Salaisons, saindoux, etc.—L'augmentation que nous avons signalée la semaine dernière se maintient pour les lards canadiens; les prix restent soutenus. Pour les saindoux il n'y a rien de particulier à signaler.

ATTENTION

NE LE MANQUEZ PAS CE BON MARCHÉ,
IL EST EXCEPTIONNEL.

2,000 Demijohns **VINAIGRE**, 3¾ gallons, mesure impériale.
6,000 Demijohns **VINAIGRE**, 1 gallon, mesure impériale.

Le meilleur vinaigre distillé, (proof).

Les Demijohns sont neuves et en parfait ordre.

DEMANDEZ NOS PRIX.

L. CHAPUT, FILS & Cie, Montreal

Nous avons...

Encore en magasin quelques boîtes de

RAISIN VALENCE

4 couronnes, de la marque MORAND que nous vous offrons à prix réduits. Aussi, quelques quarts de

HARENG LABRADOR

de belle qualité, en quart et demi-quart.

A. ROBITAILLE & CIE

Corsets P. & A. No. 205

GARANTIS TOUT FAITS EN ACIER
ET EN COUTIL FRANÇAIS . .

Coupe parfaite, donnant du ton au buste.

Fabrication Supérieure.

Se vendent bien et donnent satisfaction.

Montreal Corset Manufacturing Co.

FABRIQUE :

BUREAUX :

FARNHAM, P.Q.

3051 Rue Notre-Dame, Montréal.

Revue des Marchés

Montréal, 16 juillet 1897.

GRAINS ET FARINES

MARCHÉS ÉTRANGERS

La dernière dépêche reçue par le câble au Board of Trade cote comme suit les marchés du Royaume-Uni :

“Londres. — Chargements à la côte: blé, sans affaires; maïs, sans affaires. Chargements en route: blé, acheteurs et vendeurs à part; maïs, plus ferme et 3d plus cher. Marchés anglais de l'intérieur généralement plus chers. Liverpool.—Blé disponible, ferme, maïs disponible, soutenu. Blé de Californie disponible, de 6s 4 1/2 à 6s 5d; blé No 2 du printemps disponible, de 5s 11 1/2 à 6s; maïs américain mélangé disponible 2s 10d; farine première à boulanger de Minneapolis, 19s 9d. Livraisons futures blé, ferme; juillet 5s 11 1/2d, août 5s 9 1/2d, septembre et octobre 5s 8d. Maïs, soutenu; juillet 2s 8 1/2d; août 2s 8 1/2d; septembre 2s 9 1/2d; octobre 2s 10 1/2d; novembre 2s 11d.”

Hier, jour de la célébration de la fête nationale française, le marché de Paris n'a pas eu lieu; les marchés français de l'intérieur sont tranquilles.

On lit dans le *Marché français* du 26 juin :

Le régime météorologique est redevenu très favorable aux céréales en terre; le temps a été toute cette semaine beau et chaud, conditions éminemment propices à la floraison et à la grenaison des blés. Les autres céréales se comportent également bien et se pré-

sentent en général sous un bon aspect. Il est incontestable qu'une amélioration sensible s'est produite sur nos récoltes depuis un mois, amélioration plus grande même qu'on n'osait l'espérer à cette époque; les épis de blés sont bien garnis et le rendement compensera dans une certaine mesure le déficit des gerbes. Notre récolte future nous apparaît actuellement moins mauvaise qu'on ne l'avait supposé, mais comme devant être néanmoins décevant.

La culture a poursuivi cette semaine la coupe des fourrages et la fenaison s'est opérée presque partout dans des conditions satisfaisantes. Les marchés de province ont été pour cette raison à peu près désertés par les cultivateurs, et les prix ont conservé par suite leur même fermeté.

A la Bourse de Commerce de Paris, la continuation du beau temps et la faiblesse des marchés de l'étranger ont provoqué un léger mouvement de recul dans les premiers jours de la semaine, en ce qui concerne les farines douze marques; la situation s'est ensuite raffermie, les places américaines ayant envoyé des avis plus fermes et la situation des récoltes dans les pays producteurs paraissant assez défavorable.

Le Corn New Trade indiquait dernièrement que les probabilités sont que la récolte de blé en Angleterre ne dépassera pas 51,240,000 minots; l'an dernier elle avait été de 58 400,000 minots.

D'après le *Pall Mall Gazette*, la sécheresse qui sévit en certaines parties de l'Australie réduira la récolte du blé dans des proportions telles qu'il

sera nécessaire d'importer des milliers de tonnes de blé de Californie.

Le bulletin de la récolte au Kentucky donne les résultats de 100 comtés sur 119. Le blé a été récolté dans de bonnes conditions. Comme qualité la récolte est considérée comme une des meilleures qu'ait eue cet Etat. Comme quantité le résultat est généralement satisfaisant et dans plusieurs cas, phénoménal. La récolte donne une moyenne de 12 boisseaux à l'acre.

Au début de la semaine le marché de Chicago a montré un peu de faiblesse par suite des réalisations opérées. Depuis, on s'est repris et un examen de la situation a amené de meilleurs cours. On s'attend aux Etats-Unis à exporter 100 millions de boisseaux de blé de plus que l'année dernière; c'est du moins à ce chiffre qu'on évalue les besoins supplémentaires de l'Europe par suite de l'état des récoltes.

On a du reste constaté dans ces derniers jours une demande plus considérable de blé à l'exportation tant à Chicago qu'aux ports de mer. Les arrivages du blé nouveau sont très restreints et les vendeurs se font plus rares. On croit généralement à des prix meilleurs dans un avenir rapproché et la hausse qui s'est produite plus particulièrement sur le blé de décembre indique la confiance pour l'avenir.

Les prix de clôture ont été comme suit sur le marché de Chicago pour chaque jour de la semaine écoulée :

	Sept.	Déc.
Judi.....	66 1/2	68 1/2
Vendredi.....	65 1/2	67 1/2
Samedi.....	65 1/2	67 1/2

MINT... PUFF-STRAPS

Nouvelle
Spécialité
de....

Young & Smylie

RECONNAISSANT que le public à la fine bouche aime l'essence de menthe, nous sommes les premiers à offrir au commerce une réglisse flexible contenant cette essence.

La qualité délicate de notre réglisse flexible est bien connue elle est sans rivale comme saveur et comme fini.

Nos *Triple Tunnel Tubes* et nos *Navy Plugs* sont aussi des favoris auprès du public, et sont faits de la même manière, quoique contenant des arômes différents.

Nous recommandons toutes ces marchandises pour le commerce d'été, elles plaisent aux goûts les plus difficiles comme confectons pures, mielleuses et savoureuses.

YOUNG & SMYLIE
BROOKLYN N.Y.

J. A. VAILLANCOURT

MARCHAND DE PROVISIONS ET

Commissionnaire en Beurre et Fromage

Achète aux plus haut prix du marché, et vend à commission tous les produits de la ferme. Attention spéciale donnée aux consignations de Beurre et Fromage.

Avances libérales sur consignations

Fournitures générales pour beurreries et fromageries, Tinettes en belle épipette blanche 80, 50, 70 lbs. Spécialité de tinettes pour beurreries. Boîtes carrées paraffinées de 56 lbs. pour l'expédition du beurre. Bois de boîtes à fromage.

Les Meilleurs Sels Higgins, Ashton et Windsor, pour beurreries.

SOLLICITE LA CONSIGNATION DE
TOUTES SORTES DE PRODUITS AGRICOLES.

333 et 335, rue des Commissaires, Montréal.

Lundi.....	65½	67½
Mardi.....	67	68½
Mercredi.....	67	68½

On cotait hier, le blé disponible sur les différents marchés des Etats-Unis :

Chicago, No 2, du printemps.....	72½
New-York, No 2, rouge.....	78½
Duluth, No 1, dur.....	75
Detroit, rouge No 2.....	77

Les principaux marchés de spéculation ont fermé comme suit, à la date d'hier :

	Sept.	Déc.
Chicago.....	67	68½
New-York.....	72½	74½
Detroit.....	79½	...
Duluth.....	67½	68½

MARCHÉS CANADIENS

Le *Commercial* de Winnipeg dit à la date du 12 courant :

"Le blé a varié de 69½c, prix de lundi, jour qui a atteint le plus bas point de la semaine 72½c jeudi dernier ; il a été fait des ventes de blé dur No 1 à ce prix, à flot à Fort William. Hier, le marché a baissé de 1c avec ventes à 71½c pour blé dur No 1 ; No 2 dur 3c plus bas que le No 1 et No 3 dur 4c au-dessous du No 2."

"Les arrivages de blé à Fort William pour la semaine finissant le 3 juillet ont été de 360,881 boisseaux, les expéditions de 227,429 boisseaux et il reste en magasin 1,842,043 boisseaux. Pour la semaine correspondante de l'an dernier, les arrivages avaient été de 231,481 boisseaux, les expéditions de 80,172 et les stocks étaient, il y a un an de 1,382,000 boisseaux en magasin."

"Le rapport de quinzaine publié par

le Manitoba and Northwestern Ry. Co., indique un état très satisfaisant de la récolte dans tout le territoire traversé par ce chemin. Les pluies fréquentes ont été absolument bienfaisantes et ont tellement contrebalancé les effets de la sécheresse du printemps que les récoltes sont de cinq à dix jours en avance sur celles de l'année dernière. Dans presque toutes les sections le blé a épié. Neepawa s'attend à mettre un million de boisseaux de blé sur le marché si les apparences restent aussi favorables qu'elles le sont actuellement. Un temps chaud avec très peu de pluie, c'est ce qu'il faut désormais pour amener la récolte à bien."

La dépêche de Toronto, donne comme suit, l'état des marchés d'Ontario, à la date d'hier :

"Marché tranquille; farine, terne ; straight rollers \$3 20. Son, tranquille ; coté de \$8 à \$8.25, ouest et gru, \$9.00. Son, \$10, ici. Blé, tranquille, ton plus ferme ; rouge d'hiver coté au dehors à 65c, ouest et blanc à 66c ouest. No 1 dur Manitoba vendu à 72c Fort William et coté de 75½ à 76c Midland ; No 2 dur à 74c Midland. Sarrasin, demande limitée, prix nominal. Orge, terne, No 2 à 25c et No 3 extra de 23 à 24c ; orge pour engrais, terne, de 21 à 22c. Avoines, en bonne activité ; blanche vendue à 23c ouest. Pois, fermes, ventes à 42c nord et ouest. Fariné d'avoine, tranquille ; prix ferme de \$2 95 à \$3.00 pour lots de char. Blé-d'inde, demande bonne, prix soutenu à 25c ouest. Seigle, tranquille ; coté au char à 32c, est."

A Montréal, l'avoine est ferme et a fait une nouvelle avance de ¼ à ½c ; il y a toujours quelque demande tant pour

l'exportation que pour la consommation locale.

Les pois sont également fermes et plus cher que la semaine dernière ; on cote maintenant de 52 à 52½c par 60 lbs.

La rareté du sarrasin que nous avons déjà signalée se fait sentir par une hausse de ½c ; il vaut de 41½ à 42c les 48 lbs.

Le seigle voit peu d'affaires et reste stationnaire de 40½ à 41c ; l'orge pour engrais vaut de 30 à 31c et le blé-d'inde d'Ontario est mieux tenu de 33 à 34c.

Une vente de blé de Manitoba a eu lieu par des meuniers de Montréal à des meuniers d'Ontario, on n'en connaît, ni le prix ni la quantité.

Les farines du Manitoba ont une bonne demande, tandis que celles d'Ontario sont toujours plus ou moins délaissées. Les farines fortes se maintiennent aux anciens prix, tandis que les patentes et les straight rollers sont plus faciles ; nous modifions nos cotes en conséquence.

Les issues de blé ont une bonne vente, principalement celles du Manitoba qui sont demandées dans Ontario. Nous cotons le son \$13.00 et le gru \$14 00, sacs compris.

Les farines d'avoine sont fermes à nos cotes ci-dessous ; il y a une demande de lots de détail à ces prix.

GRAINS

Blé roux d'hiver, Can. No 2.....	\$0 00 à 0 00
Blé blanc d'hiver " No 2.....	0 00 à 0 00
Blé du Manitoba No 1 dur.....	0 82 à 0 84
" " No 2 dur.....	0 80 à 0 82
Blé du Nord No 1.....	0 80 à 0 82
Avoine blanche No 2.....	0 28½ à 0 29
Blé d'inde, Canadien.....	0 33 à 0 34

B. HOUDE & CIE

Les plus grands **Manufacturiers de Tabacs** Coupés et en Poudre du Canada.

Les noms de nos Célèbres Tabacs sont..... **HUDSON**, (à fumer et à chiquer). **MORNING DEW**, (Virginia Flake Cut). **GOLDEN LEAF**, (Virginia Cut Plug.)

Nos Tabacs en Poudre sont..... **Rose No 1**, **Rose Extra**, **Rose & Fève**, **Naturel No 2**.

ECHANTILLONS ET LISTE DE PRIX ENVOYES SUR DEMANDE

BUREAUX :

ENTREPOT et MANUFACTURE :

No 350 rue Saint-Jean **QUEBEC** 189 a 197 rue Richelieu

A. A. AYER & Co.

Agents dans les principales villes du Canada, Etats-Unis et Angleterre.

Bureau : 576, rue St-Paul, Montreal.



Exportateurs de

BEURRE..et..FROMAGE

B. DE POSTE 2321.

ALEX. W. GRANT

TELEPHONE 1263.

Exportateur de Fromages et Marchand à Commission

Nous payons le plus haut prix du marché pour le meilleur Beurre et Fromage. Nous garantissons de donner entière satisfaction sur toutes consignations. Seul agent pour la célèbre préure "Eureka" et le sel de beurrerie de Worcester. 33, 35 et 37 RUE WILLIAM, MONTREAL. 2 à 6 HARRISON STREET, NEW YORK.

HODGSON BROTHERS EXPORTATEURS ET MARCHANDS A COMMISSION DE Fromage et Beurre

TELEPHONE 366.

65; 67, 69, RUE WILLIAM, MONTREAL.

B. DE POSTE 637.

Nous sommes en communication directe avec tous les principaux négociants d'Angleterre et nous pouvons toujours obtenir les plus hauts prix sur consignations. Nous avons aussi constamment en mains un fort approvisionnement de fourchettes pour beurres et fromages aux plus bas prix, aussi matériel pour boîtes, etc. Attention spéciale donnée aux consignations de Beurre et Fromage. Avances libérales sur consignations. Entrepôt froid de première classe à prix réduits. Prix spéciaux sur demande.



MONTRÉAL EN CANADA : LONDON, ONT. NAPANEE, " BELLEVILLE, " BROOKVILLE, " ST HYACINTHE, QUE.

Pois, No 2 par 60 lbs 0 52 à 0 52½
Orge, par minot..... 0 30 à 0 31
Sarrasin, par 48 lbs 0 41½ à 0 42
Seigle, par 56 lbs..... 0 40½ à 0 41

FARINES

Patente d'hiver.....\$4 10 à 4 15
Patente du printemps 4 10 à 4 15
Straight roller..... 3 75 à 0 00
Forte de boulanger (cité)..... 3 90 à 4 00
Forte du Manitoba..... 3 75 à 3 85

FARINE D'AVOINE

Farine d'avoine standard, en barils.....\$3 20 à 3 25
Farine d'avoine granulée, en barils..... 3 20 à 3 25
Avoine roulée, en barils..... 3 20 à 3 25

FROMAGE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Marples, Jones & Cie, nous écrivent de Liverpool le 3 juillet :

Bien que les prix soient maintenant raisonnables notre marché a une disposition à la lourdeur et il existe, par suite de la perspective d'une forte production, une disposition générale pour vendre.

" Nous cotons :

Canadien fantaisie de sept. blanc et coloré..... 50 à 51s
Fromage nouveau, choix..... 41 à 43s
" " fin..... 34 à 38s

Importation du Canada et des Etats-Unis 30,997 boîtes.

Le prix du câble public de Liverpool est maintenant de 40s 6d équivalent à 8.89c la lb, ici.

MARCHÉS AMÉRICAINS

Watertown, N. Y., 10 juillet—Les ventes ont été de 7000 boîtes de 7½ à 7½c,

Canton, 10 juillet—Les ventes ont été de 3000 grosses boîtes à 7½c.

Ogdensburg, 10 juillet—Il a été offert 31 lots formant 2259 boîtes ; 7½c offert sur livraison à Morrisstown et 7½c à Ogdensburg ; aucune vente.

Utica, 12 juillet—Les ventes ont été de 445 grosses boîtes à 6½c ; 845 do à 7c ; 200 do à 7½c ; 150 petites boîtes à 6½c ; 411 do à 6½c ; 618 do à 6½c ; 450 do à 7c et 228 boîtes à commission.

Little Falls, 12 juillet—Les ventes ont été de 150 petites boîtes à 6½c ; 550 do à 6½c ; 6490 grosses boîtes à 7c.

MARCHÉS D'ONTARIO

Kingston, 8 juillet—Il a été offert 2000 boîtes de fromage ; les ventes ont été de 1600 boîtes à 8c.

Listowell, 8 juillet—Il a été offert par 23 fabriques 5400 boîtes de fromage dont 1700 de juin et la balance de juillet aucune vente.

Lindsay, 8 juillet—Il a été offert 1996 boîtes de fromage. Les prix réalisés ont été de 7½ et 7 15/16c.

Chesterville, 8 juillet—Il a été offert 1210 boîtes dont 710 de blanc et le reste de coloré. Il a été offert 8½c pour le blanc sans résultat ; 8 5/16c offert pour le coloré ; seulement quelques ventes.

Shelburn, 9 juillet—Il a été offert par 10 fabriques 1350 boîtes. Les ventes ont été de 1050 boîtes à 7½c.

Perth, 9 juillet—Il a été offert 100 boîtes de blanc. Le tout vendu à 8½c.

Iroquois 9 juillet—Il a été offert 1047 boîtes de coloré et 129 de blanc. Le fromage coloré a été vendu à 8½c et le blanc à 8 5/16c.

South Finch 9 juil - Il a été offert 903 boîtes dont 41 de coloré et le reste de

blanc. Les ventes ont été de 204 boîtes à 8½c.

London 10 juillet—Il a été offert par 10 fabriques 1701 boîtes de fromage. Les ventes ont été de 70 à 7 15/16c ; 1006 à 8c ; 165 do à 8 1/16c et 180 à 8½c.

Belleville 13 juillet—Il a été offert par 25 fabriques 2130 boîtes de blanc et 75 de coloré. Il en a été vendu 1300 boîtes de blanc à 7½c ; 400 do à 7½c et 75 de coloré à 7½c.

Ingersoll 13 juillet—Il a été offert 2113 boîtes de juillet. Les ventes ont été de 200 boîtes à 8c ; 122 do à 8 1/16c.

Madoc, 13 juillet— Il a été présenté par 12 fabriques 750 boîtes de blanc. Il en a été vendu 590 boîtes au prix de 7½ à 8c.

Campbellford, 13 juillet— Il a été offert 925 boîtes de fromage. Il en a été vendu 335 boîtes à 8c ; 130 à 7 15 16c et 25 do à 7½c.

Napanee, 14 juillet—Il a été offert 520 boîtes de blanc et 553 de coloré. Il en a été vendu 370 boîtes de blanc et 453 de coloré à 8½c.

Tweed, 14 juillet— Il a été offert 650 boîtes de blanc et 50 de coloré. Le tout a été vendu à raison de 8 à 8 1/16c.

Picton, 14 juillet— Il a été offert 1049 boîtes de coloré et 16 de blanc ; 480 du coloré vendues à 8 1/16c.

Stirling, 14 juillet— Il a été offert et vendu 340 boîtes, à 8c.

MARCHÉ DE QUÉBEC

St-Hyacinthe, 10 juillet—6000 boîtes vendues à 7½c.

Chicoutimi, 10 juillet—Il a été offert 2000 boîtes. Il a été offert de 7½c à 7½c sans résultat.



Rose's West India Lime Juice

JUS DE LIMON DES INDES OCCIDENTALES

Plus sain et moins coûteux que le Citron.

En vente dans toutes les bonnes maisons de gros, épicerier et pharmaciens.

...Est DELICIEUX,

SAIN et...

RAFRAICHISSANT

LAW, YOUNG & Co., MONTREAL

AGENTS POUR LE CANADA.

SEL



Ecrivez-nous quand vous voulez du SEL

VERRET, STEWART & CO.

MONTREAL

QUEBEC



SEL

BERNIER & CIE Marchands de Graines

GRAINES DE SEMENCES, GRAINE FOURAGERES, ETC.

CORRESPONDANCE

Bureau et Entrepot :

SOLLICITEE.

PRES DE LA GARE DU GRAND TRON, ST-HYACINTHE

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Lundi dernier, environ 8,000 fromages ont été présentés sur le quai et ont été vendus de 7½ à 7¾c. C'est une nouvelle étape en arrière puisque le lundi précédent on n'était pas allé au-dessous de 7¾c. Depuis, le marché a été soutenu et, hier même, on a payé 7½ et même 7¾c pour du fromage de choix; il est rare cependant d'obtenir ce prix et les acheteurs qui le paient se comptent facilement. Les câbles venus d'Angleterre ne permettent pas, dit-on, de payer plus de 7¾c pour le fromage de juin, le seul d'ailleurs sur lequel on ait opéré jusqu'à présent.

Les exportations ont pris une proportion énorme cette année, comme on le verra par les chiffres que nous donnons ci-dessous; la fabrication a augmenté d'une façon que nous qualifierions volontiers de désastreuse, puisqu'on prétend déjà que la production excessive fera baisser le prix du fromage de juillet à 7½ et même à 7c.

Les exportations ont atteint, la semaine dernière, le chiffre de 100,417 boîtes, contre 53,783 la semaine correspondante de l'année dernière.

Depuis le 1er mai, les exportations totales ont été de 539,954 boîtes, contre 409,011 l'an dernier, pour la même période.

BEURRE

MARCHÉ ANGLAIS

MM. Marples, Jones & Co., nous écrivent de Liverpool le 3 juillet :

"Le marché est sans changement officiel, mais dans l'attente de plus bas prix la semaine prochaine. Les détenteurs de beurres de crémeries canadiens et américains sont en conséquence disposés à accepter des prix plus bas.

"Nous cotons :

Ladles des Etats-Unis, bons.....	45 à 50s
Imitation, crémeries, tin. frais	58 à 60s
Irlande, fabriques.....	76 à 80s
" crémeries, boîtes.....	80 à 85s
Etats-Unis, crémeries, choix, en boîtes.....	78 à 80s
Canada, crémeries, choix, en boîtes.....	80 à 82s

Danemark, crémeries, barils 94 à 100s
 Importations du Canada et des Etats-Unis: 1,421 paquets.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

Canton, 10 juillet—Les ventes ont été de 500 tinettes à 18c et 200 à 16¾c.

Utica, 12 juillet—Les ventes ont été de 38 paquets de crémieris à 16c.

Little Falls, 12 juillet—Il a été vendu 20 paquets de laiterie de 14 à 15c.

MARCHÉ DE MONTRÉAL

Le beurre de choix est toujours en demande régulière pour l'exportation. On paie cette qualité de 17½ à 17¾c. Le beurre ordinaire de crémierie vaut 2c de moins et le beurre de ferme ne dépasse toujours pas le prix de 12c.

Les exportations ont été, la semaine dernière, de 6977 paquets, contre 1247 paquets la semaine correspondante de l'an dernier.

Depuis le 1er mai, les exportations ont été de 27368 paquets, contre 9806 l'an dernier, pour la même période.

ŒUFS.

Les œufs sont sans changement sur notre marché; on cote toujours les œufs de choix de 10½ à 11c; les ordinaires No 1 de 9 à 9¾c et les No 2 de 8 à 8¾c.

LÉGUMES

Les oignons d'Egypte sont fermes à \$2.50. Les tomates sont à \$1.00 la boîte, les concombres à 20c la doz, les choux à 30c la doz. et les fèves à \$1.00 le sac.

Les pommes de terre nouvelles valent \$1 00 le sac et les vieilles d'ailleurs peu recherchées maintenant ne font plus au sac que de 30 à 40c.

FRUITS VERTS

Les ananas valent de 8 à 15c; les bananes sont plus chères et se vendent suivant grosseur et qualité du régime de 80c à \$1.50.

Les oranges de Valence ne font pas moins de \$6.50 la boîte de 420; il n'y en a plus en boîtes de 714

Les oranges de Messine sont fermes et il n'y a plus d'oranges sanguines (blood).

Les noix de coco sont plus faibles et valent de \$3 50 à \$4 00.

FOIN PRESSÉ ET FOURRAGES

MM. Hosmer, Robinson & Co., nous écrivent de Boston le 7 juillet :

"La semaine dernière il est arrivé 536 chars de foin et 21 de paille pour le marché local; les arrivages pendant la semaine correspondante de l'an dernier avaient été de 463 chars de foin et 11 de paille.

Les affaires ont été tranquilles pendant la semaine écoulée, c'est d'ailleurs la règle pendant la semaine du Quatre. Le foin est fermement tenu à nos cotes et nous ne prévoyons que très peu de changement pour les deux ou trois semaines à venir.

La paille est terne et à prix non soutenus.

"Nous cotons :

Foin, grosses balles, choix à fantaisie.....	\$15 50 à \$16 00
— petites balles, choix à fantaisie	15 00 à 15 50
— moyen à bon.....	13 50 à 14 50
— pauvre à ordinaire...	12 00 à 13 00
— trèfle et trèfle mélang	11 00 à 12 00
Paille de seigle, bonne à choix ...	11 00 à 12 00
— d'avoine.....	6 50 à 7 00
— de seigle mêlée.....	9 50 à 10 00

Le foin est toujours ferme avec une bonne demande et des arrivages n'excedant pas les besoins.

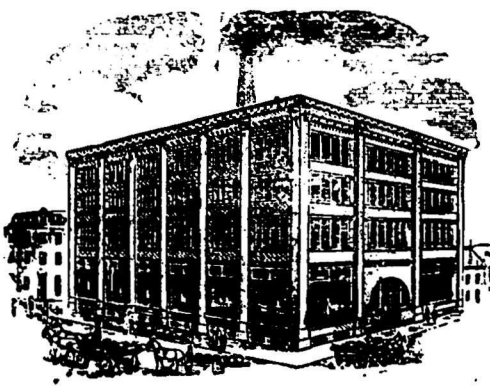
A la campagne, les cultivateurs se tiennent toujours sur la réserve.

Nous cotons au détail:

Foin pressé No 1, la tonne.....	13 50 à 14 00
do do No 2 do	11 50 à 12 00
Paille d'avoine do	4 50 à 5 00
Moulée extra la tonne.....	18 00 à 20 00
Gru blanc do	00 00 à 17 00
do No 2, do	00 00 à 16 00
Son (Manitoba) do	13 50 à 14 00
do au char (Ontario).....	00 00 à 13 00
Blé-d'inde jaune moulu.....	00 00 à 18 00

Et au char :

Foin pressé No 1.....	00 00 à 13 00
do do No 2.....	11 00 à 11 50
Paille d'avoine.....	4 00 à 4 50



SADLER & HAWORTH,

CI-devant ROBIN, SADLER & HAWORTH

MANUFACTURIERS DE COURROIES EN CUIR

BUREAU ET MANUFACTURE :

TANNÉ AU CHENE

COIN DES RUES William et Seigneurs, MONTREAL.

**Extraits
Culinaires
Pure Gold**

**DEUX
BONS
ARTICLES**

**Poudre à
Gelée
Pure Gold**

CES ARTICLES PLAISENT ET SONT DE BONNE VENTE

PURE GOLD M'FG. CO. 31 & 33 FRONT ST. EAST. TORONTO.

W. H. DUNN, AGENT, No 394 RUE ST-PAUL, MONTREAL

PROVINCE DE QUEBEC

Cour Supérieure.

ACTIONS.

DÉFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Absents

Guertin Alfred.....H. Dubreuil 260

Aston

Brodeur Azarie.....Banque Nationale 124

Barnston

Gordon Wm.....Succ. C. M. Remick 290

Bury

Scott Robert & Co.....F. Beaudry 141

Canton Marston

Blanchet Hormisdas....Banque Nationale 301

Blanchet Hormisdas....Banque Nationale 124

Blanchet Hormisdas....Banque Nationale 298

Champlain N. Y.

Joys George.....E. Desmarais 200

Ditchfield

Tremblay Henri.....C. N. Roberge 138

Emberton

Martin Jos.....S. Greenshields Sons & Co 220

Martin Jos.....Banque Nationale 102

Garthby

Gagné F. et al.....F. W. J. Glascock 288

Lévis

Lemieux A. et al.....M. M. Guay 400

Lacolle

Fortin F. X.....Dame M. Paré 950

Montréal

Arthurs Dame A. et vir.....E. Tongas 179

Angus W.....C. King 1e cl.

Aubry M. et al.....U. Garand et al 128

Beauchamp F. H.....A. Danis 217

Bowell R.....Dome O. M. J. Cohen 2e cl.

Bourdon.....B. Normandin 105

Bourgault A. et al.....R. J. Demers 189

Beaudoin J.....Z. Lavoie esqual 5000

Barillon L. R.....Dme M. H. Coursolet et al 2e cl.

Beaudoin A.....N. Gauthier 126

Bédard P. J.....L. Hochu 100

Cameron D.....W. Walker 330

Chabot L.....O. Mallette 2e cl.

Cabana H.....Dme A. Penu 2e cl.

Charbonneau J. E.....R. Forsyth 120

Daveluy G. et al.....J. B. Berard 108

Daoust N. et al.....J. Daoust 2e cl.

Duplessis M.....R. Préfontaine 266

Dynes Dame A.....Dr W. G. Stewart 100

Dickie J.....F. A. McRae 101

Dagenais Dame A. et al.....Dame Céline Dagenais et vir 2e cl.

Dubois H.....Dame C. Gats et al 115

Fortier A.....S. Nordheimer et al 250

Geoffrion T.....J. D. Dickinson et al 198

Goldchild John.....S. Cardinal 2e cl.

Gaudy Dame H. G.....A. Branchaud 450

Giroux T. esqual et al.....C. Letang et al 227

Hall W.....Rev. J. Green 622

Hogue F. N.....Dame M. D. S. Gagnon 2e cl.

Herald Printing Co.....Z. Gougeon 500

Jeanotte H.....E. Raymond 175

Jackson Dame E. J. et al.....J. Prendergast 210

Kennedy Dame K.....M. S. Foley 610

Leclair D.....M. T. Lefebvre et al 151

La Cie du Chemin de Fer Chateauguay et Nord.....O. Dufresne 1e cl.

Lafliche O. R.....H. Garpey 201

Léger L.....T. E. Leclaire 106

McLaren H. jr.....J. Hay 141

Morin E.....Dme E. Lamarche 100

Mas-an Dme C. esqual.....North British and Mercanti e Ins. Co 35000

Murray J. C. et al.....F. S. Reynolds 108

Parker D.....Hon. W. Owens 212

Rapquette A.....Dme D. Daniel 2e cl.

Parker D.....H. Boucher 245

Pouyville F.....P. Collin 130

Prevost R.....H. S. Phillips et al 1e cl.

Paxton J. D.....H. Laparte et al 102

Simpson J. C. et al.....D. Battersby 1e cl.

Stuart W. A.....H. Riendeau 105

Sapuyere Lme P. et al.....E. Genetoux 1236

Smallwood H. S. et al.....E. Labelle 121

Smallwood H. S. et al.....E. Labelle 152

Schiemon May. L.....A. O. T. Beauchemin 115

Tabb N. H. et al.....J. O. Donahue 1500

Thomas Dme S. A.....W. Honeymoon 2e cl.

Thibault Dme M. L. Thimaculac Conception 171

Tessier F. X. et al.....Dme A. Renaud 1-00

Toupan S.....Merchants Bank 121

Valiquette F.....J. alias G. M. gueron 110

Valletts G.....M. L. Auger 224

Viger A.....Dme A. Lavigneur 2e cl.

Whitehead C. J.....F. Hudon et al 186

Warwick Cycle Mfg Co.....J. V. Boule 200

Wilson J. B.....C. Brien 10000

Portneuf

Ford Jos. sr et al.....W. S. Miller et al 120

Québec

Daly R. et al.....J. S. Budden 200

Danteuil P. C.....G. Demers 202

Giguère T. E.....W. Carrier 235

Lynch John.....L. J. Belanger 218

Nadeau Marie L.....M. Nadeau 105

Rimouski

Talbot J. A.....G. Lemoine et al 119

Sherbrooke

Arkley Robert N.....Dominion Lime Co 258

Digby C. J.....Sherbrooke Iron Works 293

Stottsville

Languevin Joseph.....J. Quinlan 200

Sutton Canton

Billings H. E. et al.....R. T. MacDonald 110

St. Alban

Perrault Henri.....H. Perron 281

Ruymond B.....E. Dussault 122

St. Flavien

Bibeau Julie.....L. Bedard 113

St. Jean Chrysostôme

Drapeau Malvina.....E. Langlois 180

St. Joseph (Beauce)

Perron Aug.....J. B. Caverhall et al 119

St. Lambert

Hains C. et al.....N. Couture 500

Poiré Jos.....F. Dubord 175

St. Michel

Morrison Ed.....E. Menard 100

St Narcisse

Shiels E. L. et al.....O. Bown 600

St. Théodore

Machine Moose.....Banque Nationale 298

Cour Supérieure.

JUGEMENTS RENDUS

DÉFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Black Lake

United Abest's Co.....T. Beaudoin 136

United Abest's Co.....Mde L. Beaudoin 108

Ely Canton

Vezina Chs.....G. W. Dryden 160

Montréal

Henderson D. H. et al.....A. Daigneault 4146

Lochane Joseph.....C. Desmarteau 2236

Prevost Arthur.....Banque du Peuple 11316

Robert Ouesime.....E. Lefebvre 256

Veronneau J. T.....Dme E. Thomas 3891

St Henri

Legault D.....N. Charbonneau 1270

St Hyacinthe

Bradford A. H.....J. Roach 101

St Jean

Demers Dme Edith B.....T. F. G. Foisy 117

Cour de Circuit

JUGEMENTS RENDUS

DÉFENDEURS. DEMANDEURS. MONTANTS

Dunham Canton

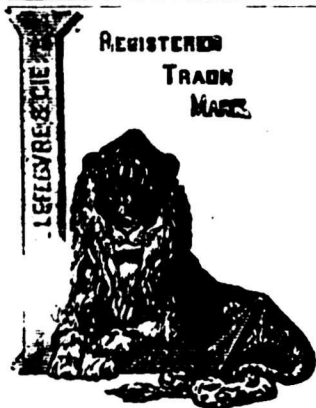
Rousseau Lorenzo.....J. T. Léonard 11

Durham

Hutchins E. O.....J. Alexander 89

Garthby

Bouchard S. & Co et al.....Banque Nationale 75



Confitures, Gelées et Marmelades de Fruits

GARANTIES FRUITS ET SUCRE

Pour Ménages et pour le Commerce

Spécialement préparées pour l'usage des Pâtisseries, Boulangers, Confiseurs, etc.; pour Ménages. Pensions, Hôtels, Clubs, Lycées, Convents, Hôpitaux, etc. etc. PRIX SPÉCIAL X pour commandes dépassant 1 tonne (2,200 lbs). AVEC VINAIGRES PURS, garantis sans addition d'acide. Conserve au vinaigre, etc. La plus grande usine du genre dans la Province.

MICHEL LEFEBVRE & CO.,
Négociants Industriels.

MONTREAL

JOS. CONTANT Pharmacien et Chimiste
GROS ET DETAIL
No 1475 rue Notre-Dame, MONTREAL
COIN DE LA RUE BONSECOURS
Tel. Bell 100



NOTRE MOTTO... "MEILLEUR"

Ginger Ale,
Soda Water,
Apple Neotar,
Cream Soda, Etc.

GURD

Tous les épiceries de première classe, les hôtels et les restaurants les tiennent. 3 médailles d'or, 3 médailles d'argent, 6 médailles de bronze et 16 diplômes aux diverses expositions.

CHARLES GURD & Co., MONTREAL

Lachine	
Champagne A. B.	Palkington Bros (Ltd) 61
Maisonneuve	
Roby J.	O. Lab lle 27
Montréal	
Avelin Narcisse	T. Marquis 36
Bellon J. Kubos y	T. E. Huot 30
Brisson Frs.	Dame A Menard et vir 60
Birka W. J.	B. Shepherd 25
Chouinard Pierre.	F. Lambert 27
Duval Théon.	L. Gouin et al 80
Duperrault Adolphe.	A. G. Cross et al 50
Gervais Jos.	F. Gervais 50
Gravel Gédéon G.	N. Laurin 41
Groulx Michel.	F. Belure 25
Gervais Mederic.	J. Boudreau 29
Hunter H. S.	J. G. Bird 75
Kelegher John.	Dme E. Allen 31
Lavallière Isidore.	Dme A. Ménard et vir 46
Lalonde Jos. E.	R. Monty 4e cl. 30
Michaud Thet et al	Dme M. Chatigny 30
O'Hara John P.	Dme A. Menard et vir 68
Pelletier Geo.	L. F. Richer et al 27
Pothier Ls J.	W. Starke 26
Roy Eugène	C. A. Sharpe 53
St-Denis F.	J. Paré 72
Taylor R. G.	T. C. Huot 54
Montréal Ouest	
Sutcliffe W. G.	R. Short 60
Orford	
Jacque Fe.	A. W. Geard 20
Paton Canton	
Heath Galou.	Mansonville Equi duet Co 25
Quebec	
Bignell J. G.	C. McCaffrey 62
Sherbrooke	
Desrosiers Nap	J. Paré 64
Bertrand F.	J. B. Brousseau & Cie 18
De Jauniers J. B.	J. Boulé 38
Gosselin Joseph.	L. C. Belanger 10
Shawbridge	
Shaw Albert.	G. Geoffrey et al 50
Stanstead	
Resh Fk F.	P. Kearney 35
St Angèle de Laval	
Bourgeois Jos.	E. Kearney 41
Ste Brigid	
Gladu Ludgar	J. Barbe 36
Ste Cunégonde	
Lavoie Eusèbe.	P. Degenais 45
Thuot David.	Dme M. L. Beaumont 28
St. Elphège	
Parent Adolphe.	W. Starke 43
St. François Xavier de Brompton	
Duchesneau P.	Liddell Lesperance & Co 39
St Henri	
Viau Dme Emélie.	Con. d'Ecoles St Henri 45
Robert Alph.	H. Sauve 35
St Hyacinthe	
Roy Ambroise.	Dme A. Guyou 8
St Ignace du Coteau du Lac	
Lalonde Gédéon.	J. H. Wilson 45

Ste Julie	
Lacoste Narcisse.	Banque Ville-Marie 49
St. Laurent	
Dumas Jos. D.	Banque Hochelaga 42
St-Louis	
DeFoy E. G.	O. Marin 45
St Luc Jonction	
O'Reagan T.	H. H. Ingram 34
Ste Marthe	
Milmore Ths.	J. T. Théoret 30
Ste Rose	
Quimet Prime.	F. Roger 25
Terrebonne	
Dufresne Félix.	G. Marsolais 72
Windsor	
Morency P., père.	G. H. & L. Hobson 18
Westmount	
Slone Horace P.	J. Irvine 42

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du No 27 (3 juillet 1897). — En Allemagne: Nuremberg; Voyage aux villes historiques de la Franconie, par M. Eugène Muntz. — 20 A travers le monde: Les duels chez les étudiants allemands, par H. Drakh. — 30 Missions politiques et militaires: Dans la boucle du Niger. — Notre occupation des royaumes de Gourma et de Mossi. — Nécessité de limiter les sphères d'influence. — 40 Grandes courses de terre et de mer: Le prince Louis de Savoie à la pro-quille d'Alaska. — Alpinisme et navigation. — 1. Ascension du Mont-Saint-Élie. — Tentatives jusqu'ici infructueuses. — Glaciers monstres. — 50 A travers la nature: La sole à Madagascar. — Une concurrence imprévue. — Tissus en toile d'araignée. — 60 Livres et cartes. — 70 Les revues étrangères: Le Transvaal et l'état libre d'Orange (Deutsche Colonial Zeitung). — Dans les montagnes du Bokhara (Mittheilungen der deutschen und oesterreichischen alpenvereine). — Le quatrième volume du voyage de John Cabot en 1497 (The geographical journal).

Abonnements: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.
Bureaux à la librairie Hachette & Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Bientôt tous nos monuments seront en verre, car on a découvert que cette matière est plus convenable pour construire des monuments durables que le marbre le plus dur ou le granit; le verre est, en réalité, absolument indestructible. Le vent, la pluie, la chaleur, le froid ont un effet bien certain, même sur le roc le plus dur, ils réduisent le granit en poussière et il n'est pris rare de ne plus trouver trace d'inscription sur des pierres de tombeaux ayant à peine cinquante ans. D'un autre côté, un monument en verre présentera, au bout de plusieurs siècles, un aspect aussi frais que le jour de son érection et les inscriptions seront ineffaçables.

Renseignements Commerciaux

PROVINCE DE QUEBEC

CESSATIONS DE COMMERCE
Lake Megantic—Curley A. G. & Co., hotel, McGee succède.

CESSIONS
Fraserville—Faucher Adelard E., négociant.
Montréal—Bergeron & frère, épïc.
Québec—Rinfret & Marcotte, articles de fantaisie en gros.
Vallée mde L. P. modes.
Gagnon D. R., pharmacien.
St Henri de Montréal—Therrien & cie mag général.
St Jean Deschailions—Baudette Lucien, magasin général.

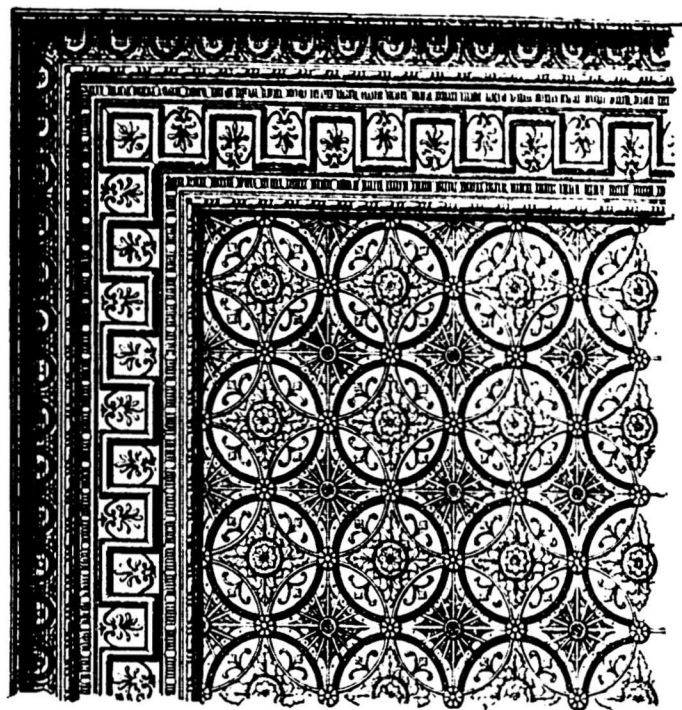
CONCORDATS
St Polycarpe—Latour F B magasin général, à 30c dans la piastre.

CURATEURS
Hull—Bilodeau & Renaad à Bénéon Patry, chaussures ass. 14 juillet.
Montréal—Chs Desmarteau à Paul Prozesky, cigars, etc. ass. 14 juillet.

DÉCÈS
Lévis—Laine, Anselme, peintre.
Montréal—Clogg J. R. & Co fruits en gros; J. R. Clogg.
Morgan Burns, grains.
Quintal N. & Fils, épïcier en gros; N. Quintal.
Gravel & Boulard, quincaillerie; Louis G. Gravel.
McShane Richard, épïcier.
Québec—Amyot Louis, contracteur.
Ste Anne de Beaupré—Drouin Evariste hôtel.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS
Montréal—Beauchamp & Lamarche, contracteurs.
Bougie M. & Cie, restaurant.
Desforges & Geoffrion, quincaillerie.
Fluet & Chauvin, bouchers.
Smith J. R. B. & Co, modes en gros; J. R. Smith continue.
Merino & Richard, vermicelle.
Bode & Co, restaurant; W. Bode et Wm O. McKay continuent sous la même raison sociale.
Sisenwain & Leavitt, ferrailles.

EN DIFFICULTÉS
Hull—Landry J. P., nouv.
Marbleton—Breadon J. H., mag. gén. ass 19 juil.
Montréal—Royal (The) Clothing Co, ass 17 juil.



UN DE NOS DESSINS

Plafonds de Métal en Relief

Ces plafonds sont faits en acier doux améié, dans une grande variété de dessins, appropriés pour chaque genre de bâtisse, y compris les HÔPITAUX, les EGLISES, les ÉCOLES, les COUVENTS, les THEÂTRES, les ASILES, les BUREAUX, les MAGASINS, les RÉSIDENCES, ETC.

Les avantages nombreux qu'ils présentent comme remplaçant du bois et du plâtre, existent dans leur poids léger. Ils ne se fendent pas, ne s'écaillent pas, par conséquent, pas de danger de chute de plâtre; ils sont absolument durables, les joints se recouvrent hermétiquement, ils s'appliquent facilement et sont absolument incombustibles, ont un véritable cachet artistique, ne supportent pas la vermine ou les germes de la maladie et sont excellents pour l'acoustique; ils ont, en outre, de nombreux points de supériorité sur toutes autres formes de décoration intérieure.

Ecrivez pour recevoir notre catalogue "T"

The METALLIC ROOFING CO., Limited

Seuls Manufacturiers...

COIN KING ET DUFFERIN

TORONTO, ONT.

Québec—Huot Phidime, épïc.
St Laurent (Isle d'Orléans) — Gosselin
A. Boulanger.
Sorel—Wright J. H., bijoutier, ass 9
juillet.

FONDS A VENDRE

Montréal—Harris S & Co, chapeaux
et fourrures en gros, encan 13 juil.
Matapédia—Gillis James, mag. gén, 21
juil.
Québec—Sessions Robert, mfrs de va-
lises.

FONDS VENDUS

Cacouna—Plourde J. E., mag. gén, à
58¢ dans la piastre.
Montréal—Towle J. & Co, couvreurs.
Turot Henri, buvette.
Sorel—Wright J. A., bijoutier.
Waterloo — Citizens (The) Telephone
Co.

NOUVEAUX ETABLISSEMENTS

Chicoutimi—Gauthier & Frère, bois
de sciage: J. B. Louis et Xavier Gau-
thier.
Wells Talbot & Co, manufacturiers de
couvertures au lieu de Wells Blair & Co
East Farnham—Gingras & Decelles,
charrois et forgerons: Meril Gingras et
Arthur Decelles.
Montréal — Canada (The) General
Specialty Agency; Alcide E. Goyette
et Joseph E. Castin.
Continental (The) Tourist Co; Samuel
Glenon et Alexandre Lippé.
Daigneault P. & Cie, grain et provi-
sions; Philias Daigneault et Francis W,
Lynch,
Green & Leach, marchands à com.;
Harvey A. Green et Wm Leach
Hainault & Cartier, épiciers; Marie
D. Hainault et Victorine Cartier.
Hamilton Pharmacy; Joseph Leduc.

Nelson G. P. tailleur; George P. Nel-
son.

Pothier & Charpentier briquetiers;
Louis J. Pothier et Ovide Charpentier.
City [The] Clothing House; Louis Vi-
neberg.

Gagnon & Paquette peintres; Joseph
Gagnon et Hector Paquette.

Morison Malcolm, agent de manufac-
ture; Eleanor Ann Morison. Vve de
Malcolm Morison et J. Hugh Peattie.
Pelletier et Fontaine, chaussures; Jo-
seph Pelletier et Azarie Fontaine.

Towel & Co, couvreurs; Clara Du-
fresne, épouse de John Towel.

Bell Bros & Co Ltd, charbon; John
H. Bell, Wm S. Bell et Wm Galbraith.

Séguin François & Cie, charretiers;
Francis Dussault et Francis F. Séguin.
Tessier Severin, hôtel.

Central Portrait Co; Adélarde E. Char-
ron.

Howden, Starke & Co, quincaillerie en
gros; Wm Starke et Robert Starke.

Macpherson [The] Frog & Switch Co.
Maher, Mlle Nellie, nouv.

Mansfield E., chaussures.

Sabiston [The] & Co [Ltd], demande
incorporation.

St Lawrence Portland Cement Co.,
demande incorporation

Boucher E., tailleur.
Janvier P. & Cie, barbiers, etc.; Paul
Janvier et Victor Bernard.

Montreal Hand Laundry; Andrew
Elliott

Montreal [The] Novelty Co., nouv. en
gros; J. B. Lalime et Joseph R. Côté.

Québec—Quebec Athletic Grounds As-
sociation, Walter T. Roy, président.

Stanbridge Station—Girard Alfred &
Co, farine et grain; Agnès Girard et Jo-
seph A. Girard.

St-Henri de Montréal—Lanoir et Co.,
chaussures; Euphem Lanoir, épïc de
F. X. Héty.

PROVINCE D'ONTARIO

CESSATIONS DE COMMERCE

Erin — Wood Robert, pharmacien,
parti pour Rat Portage.
Parry Sound — Ansley W.M., épïc, etc.
Ansley Sons & Co succèdent.
Crompton E. C., nouv.
Lawrie, J. D., articles de fantaisie.
Wingham—Brown S. G., imprimeur;
H. B. Elliott succède.

CESSIONS

Barrie—Pearson W. T., merceries et
chapeaux.
Galt—Ringer August, marchand.
Ingersoll — White G. H., nouv.
Orillia — McLachlan John, pharmacien.
Port Hope — Merrifield Chs A., tailleur
ass. 17 juil.
Petrolia — Herring Richard, impr-
meur ass. 16 juil.
Thirolf — Jones & Durkee, bicycles.
Toronto — McLean & Oakley, mfrs de
bicycles ass. 13 juil.
Whitlock F. C. B., épïc ass. 13 juil.
Cutler Bros, mfrs de bicycles.
Windsor—Martin Wm H., tabac etc.
Little Bros épïc

CONCORDATS.

Toronto—Pearcey, Sanderson & Co.,
huiles et peintures en gros, etc; à 60¢
dans la piastre.

DÉCÈS

Stratford — Counter John, épïc.
Thorold — Pike Wm, charbon, etc.
Toronto — MacMillan John R., agent de
manufacture, etc.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

London—Oleghorn & Russell, épïc., fruits, etc.; Ryan & Russell succèdent.
Perth—Noonan & Buchanan, épïc.; Henry Noonan continue.

Toronto—Maloney J. M., & Son, tailleurs; Richard Maloney continue sous la raison sociale Maloney & Son.
Falconer & Fearon, menuisiers; Wm Falconer continue.

EN DIFFICULTÉS

Brantford—Gilbert Ann, articles de fantaisie, ass 15 juillet.

Kingston—Martin Harry O., quincaillerie, etc., ass 9 juillet.

Toronto—Eaton Jno. (The) Co (Ltd) magasin général.

Woodstock—New Barnes (The) Cycle Co (Ltd).

FONDS A VENDRE

Brantford—Walsh F H., hôtel.

Durham—Waters John, hôtel.

Forest—Wichman C, tailleur.

Toronto—Chambers J D, écurie de louage, 14 juillet.

Windsor—Latham & Pomerville, tailleurs, encan 21 juillet.

FONDS VENDUS

Alliston—Newton E. A., imprimeur et éditeur, à R. J. Wallace.

Blenheim—Sterling John, jr, boucher, à Rose & Moore.

Guelph—Kohl Joseph, hôtel, à John McAteer.

Novar—Cornell S. B., hôtel, à George Raymond.

Orillia—McLachlan John S., pharmacien.

Preston—Hepburn & Co, mfrs de chaussures.

St Thomas—Smith & Co, épïc., à Wm Southern.

Toronto—Clapp Shoe Co, à Stanley M. Clapp.

Ramsay Nellie, chaussures, à D. J. Rodgers.

INCENDIES

Edgington—Freeland A W, magasin général, ass

Vahey & Sparling, tailleurs, ass

Webb Mary A, hôtel, ass

Niagara Falls South—Abbs & McClure épïcier, ass

Rothsay—Gregory J, moulin

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Perth—Pook Richard, tailleur.

Sault Ste. Marie—Soo [The] Mining & Exploration Co. of Algoma [Ltd].

Toronto—Hayes P. J., plombier et D. Menzies, se sont amalgamés sous la raison sociale Menzies et Hayes.

Provincial [The] General Trusts Co of Ontario.

Peuchen & Co, mfrs de produits chimiques, ont ouvert une succursale à North Tonawanda, N. Y.

Duval-Miller [The] Mfg Co. of Toronto, Ltd.

Weir [The] Specialty Co. of Toronto, [Ltd].

NOUVELLE-ECOSSE

CESSIONS

Little Glace Bay—Campbell John J.; mag. gén., hôtel, etc.

DÉCÈS

New-Glasgow—Brown R. & Son, fondrie; Robert Brown.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Halifax—Borton John & Co, plombiers.

Westville—Konig & McCuaig, mag. gén.

EN DIFFICULTÉS

Arichat—Malzard Fanule L., mag. gén. offre 50c dans la piastre.

FONDS A VENDRE

Annapolis—Harris & Hatfield, plombiers.

FONDS VENDUS

Halifax—Cook Eliza, porc; la succursale de Lunenburg à R. L. McCullough.

Windsor—Vaughan Alex, boucher, à J. L. Vaughan & Son.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS

Bridgewater—Hermann Mlle M, épïc.

Halifax—Dunn H W, libraire

Little Glace Bay—Roach & Gillis, épïciers et liqueurs; Michael Roach et Neil J Gillis

Westville—Fraser et McDonald, nouveautés; James W Fra-er et James McDonald

Weymouth—Oakes H E, au nom de son épouse Maria Oakes

NOUVEAU-BRUNSWICK

CESSIONS

St. Stephens—Sedequest Norman E., meubles.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

St. Jean—Maritime Installment Co., nouv., etc.

FONDS A VENDRE

Sussex—Henderson & McLean, bouchers.

Trites John S., mag. gén.

FONDS VENDUS

Bathurst—Robertson Wm, harnais.

Sussex—Johnston G, F, pharmacien, à B. J. Sharp.

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Bathurst—Hickson Edward, nouv.

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

CESSIONS DE COMMERCE.

Carmen—Williams J. A, hôtel, J. J. McMillan succède.

Emerson—Duensing Louis, hôtel; J. A. Williams succède.

Winnipeg—Rodgers R. J., bijoutier; J. J. Porte succède.

CESSIONS

Yorkton—McDonall Henry, quincaillerie.

CONCORDATS

Portage La Prairie—McLeod & Rothwell, chaussures et merceries à 50c dans la piastre.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS.

Deloraine—Atkinson & Co, bois sciage; W. H. Atkinson, continue.

Winnipeg—Williams & Scarffe, constructeurs de navire; Clément Williams continue.

EN DIFFICULTÉS

Winnipeg—Geddes A. T. & Co., épïc., ass 9 juil.

EN LIQUIDATION

Winnipeg—Winnipeg [The] Saturday Night publication.

FONDS A VENDRE

Gleichen—Beaupré Philomène [Mde V J] mag gén.

FONDS VENDUS

Carman—Richardson & Loree, magasin général à 70c dans la piastre, à M J M Tombs

AVIS DE FAILLITE

dans l'affaire de

JAMES H. WRIGHT,

Horloger et Bijoutier de la ville de Sorel, failli.
Les sous-signes vendront par encan public, EN BLOC, à leur salle d'encan, No 69 rue St-Jacques Montréal.

Mercrredi, 21 Juillet 1897, à 11 hrs A.M.

L'actif mobilier appartenant à la faillite du susdit, consistant en :

Montres, horloges, bijouteries, argenteries, agrès de pêche, porcelaines, coutellerie, papeterie, tapisserie, jouets et toutes sortes de marchandises de fantaisie, le tout se montant d'après l'inventaire à.....	\$4905.51
Fixtures et roulant.....	145.00
Les dettes de livres suivant liste seront vendues séparément.....	896.00
	\$5946.07

Le magasin sera ouvert pour inspection, Mardi, le 25 juillet courant.

Pour autres informations, s'adresser à
ALEXANDRE DESMARTEAU, Curateur
Bureau Chs. Desmarteau.

1588 Notre-Dame, Montréal.
MARCOTTE FRERES, Encanteurs.



Edmonton—Cairns & Kelly, brasseur, etc, a Kelly & Omands
Portage La Prairie—McLeod & Rothwell, chaussures et merceries à Mary McLeod et Mary Rothwell
Winnipeg—Smale A J & Co^s chaussures : à Thomas H Fahey à 67½c

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS.

Regina—Castellain & Co, liqueurs en gros, ont admis W. B. Pockington.
Russell—Lawther & Co., mag. gén.
Winnipeg—Poyntz John W., farines et grain.
 Vincent & Bradley, épice., etc.

COLOMBIE ANGLAISE

CESSATIONS DE COMMERCE

Revelstoke—Martin, Lamont & Co, pharmaciens; Canada Book and Drug Co, succède.
Victoria—Petri & Hall, restaurant; Garvin et Mair succèdent.

DÉCÈS

Vancouver—Garden Wm. & Sons, théa Wm Gardner, sr.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Slocan City—Stubbs & Williams hôtel; Williams continue.
Victoria—Recreation Publ shing Co; C. H. Gibbons continue.

Les journaux de Paris nous apprennent que, pendant toute la durée de l'Exposition de 1900, on se propose d'établir un phare électrique au sommet de l'obélisque de Louqsor. On compte même que ce phrase paradoxal, comme le dit le *Nigaro*, ne sera pas le moins sensationnel des "clous" de la cosmopolite kermesse.

L'œuvre projetée, ajoute notre confrère, n'est pas seulement intéressante par son originalité. Elle l'est davantage encore par les difficultés techniques qu'elle comporte et les subtils problèmes qu'elle soulève.

Il ne saurait être question, en effet, de disposer les fils conducteurs de l'énergie électrique à l'extérieur, ni de les faire courir à la surface du monument, dont ils gâteraient les belles lignes d'une façon désastreuse.

Il faudra, bon gré mal gré, que ces fils passent à travers l'épasseur du monolithe, lequel, on le sait, est massif et compact. D'où la nécessité de forer, dans toute la longueur du pylône et de son piédestal, un trou, un canal, un tunnel en miniature de 5 centimètres de diamètre, largement suffisant pour loger les câbles qui arriveront sous le socle par un conduit souterrain. En thèse générale, une opération de ce genre n'a rien qui puisse effrayer l'industrie, dont les perforatrices à couronne de diamants entrent dans la pierre la plus dure avec autant d'aisance qu'une vrille d'acier dans une planche de sapin. Mais, dans l'espèce, étant donnée l'obligation de laisser l'obélisque en place et de le prendre par-dessous sans déranger son assiette, cela n'ira pas précisément tout seul.

Toutefois, rien n'est impossible; on prévoit même que le forage ne demandera pas plus de dix jours. Au demeurant, le calcul est très simple. Mue par l'électricité et complétée par des injections d'eau sous pression destinées à balayer les débris au fur et à mesure, une perforatrice bien comprise peut avancer de 60 centimètres environ par heure.

Or, l'obélisque mesure y compris le pyramidion, 23 m. 57. Son piédestal a 8 mètres. Soit en nombre rond, 32 mètres. A 50 centimètres à l'heure, tout peut être fini en 64 heures, c'est-à-dire en 8 journées de 8 heures. Mais il faut tenir compte des reprises de l'outil, des accidents, des anicroches et des surprises... En tout cas, un maximum de dix jours suffira parfaitement.

Par contre, les travaux souterrains, c'est-à-dire le creusement de la galerie à conduire jusqu'au-dessous de l'obélisque, d'une part, et, d'autre part, l'établissement de l'échafaudage qu'il faudra nécessairement dresser pour établir un chantier de perforation à la pointe de l'aiguille constitueront autant d'opérations autrement longues et scabreuses. Quoi qu'il en soit, les travaux ne commenceront pas avant 1899. Il reste encore un point délicat à résoudre: c'est le point de savoir comment on pourra visiter à tout instant, à fins de nettoyage, de réparation et d'entretien, l'appareil d'éclairage du sommet.

D'aucuns parlent d'un petit ballon captif de six mètres de diamètre, qui, guidé le long du pylône, enlèverait le lampiste et l'amènerait à pied d'œuvre. Mais cette proposition, séduisante peut-être pour des profanes, ne saurait supporter l'examen d'industriels sérieux. Il est probable qu'on devra se contenter d'un dispositif *suu generis* analogue aux gigantesques échelles de sauvetage à coulisses qui font partie intégrante de l'outillage de nos sapeur-pompiers.

C'est égal, conclut joyeusement notre confrère, il ferait beau voir la tête qu'auraient Sésostris, Cléopâtre ou tel autre pharaon ou pharonaïce, le jour où quelque néromancien amènerait leurs ombres, dans trois ans d'ici, faire une petite promenade aux Champs-Élysées.

URBALDE GARAND. TANCREDE DE TERROUX.
GARAND, TERROUX & CIE.,
 BANQUIERS ET COURTIERS

No. 3, Place d'Armes, MONTREAL.

Effets de commerce achetés. Traités émis sur toutes les parties de l'Europe et de l'Amérique. Traités des pays étrangers encaissés aux taux les plus bas. Intérêt alloué sur dépôts. Affaires transigées par correspondance.

M. S. DESMARTEAU
 Comptable, Auditeur et Commissaire
 No 1598 rue Notre-Dame.

RESLEMENTS D'AFFAIRES DE FAILLITES.

ARTHUR GAGNON. L. A. CARON.
GAGNON & CARON
 EXPERTS-COMPTABLES,
 CURATEURS

Téléphone Boll 815. Boite B. P. 911.
 BASSISE DES CHARS URBAINS, MONTREAL.

National Assurance Co. of Ireland

INCORPORÉE PAR UNE CHARTE ROYALE, ET
 AUTORISÉE PAR ACTE SPÉCIALE DU PARLEMENT.

Bureau Chef au Canada: 1735, RUE NOTRE DAME
 M. C. HINSHAW, Agent Principal, :: MONTREAL

AGENTS SPÉCIAUX,
 DÉPARTEMENT FRANÇAIS:

DROLET & ALARIE, No 20, rue St-Jacques.
 ISIDORE CREPEAU, No 34, côte St Lambert.

BILODEAU & RENAUD
 COMPTABLES, AUDITEURS ET COMMISSAIRES,
 No. 15 rue St-Jacques, Montréal
 Spécialité:
 Règlement des Affaires de Faillites.
 Téléphone 2003

J. C. HEMOND & CIE

1483, rue.....
 Notre-Dame

Une
 Spécialité
 D'ouvrage
 "Turns"
 Et à la machine
 "MacRay,"
 Nous
 En avons
 En
 Magasin
 Une
 Grande quantité
 Dont
 Nous voulons
 Disposer
 De suite.

Chronique de Québec

Mercredi, 14 juillet 1897.

Trois petites faillites dans la dernière huitaine sont venues établir que les échéances de juillet ont été lourdes pour quelques-uns.

Ces faits, toutefois, n'ont pas étonné le commerce de Québec ni n'ont eu de conséquences bien sérieuses pour personne. Ils étaient même prévus.

Les affaires de la semaine n'ont pas été brillantes, bien qu'elles aient été étonnantes pour la maison. Cela est dû au nombre considérable d'étrangers qui ont inondé la ville dans ces derniers jours, à tel point que les hôtels en ont été encombrés et que beaucoup de logements ont dû être requisitionnés dans les pensions privées. La conséquence en a été une recette générale importante dont beaucoup de gens ont bénéficié.

Il est regrettable d'avoir à signaler quelques abus dans le commerce des nouveautés. En général, bien que le commerce y soit naturellement et heureusement considérable, les établissements de nouveautés, sont tenus avec beaucoup de dignité et de décorum.

Il se rencontre, cependant des gens entreprenants qui ne reculent devant aucune excentricité. Cette semaine, on peut y aller s'approvisionner de sucres, de thés et cafés, outre les ustensiles de cuisine, les assortiments de chaussures, etc., qu'on y offre en vente depuis assez longtemps déjà. Bientôt on y versera à boire ou l'on y détaillera des liqueurs.

Nous signalons ces pratiques abusives,

parce qu'elles sont de nature à déprécier le commerce en lui faisant perdre l'estime de la clientèle sérieuse. Cet empiètement d'un négoce sur l'autre a toujours mauvais effet, et provoque des représailles dans bien des cas. Ainsi, nous avons vu un épicier, qui se pique de progrès, établir un assortiment de boutons, cravates, agrafes et autres objets de pacotille. C'était sa manière à lui de se venger des marchands de nouveautés qui lui font concurrence. Les uns et les autres y perdent certainement de la considération et font rire à leurs dépens.

Deux autres abus sont encore à signaler car ils se présentent journellement.

C'est d'abord la manie de se servir de mots anglais pour désigner un grand nombre de marchandises, et d'employer l'anglais dans la rédaction des enseignes et des annonces. C'est ensuite, quand on prétend se servir de la langue française, la négligence grossière qu'on apporte dans la rédaction des prospectus, des circulaires, des placards de vitrines, etc. Tout cela fourmille d'incorrections et donne une bien piètre idée de notre savoir faire.

Il est regrettable que de grandes maisons d'affaires n'échappent pas à ce ridicule bien qu'il y ait, bâtons-nous de le dire, des exceptions. Il est vrai que l'instruction n'est pas le fait de tout le monde; mais si elle fait défaut, il est, ce nous semble, facile de faire appel aux connaissances d'un ami, d'un voisin, ou d'un spécialiste. La chose en vaut la peine.

EPICERIES

Nous avons une assez bonne semaine

à enregistrer. Chacun de nos riches concitoyens qui vont passer la belle saison à la campagne ont donné leur commande pour être expédiée à leur résidence de campagne et cela a contribué à activer quelque peu les affaires dans cette ligne. Les prix sont stationnaires. Les sirops et les sucres des Barbades sont faibles avec aucune apparence d'une hausse prochaine.

Sucres : Jaunes, 3½ à 3¾c ; Powdered, 6c ; Paris lump, 5¾c ; Granulé, 4½ à 4¾c ; Sirops : Barbades premier choix 24 et 25c le gall.. Porto-Rico pur 28c.

Huile de charbon : 13 à 13½c le gall.

Conserves en boîtes : saumon, \$1.20 à \$1.50 ; homard, \$2.15 à \$2.25 ; blé-d'Inde, 50 à 75c ; pois, 80 à 90.

Les tomates sont rares et font 95 à \$1.00.

Sardines à l'huile : Canadiennes 4 à 5c. Soda à laver en " Drum " 80c ; Soda à pâte par 100 lb. \$2.25 ; Emploi à matin 7½c ; do ordinaire 4½c.

FARINES, GRAINS ET PROVISIONS

Le commerce est assez tranquille dans cette ligne d'affaires, et se résume aux commandes de routines sans abondance.

Le foin qui a fait jusqu'à 14.50 est aujourd'hui coté à \$11.00 mais la tendance est à la hausse et il pourrait revenir au premier taux avant longtemps. Les farines sont sans changements notables.

L'avoine a suivi un peu les réactions du marché au foin et fait aujourd'hui, pour.

Avoine d'Ontario (34 lbs.) 33 à 34c ; de Province 32 à 34c ; Blé d'Idé 38 à 40c.

Farine (en poches) : Fine \$1.20 à \$1.25 ; Supertine, \$1.30 à \$1.40 ; Extra, \$1.65 à

Marinades Heinz...

POUSSEZ LES ARTICLES DE PIQUE-NIQUE

Une journée dans les bois, à cette saison est une joie, si le lunch est bon. Les BAKED BEANS DE HEINZ feront un bon lunch.....

AUTRES SPÉCIALITÉS POPULAIRES

Marinades Sucrées.
India Relish.

Chutney aux Tomates.
Ketchup aux Tomates, Etc.

EN VENTE PAR

HUDON, HEBERT & CIE, MONTREAL,
H. P. ECKARDT & CO., TORONTO.

MEDAILLES--

PARIS
CHICAGO
ANVERS
ATLANTA ETC

The GENUINE
always bear this
Keystone trade-mark.



Voyez
Ces
Mains

Elles vous feront épargner de l'argent. Elles feront augmenter la confiance de vos clients sur la qualité des marchandises que vous vendez.

C'est la marque de Bicarbonate de Soude que la science a démontré comme étant le plus pur et le plus fort "La Marque de Confiance."

EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERIS DE CROS, PARTOUT.

Arthur P. Tippet & Co., Agents
pour le Canada

\$1.75; Patent, \$2.10 à \$2.20; S. Roller \$1.90 à \$2.00.

Lard: Short Out, \$14.50; saindoux pur, en seaux, \$1.40 à \$1.50; do composé, \$1.20 à \$1.30; chaudières, 6 à 7c.

Huiles: Loup-Marin "Straw," 36 à 37. Huile de morue, 27c.

Après les chaleurs torrides de la semaine dernière, sont survenus, sans transition sensible, des jours froids et pluvieux qui ont fait baisser le thermomètre de trente degrés au moins. Le vent d'Est fait rage et rend la température désagréable.

Il va sans dire que le commerce subit les conséquences de cet état de choses.

D'un autre côté, comme à quelque chose malheur est bon, on s'accorde à dire que l'apparence générale de la campagne s'est beaucoup améliorée depuis quelques jours dans notre district. Tout indique maintenant une bonne moyenne de rendement.

Les nouvelles des quartiers industriels dénotent qu'on y est activement occupé à remplir les commandes qui entrent avec régularité et en nombre satisfaisant, à des prix assez rémunérateurs. L'état financier de la presque totalité des établissements où se confectionne la chaussure est tout à fait rassurant.

C'est ce que nous ont dit trois des caissiers de banques qui font le plus d'affaires avec les manufacturiers. Il est connu et admis que Québec est aujourd'hui le plus grand fournisseur de chaussures du Dominion; un peu d'observation et de coup-d'œil suffit pour constater que la tendance actuelle est au progrès. Il y a sans doute à compter avec les fluctuations du marché, la concurrence extérieure, les pertes occasionnées par les faillites des acheteurs

du dehors, etc., toutes choses qui peuvent créer du malaise à un moment donné, mais tel n'est pas le cas actuellement.

L. D.

NOTES SPECIALES

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Almé Blais de Ste-Anne de Bellevue, ferblantier, plombier et couvreur, poseur d'appareils à eau chaude et fabricant de corniches en tôle galvanisée. Etant établi à Ste-Anne de Bellevue, ce monsieur est en position de pouvoir contracter à meilleur marché que dans les grandes villes, vu que ses dépenses sont moindres.

M. N. F. Bédard, marchand de fromage à commission, 32 et 34 rue des Enfants Trouvés, continu, comme les années précédentes, à recevoir les consignations de fromage, et à les placer au mieux des intérêts de ses clients. Désireux d'augmenter ses affaires, cependant importantes, et ayant remarqué que certaines fromageries ont pour habitude de vendre ferme les produits de leur fabrication, M. Bédard a pris le parti d'acheter le fromage (en état d'être livré), des fromagers qui ne veulent pas faire de consignations. M. Bédard indiquera sans retard le plus haut prix qu'il peut offrir, d'après l'état du marché, aux fromageries qui lui écriront ou lui télégraphieront. Il se charge des frais de transport.

La Canada Electric Co, 2501, rue Ste-Catherine, au coin de la rue Crescent, dont M. L. Rousseau est le gérant, se recommande à nos lecteurs par les travaux qu'elle a déjà faits à la satisfaction

de sa clientèle; ces travaux sont nombreux et importants et sont les meilleures références qu'une maison puisse souhaiter. Signalons entr'autres, la pose de la lumière électrique composée de 800 lampes et du service téléphonique à la Longue-Pointe; de l'heure électrique, du service téléphonique et des signaux d'alarme au bureau des écoles protestantes; du service téléphonique à l'Institut des Sourds-Muets; de la lumière électrique, des sonnettes et des téléphones à l'hospice Gamelin; de 20 stations de contrôle électrique chez M. M. Viau Frères; des téléphones et des cloches électriques chez les Sœurs Grises de la rue Guy. C'est plus qu'il n'en faut pour indiquer la compétence en matière d'électricité de la Canada Electric Co.

M. NARCISSE QUINTAL

Nous avons le regret d'enregistrer, cette semaine, la mort de M. Narcisse Quintal, le fondateur de la maison de gros, bien connue, N Quintal & Fils.

Le défunt jouissait d'une grande réputation de droiture et de probité commerciale.

M. Quintal qui souffrait depuis plusieurs années a succombé à l'âge de 67 ans aux suites d'une opération chirurgicale.

Le défunt était natif de St Paul l'Ermitte, comté de l'Assomption.

M. Joseph Edouard Quintal, son fils, qu'il avait noué à ses affaires depuis plusieurs années, et qui était d'ailleurs, l'âme dirigeante de la maison, continu les affaires, dans les traditions qui ont valu à la maison son nom N. Quintal & Fils, le juste renom dont elle jouit.

LEDUC & DAOUST MARCHANDS DE GRAINS et de PRODUITS

Spécialité: Beurre, Fromage, Œufs et Patates.

EN GROS ET A COMMISSION
AVANCES LIBERALES FAITES SUR CONSIGNATIONS.
CORRESPONDANCE SOLICITEE

1217 ET 1219, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

GRAINS DE SEMENCE

Blé (rouge et blanc) Manitoba et Ontario; Avoine, Banner Welcome, Merveilleuse Canadienne, etc.; Pois, Orge Sarrasin, etc. Blé d'Inde à silos, Lentilles, Mil canadien et de l'ouest; Trèfle rouge, blanc, alsike, vermont, mammoth; Plâtre à terre; engrais chimiques.

Spécialités de Grains et Graines pour Cercles Agricoles.

J. B. RENAUD & CIE, 126 A 140, RUE ST-PAUL, QUEBEC.

Sirop Fajardos

Reçu par Btine "Boston Marine" une cargaison de SIROP FAJARDOS de couleur jaune et qualité extra.

NAZAIRE TURCOTTE & Cie, QUEBEC.

Notre Assortiment pour le Printemps est au grand complet...

Spécialités: Valises, Sacs de Voyage, Etc., aux prix de fabrication. Nos balais sont toujours les meilleures valeurs du marché. Nous payons le fret sur très quantités de 5 doz. ou plus.

JOB, 75,000 pièces de Tapiserie, depuis 3 cts en montant.

LABRECQUE & MARCOTTE, 13 rue St-Antoine, Quebec

SUCESSEURS DE BOISSEAU & MARCOTTE

EMILE JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

Chambre 701 **MONTREAL.**
New York Life Bldg.

SEMENCE

TREFLE Blanc, Alsike, Rouge, Ordinaire, Vermont Mammoth etc MIL Canadien, et de l'Ouest. BLE Manitoba et d'Ontario Avoine, Pois, Orge, Plâtre pour la terre, etc. AUSSI Fleur, Engrais, Lard, Poisson, Huile de Poisson, Sel Beurre, et

GEO. TANGUAY

Magasins: 33 et 35, 34 et 36 rue St-André.
Bureau: 48 rue Saint-Paul **BASSE-VILLE.**
Quais: Rues St-André et Bathurst **QUEBEC**

**LS. DESCHENES
ENCANTEUR DE COMMERCE**

**Jobber en Chaussures
No 60 RUE ST-JEAN
QUEBEC**

N. B.—Messieurs les marchands de la campagne épargneront de l'argent en venant me faire visite avant d'acheter ailleurs. J'ai constamment en mains toutes sortes de Jobs pour leur commerce

Avez-vous Essayé les Tabacs Havane, Rouge et Quesnel

De **JOS. COTÉ?** Ils sont reconnus comme étant les meilleurs.

Marchand en Gros

N. B.—Veuillez S. V. P. remarquer que j'ai le plus grand assortiment de Pipes et Cigares du Dominion.

Veuillez remarquer le Nègre à la porte.

JOS. COTE, 179 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

NOS PRIX COURANTS

Nos Prix Courants sont révisés chaque semaine. Ces prix nous sont fournis pour être publiés, par les meilleures maisons dans chaque ligne; ils sont pour les qualités et les quantités qui ont cours ordinaire dans les transactions entre le marchand de gros et le marchand de détail, aux termes et avec l'escompte ordinaire. Lorsqu'il y a un escompte spécial, il en est fait mention. On peut généralement acheter à meilleur marché en prenant de fortes quantités et au comptant. Tous les prix sont ceux du marché, en général, et aucune maison ou manufacture n'a le pouvoir de les changer à son avantage, sauf pour ses propres marchandises qui sont alors cotées sous son propre nom et sa propre responsabilité. La Rédaction se réserve le droit de refuser ce privilège à quiconque en abuserait pour tromper le public.

PRIX COURANTS. — MONTREAL, 15 JUILLET 1897.

Table with multiple columns listing various goods and their prices. Columns include: Allumettes (New Dominion, Phoenix, etc.), Bières (Bass Ale, Guinness, etc.), Cafés (Arabian Mocha, Imperial, etc.), Chocolats et Cacaos (Felix Polin, Michel Lefebvre, etc.), Lazenby (Tablettes de Gélées), Conserves alimentaires (Légumes, Fruits, Poissons), and Articles divers (Bleu Parisien, Bouillons, etc.).

CHOCOLAT EN VENTE PARTOUT. CACAO FRY. AGENTS D. MASSON & CIE, MONTREAL.

CHS. LACAILLE & CIE Epiciers en Gros IMPORTATEURS DE Mélasses, Sirops, Fruits Sees, Thés, Vins, Liqueurs, Sucres, Etc., Etc. Spécialité de Vins de Messe de Sicile et Tarragone. 329 rue St-Paul et 14 rue St-Dizier MONTREAL

La COMPAGNIE CANADIENNE DE GAOUTCHOUG DE MONTRÉAL. Attire l'attention du commerce sur ses produits de cette année. Le fini et la qualité de leurs claques et pardessus ne peuvent être surpassés. Demandez la Claque... "20th CENTURY" Bureaux et Entrepôts: 333 rue St-Paul, Montréal Succursales: TORONTO et WINNIPEG

Articles du Sport... Articles de pêche, Baseball, Hammack, Lacrosses, Articles de campement, et toutes sortes de décorations et souvenirs du Jubilé. THE WIGHTMAN SPORTING GOODS CO. 403, RUE ST-PAUL, MONTREAL

NOUS SAVONS que les temps sont durs, que l'argent est rare, les crédits longs, la collection difficile et nous avons marqué nos marchandises en conséquence. Nos échantillons de... sont supérieurs à tous ceux qui les ont précédés et nos Prix plus que raisonnables. Malgré que la majorité se plaint du peu de commerce qu'il y a... NOUS IGNORONS ce que c'est que de reculer dans les affaires. Avez-vous besoin de Chaussures, Claques, Vernis, Lacets, en gros? Ecrivez-nous, notre voyageur ira vous voir. Si d'autres marchands sont trop sévères, nous vous donnerons satisfaction. Il faut vivre et laisser vivre. Si vous venez à Québec, entrez nous voir. J. H. BEGIN, CHAUSSURES EN GROS 121 rue St-Joseph, Québec.

PRIX COURANTS MONTREAL, 15 JUILLET 1907

Huitres, 1 lb.....dz.	1 30	1 40
" 2 "....."	2 20	2 40
Maquereau.....	1 30	1 40
Sardines 1/2 françaises.bte.	0 08	0 25
" 1/2 "....."	6 16	0 35
Sardines Royan à la		
Vatel.....	0 00	0 15
Sardines Royan à la		
Bordelaise.....	0 00	0 15
Saumon boîte ronde. dz.	1 12 1/2	1 45
" " plate.....	1 50	1 75
Smelts (Eperians).....	0 50	0 90
Thon à la Vatel, jarre.	0 00	0 27 1/2

Spécialités de W. Clark.

Canistres carrés.

Boeuf, can. 1 lb. 24 à la c.....dz.	1 10
" " 2 " 12 "....."	2 00
" " 6 " 12 "....."	6 00
" " 14 " 6 "....."	14 30
Jambon " 1 " 24 "....."	1 65
Pieds de cochon, can. 2 lbs. 12	
à la c.....	2 10

Canistres ronds.

Boeuf bouilli, can. 1 lb. 24 à la c. dz.	1 10
" " 2 " 12 "....."	2 00
" " 6 " 12 "....."	6 00
Boeuf fumé " 1 " 24 "....."	2 20
Lang. de boeuf " 2 " 12 "....."	6 00
" pr. lunch " 1 " 24 "....."	2 40
Mouton rôti " 2 " 12 "....."	2 20
" " 6 " 12 "....."	6 00
Roast Beef " 1 " 24 "....."	1 10
" " 2 " 12 "....."	2 00
" " 6 " 12 "....."	6 00
Sauc. Camb'ge " 1 " 24 "....."	1 80
" " 2 " 12 "....."	3 25

Conserves.

Boeuf pot 1/2 lb. 48 à la c.....dz.	0 65
Dinde " 48 "....."	0 65
Gibier " 48 "....."	0 65
Jambon " 48 "....."	0 65
Langue " 48 "....."	0 65
Poule " 48 "....."	0 65

Pâtés truffés.

Canard sauv. can. 1/2 lb. 48 à la c. dz.	1 10
Perdrix " 48 "....."	1 10
Poule " 48 "....."	1 10
" et Jambon " 48 "....."	1 10

Soupes.		
Consomme can 1 pte 48	1 10	1 10
Gibelotte " 48	1 10	1 10
Julienne " 48	1 10	1 10
Légumes " 48	1 10	1 10
Mock Turtle " 48	1 10	1 10
Mulligatawny " 48	1 10	1 10
Plum Pudding " 1 lb. 24	2 00	2 00
" " 2 lb. 24	2 50	2 50
Pois can 1 pte 48	1 10	1 10
Poule " 48	1 10	1 10
Queue de bœuf " 48	1 10	1 10
Roquons " 48	1 10	1 10
Tomates " 48	1 10	1 10

Viandes en conserve.		
Corned Beef, bte 1 lb. dz.	1 20	1 25
" " 2 " 12 "....."	2 10	2 25
" " 6 " 12 "....."	6 75	7 00
" " 14 " 6 "....."	14 00	15 00
Lang. de porc " 1 " dz.	2 50	3 00
" " 2 " 12 "....."	5 00	5 75
" " boeuf 1 1/2 lb.	8 00	8 00
" " porc 1 1/2 lb.	8 00	8 00
" " 3 "....."	14 00	14 00
English Brawn " 0 00	1 30	1 30
Boeuf (chipped dried) " 0 00	2 20	2 20
Dinde, bte 1 lb. " 0 00	8 00	8 00
Pates de foie gras " 0 00	8 00	8 00
Pieds de cochon, bte 1 1/2 lb.	0 00	2 20
Poulets. " 1 lb.	2 00	2 25

Spécialité de Latouby		
Soupes Real Turtle dz	0 00	9 00
" assorties " dz	0 00	1 25
" " bts carrés " dz	0 00	1 65

Cirages.		
Cirages français dz	0 25	0 50
" canadiens " dz	0 20	0 40

Mines.		
Mine Royal Dome gr	1 70	0 00
" James " gr	2 10	0 00
" Rising Sun large dz	0 00	0 70
" " small " dz	0 00	0 10
" Sunbeam large " dz	0 00	0 70
" " small " dz	0 00	0 15
Silverine, grande " dz	0 00	0 75

Vernis.		
Vernis à harnais gal	0 00	1 80
" " dz	1 10	1 20
" à tuyaux gal	0 00	0 90
" " Parisien dz	0 70	0 75
" Royal polish " dz	0 00	1 25

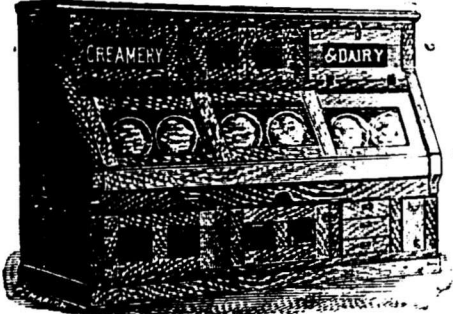
Drogues et Produits Chimiques.		
Acide carbonique lb	0 30	0 40
" citrique " lb	0 50	0 55
" oxalique " lb	0 10	0 12
" tartrique " lb	0 33	0 35
Alcool du Cap " lb	0 14	0 15
Alun " lb	0 01 1/2	0 03
Bicarbonat de Soude brl	2 45	2 75
Bichrom de potasse lb	0 10	0 12
Bichrom de fer " lb	0 10	0 12
Borax raffiné " lb	0 06	0 08
Bromure de potasse " lb	0 55	0 60
Camphre américain " lb	0 80	0 90
" anglais " lb	0 85	0 95
Chlorure de soude " lb	0 01 1/2	0 02
Chlorure de chaux " lb	0 02 1/2	0 05
de potasse " lb	0 25	0 25
Compresse 100 lbs	0 55	1 00
Crème de tartre lb	0 25	0 25
Extrait de vanille " lb	0 10	0 11
" en paquets " lb	0 12	0 14
Galatène en feuilles " lb	0 55	0 50
Glycérine " lb	0 17	0 22
Gomme arabique " lb	0 50	1 25
Gomme gélatine " lb	0 00	0 25
Indigo Bengale lb	1 50	1 75
" Malacca " lb	0 60	0 80
Isos de potasse " lb	4 00	4 25
Op. " lb	4 50	4 75
P. anodine " lb	0 60	0 75
Rosace " lb	0 00	0 01 1/2
Sapote " lb	0 06	0 07 1/2
Sesol Epsom 100 lbs	1 50	3 00
Sulf. caustique 60 lb	1 75	2 00
" " 70 lb " dz	2 00	2 25
" à laver " lb	0 00	0 75
" à pâte " brl	0 00	2 50
Soufre poudre lb	0 01 1/2	0 03
" batons " lb	0 01 1/2	0 03
rock-salt 100 lbs	1 50	2 00
Stychnine oz	0 90	1 00
Sulfate de cuivre lb	0 04 1/2	0 05 1/2
" de morphine " lb	1 30	2 00
" de quinine " oz	0 10	0 15
Sumac tonne	50 00	60 00
Vert de Paris lb	0 14	0 17
Vitriol " lb	0 04 1/2	0 06 1/2

Eaux Minérales.		
Carabana " case	10 50	
Hunyadi Matyas " " "	6 00	
Bougies St-Leger " " "	10 50	
St-Galmier qts (Source Badou " " "	6 00	
" " pis " " "	7 50	
Vichy-Gestins, Grande Grille " " "	10 00	
" Hôpital, Haute-Rive " " "	10 00	
" St-Louis " " "	00	

Epices pures.		
Allspice, moulu lb	0 13	0 15
Cannelle moulu " lb	0 15	0 18
" en nattes " lb	0 12	0 14
Clous de girofle " lb	0 11	0 17
" ronds " lb	0 08	0 10
Gingembre moulu " lb	0 20	0 25
" racines " lb	0 10	0 28
Maïs moulu " lb	0 00	0 90
Mixed Spice moulu Tin		
1 oz " " "	0 42	0 45
Muscade blanche " lb	0 40	0 55
" non blanche " lb	0 60	0 70
Plumet (clous ronds) " lb	0 09	0 10
Poudre blanc, rond " lb	0 10	0 12
" " moulu " lb	0 15	0 18
" noir, rond " lb	0 07 1/2	0 08
" " moulu " lb	0 00	0 12
Whole Pickle Spice " lb	0 15	0 20

Fruits secs.		
Abricots Calif lb	0 13	0 15
Amandes 1/2 moules " lb	0 09	0 10
" moules " lb	0 09 1/2	0 12
" écailées " lb	0 18	0 20
Amand amercées écailées " lb	0 40	0 45
" écailles Jordan " lb	0 00	0 35
Dattes en boîtes " lb	0 55 1/2	0 00 1/2
Figues seches en boîtes " lb	0 07	0 10
" " en sac " lb	0 03 1/2	0 04
Nectarines Californie " lb	0 09	0 10
Noisette (A. B. H. S.) " lb	0 09 1/2	0 10 1/2
Noix Marbo " lb	0 09 1/2	0 11
" Grenoble " lb	0 11	0 12
" " écailées " lb	0 00	0 00
Noix du Brésil " lb	0 09	0 10
" Pecan " lb	0 09	0 11
" " pollen " lb	0 10	0 14
Peanuts rôties araché " lb	0 06	0 08
Pêches Californie " lb	0 08	0 10
Potres " lb	0 09	0 10
Pommes seches " lb	0 03	0 04
Pommes évaporées " lb	0 04 1/2	0 05 1/2
Prunaux Bordaux " lb	0 03 1/2	0 06
" " Bonnie " lb	0 01	0 07 1/2
" Californie " lb	0 09	0 10
Raisins Calif 3 cour " lb	0 00	0 07 1/2
" " 4 " " lb	0 08	0 09
Corinthe Provincials " lb	0 05 1/2	0 06
" " Filadelfie " lb	0 06	0 06 1/2
" " Patras " lb	0 00	0 00
" " Avotizas " lb	0 06	0 08
Malaga Loose Muscat bte	1 35	1 40
" London Layers " lb	1 45	1 50
" Black Haskets " lb	2 15	2 25
" " Connors " lb		
" " Cluster " lb	1 75	2 00
" " Buckingham " lb		
" " Cluster " lb	3 75	4 00

GLACIERE BREVETE "AUBIN" FAUCHER & Fils



Cette glacière est beaucoup perfectionnée et ajoute toutes les commodités requises pour en faire une parfaite sous tous rapports. 20 modèles différents toujours exposés à notre salle d'échantillons. P. S.—Glacières de seconde main prises en échange. C. P. FABIEN, PROPRIETAIRE ET MANUFACTURIER Nos. 3167 à 3171 Rue Notre-Dame.

LES...
Viandes en Pots
DE...
Clark

Ne peuvent être surpassées pour la qualité et la saveur. Mises en caisses de quatre douzaines, assorties au goût des acheteurs. En vente chez tous les marchands de gros.
W. Clark, Montreal

Importateurs et Marchands-Ferronniers
Bois et Garnitures de Voitures
Fournitures pour Carrossiers et Forgeons, telles que Fer en barres, Acier, Charbon de forge, Peintures, Vernis, etc.
Nos. 796 à 802, Rue Craig,
MONTREAL.

Telephone 576



G. G. GAUCHER
FARINES, PROVISIONS, PRODUITS DE LA FERME
SEUL AGENT EN CANADA DE LA
POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE
pour les Chevaux et bêtes à cornes.
Tonique, Stomachique, Dépurative et Vermifuge.
61 & 93 RUE DES COMMISSAIRES
ET 22 PLACE JACQUES-CARTIER
Montreal

Bureaux à Louer
25 RUE SAINT-GABRIEL
Trois Chambres, 1er Etage.
BON MARCHÉ...
S'adresser :
A. LIONAIS,
Chambre 401, Bâtisse New-York Life.

PRIX COURANTS. MONTREAL, 15 JUILLET 1897.

Malaga Russian Cluster	0 00	4 00
Sultana	0 07 1/2	0 10
Valence off stalk	0 00	0 05
" fine off stalk	0 05 1/2	0 06
" Selected	0 06 1/2	0 07 1/2
" 4 cour.	0 06 1/2	0 07

Fruits verts.

Ananas	pièce	0 08	0 15
Attacus	baril	0 00	0 00
Bananes	régline	0 80	1 50
Pommes St-Jean	baril	0 00	0 00
" Baldwin	"	0 00	0 00
" Rubaca	"	0 00	0 00
Raisins Almeria	"	0 00	0 00
Oranges Valence (420)	"	0 40	6 50
" Mexaline (100)	"	2 75	3 00
" (180)	"	0 00	2 50
" (200)	"	0 00	3 50
" (300)	"	0 00	3 50
" (80)	"	1 25	1 50
" (100)	"	1 50	1 75
Citrons Mexaline	"	2 50	4 00
Oignons rouges	baril	0 00	0 00
" d'Egypte	112 lbs	0 00	2 50
Noix de coco, par 100	"	3 50	3 75

Gomme à Mâcher.

Adams Sons & Co.

Tutti Frutti 36 morceaux de 5c	1 20
Pepsin Tutti Frutti 23 m	0 75
" " " " " "	0 80
Horsbound Tutti Frutti	
" " " " " "	1 20
Cash Register, 390 m a 5c et pag.	15 00
Vitrine Tutti Frutti	
" " " " " "	0 50
Jarre en verre Pepsin Tutti	
Frutti, 115 paquets a 5c	3 75
Bolte a la Jeune Fille, Tutti	
Frutti, 460 mors. et pag a 5c	6 00
Bolte a argent Tutti Frutti	
" " " " " "	6 00
Gomme Variété (nouvelle) 150	
morceaux a 1c	1 00
Pleur d'Orange, 150 mors.	1 00
Gomme Filtration, 150 "	1 05
Monte Christo, 180 "	1 30
Mexicain-Fruti, 36 " a 5c	1 20
Sappota, 150 " a 1c	0 90
Sappota Orange, 160 "	0 75
Black Jack, 115 " "	0 75
Rose-Rouge, 115 " "	0 75
Magie Trick, 115 " "	0 75
Red Spruce Chico, 200 " "	1 00

Grains et Farines.

GRAINS.

Blé roux d'hiver Can No 2	0 00	0 00
Blé blanc d'hiver Can No 2	0 00	0 00
Blé du Manitoba No 1 dur	0 82	0 84
" " " " No 2	0 80	0 82
Blé du Nord No 1	0 80	0 82
Avoine blanche No 2	0 28 1/2	0 28 1/2
Blé d'Inde Canadien	0 36	0 37
Pois No 2 orillonaire, 60 lbs	0 50 1/2	0 51
Orge a mouler, 48 "	0 30	0 32
Sarrasin, 48 "	0 40 1/2	0 41 1/2
Seigle, 50 "	0 40 1/2	0 41

FARINES.

Patente d'hiver	4 10	4 15
Patente du printemps	4 10	4 15
Straight roller	3 75	0 00
Forté de boulanger, etc.	3 00	4 00
Forté du Manitoba	3 75	3 85

FARINES D'AVOINE.

Farine d'avoine Standard,		
" " baril	3 20	3 25
" " sac	1 50	1 55
" granulée baril	3 20	3 25
" " sac	1 50	1 55
Avoine roulée baril	3 20	3 25
" " sac	1 50	1 55

ISSUES DE BLÉ

Son d'Ontario, au char, ton	12 00	13 00
" de Manitoba	00 00	13 00
Gru de Manitoba, char	00 00	14 00
" d'Ontario	12 50	13 50
Moulée	14 00	15 00

Farines préparées.

Farine préparée, Brodie		
" XXX, 6 lbs	2 80	
" " " " "	1 45	
" " " " "	2 60	
" " " " "	1 35	
Orge moulué, pot	1 80	2 00
" " " " " "	0 00	1 55
" " " " " "	0 00	3 20
" perlée, sac	0 00	3 25

Huiles et graisses.

HUILES.

Huile de morue, T. N., gal.	0 38	0 42
" loup-marin raffi.	0 45	0 47 1/2
" paille	0 35	0 40

Huile de lard, extra gal	0 55	0 60
" " " " No 1	0 50	0 55
" d'olive p mach	0 80	1 00
" a salade	0 05	0 75
" d'olive à lampion	1 20	2 00
" de spermaceti	1 20	1 40
" de marseouli	0 50	0 00
" de pétrole	par char 0 13 1/2	
" " " " " "	par 20 qrts 0 14	
" " " " " "	de 1 a 19 qrts 0 14 1/2	
" Américaine par char	0 17	0 20 1/2
" " " " " "	par qrt 0 18	0 21 1/2
" d'olive Barton et Guestier		
" " " " " "	caisse qts 8 50	
" " " " " "	pts 9 50	
" de foie de m. Nor gal	1 20	1 50
" " " " " "	T. N.	1 00
" de castor "E. I." lb.	0 09	0 10
" " " " " "	franc qrt lb 0 08 1/2	0 09
" " " " " "	ca	0 10

Specialtes de Lazenby.

Huile à salade	1/4 pt. dz	1 40
" " " " " "	1/2 pt.	2 15
" " " " " "	plnts	3 75
" " " " " "	quarts	6 50
Crème à salade petite	"	2 00
" " " " " "	grands	3 75

Liqueurs et spiritueux

Brandies. (Trois payés.)

à la caisse.	
Hennessy *	12 75
" " " " " "	12 50
" " " " " "	14 25
" " " " " "	15 75
" " " " " "	16 75
" " " " " "	23 00
" " " " " "	25 00
Martel *	12 50
" " " " " "	12 25
" " " " " "	16 50
" " " " " "	17 75
" " " " " "	36 00
Bouteilleau & Co., F. P.	9 00
" " " " " "	10 00
" " " " " "	12 00
" " " " " "	14 00
" " " " " "	16 00
" " " " " "	21 00
P. Richard, carte blanche	12 qrts. 8 50
" " " " " "	24 pts. 9 50
" " " " " "	48 1/2 pts 10 50
" " " " " "	12 qrts. 12 00
" " " " " "	24 pts. 13 00
" " " " " "	48 1/2 pts 14 00
" " " " " "	16 Imp. flasks 10 00

Rivière-Gardrat	10 00
Optima	17 00
Blauet Dubouché	9 25
Renaut & Cie	12 25
E. Puet *	9 00
" " " " " "	10 75
" " " " " "	12 50
" " " " " "	14 50
" " " " " "	15 25
" " " " " "	16 25
" " " " " "	20 25
" " " " " "	24 25
" " " " " "	1850
" " " " " "	1850
" " " " " "	1840
J. Borianne * * *	30 25
" " " " " "	6 75

au gallon.

Hennessy	0 00	6 75
Martel	0 00	6 75
E. Puet	0 00	3 65
J. Borianne depuis	0 00	3 75
Rivière-Gardrat	0 00	4 15
Blauet-Dubouché	4 30	6 4 55
Renaut & Cie	4 10	6 4 30

Rhums.

à la caisse.			
St-Georges, 12 lit	12 50		
" " " " " "	24 1/2 pts imp 14 50		
Chauvet cachet or 12 lit.	0 00	14 50	
" " " " " "	rouge 12 lit.	0 00	12 75
St-John	0 00	7 75	
St-Joseph, Jamaïque	0 00	11 50	
St-Félix, Martinique	0 00	10 50	
St-Marc	0 00	9 25	

au gallon.

Jamaïque	4 25	6 15
----------	------	------

Whiskey Ecosais.

H. Fairman & Co	7 50	8 50	
Royal Eagle	9 25	9 50	
Sheriff's	9 75	18 00	
Mackie's R. O. spec	0 00	10 25	
" " " " " "	8 25	8 50	
Glenfalloch	8 75	8 80	
Glenlivet *	9 00	9 25	
" " " " " "	10 00	10 25	
Cabinet 1 crown	0 00	8 75	
" " " " " "	0 00	9 50	
" " " " " "	0 00	10 75	
Harvey's R. O. S. spec. liq.	0 00	12 50	
" " " " " "	Fitz-James 8 y. old	0 00	9 75
Alex. McAlpine old scotch.	0 00	6 75	
Watson old scotch, qrts	0 00	8 75	
" " " " " "	pts.	0 00	9 75
Thom & Cameron	0 00	6 75	
Bernard's Encore	0 00	7 75	

La Compagnie John L. Cassidy Limitée,

IMPORTATEURS ...DE...

PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX, ARGENTERIE, COUPELLERIE, ARTICLES d'ECLAIRAGE, Etc.

339 & 341 RUE ST. PAUL, - - - MONTREAL.

Cacaos, Chocolats et Cafés COWAN

DUCKETT, HODGE & CIE Exportateurs de BEURRE et FROMAGE 55 RUE WILLIAM, - - MONTREAL

EN VENTE MAINTENANT CHEZ TOUS LES MEILLEURS EPICIERS DE LA PUISSANCE ILS SONT ABSOLUMENTS PURS

The Cowan Co'y, Ltd, Toronto, Ont.

BRODIE & HARVIE Marchands de Farine

MANUFACTURIERS DE LA

Farine Préparée de Brodie & Harvie Nos 10 et 12 rue BLEURY, Montréal

Farine d'Avoine, Farine Graham, Blé Casse, Farine de Seigle Mais Pile, farine de Blé d'Inde, Son, Grains d'Alimentation.

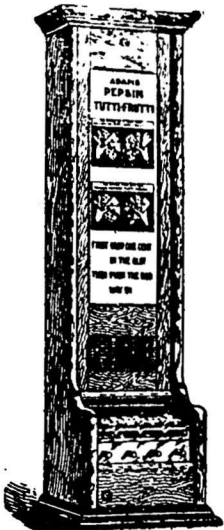
LA HALLE AUX GUIRS, LE MONITEUR DE LA CORDONNERIE

---A PARIS---

10. RUE BEAUREPAIRE

SONT les PLUS IMPORTANTS JOURNAUX DE FRANCE POUR LES INDUSTRIES DES GUIRS ET PEAUX.

---50 ANS D'EXISTENCE



Machine Automatique pour la Vente

Au détail du

Tutti Frutti Adams

Pour renseignements, s'adresser a . . .

Globe Automatic Selling Co.

13 rue Jarvis - TORONTO, ONT.

PRIX COURANTS.—MONTREAL, 15 JUILLET 1897.

Thés.	
(Prix à la livre.)	
Noirs.	
Congous 1/4 caisses	0 10 0 60
" caddies	0 18 0 50
De l'Inde.	
Darjeeling	0 35 0 42
Assam Pekoe	0 20 0 40
Pekoe Rouchong	0 17 0 35
Verte de Chine.	
Gunpowder, extra, caisses	0 42 0 50
" ord. 1/2	0 20 0 38
Young Hyson, ext.	0 42 0 50
" 1e qual.	0 35 0 40
" ord. 1/2	0 22 0 28
" 2e 0 1/2	0 15 0 19
" 3e 1/2	0 12 0 17
Japon.	
1/2 caisses, Finest May	0 38 0 40
Caisses fin à choix	0 25 0 36
" moyen à bon	0 18 0 24
" commun.	0 15 0 18
" Nagasak. Pekoe	0 16 0 22
" Oolong	0 14 0 15
" P. à can.	0 16 0 19
" Poussière	0 09 0 11
Vinaigres.	
De MM. M. Lefebvre & Cie.	
Imperial triple (en fûts) gal. imp.	0 38
Côte d'Or, Bordeaux	0 23
Rytra Crystal Pickling	0 28
Ordinary	0 23
Vin blanc XXX	0 25
" XX	0 20
" X	0 17
Cidre clarifié XXX	0 27
Ex. Pure Eng. Malt, trip.	0 45
" doub.	0 35
Spécial X	0 15
De Alfred Robitaille.	
Eureka extra, à l'estragon (en fût) gal.	0 00 0 60
" " " " "	0 00 0 45
" Nos 2 & 3	0 35 0 40
Vinaigre "Eureka" gal.	0 00 0 35
" "XXX" "	0 00 0 27
" "XX" "	0 00 0 23
" "X" "	0 00 0 20
" "Pure Cider" "	0 00 0 16

Vins.	
Non Mousseux.	
Bordeaux ord. caisse	2 60 3 50
" " gal.	0 90 1 10
" Médoc caisse	4 65 5 65
" St-Julien	5 65 6 65
" Châteaux	4 25 21 00
Bourgogne	7 00 20 00
" ordinaire gal.	0 90 1 10
" " gal.	1 35 1 60
Sherry caisse	4 50 11 00
" gal.	0 95 4 00
Porto caisse	0 00 15 00
" Gordon & Cie	0 00 3 75
" gal.	2 10 4 00
Moselle caisse	15 00 21 00
Sauternes	5 65 6 65
Graves	5 50 6 50
Malaga, Goriandé	0 00 4 00
Claret P. Pinud qts	0 00 2 60
" Fauru Bros qts gal.	0 00 0 00
Robertson Frères qts	1 50 10 00
" Sherry ca. gal.	0 00 10 00
" " gal.	1 50 8 50
Mousseux.	
(Prix à la caisse.)	
Bourgogne Mousseux	00 00 00 00
Moselle Mousseux	12 50 18 50
Hock Mousseux	12 50 14 00
Saumur, Tessier & Co.	13 00 14 50
" Nerea Raphael	13 00 14 50
Champagnes.	
J. Mumm.	23 00 25 00
G. H. Mumm.	28 00 30 00
Arthur Roderer	22 00 24 00
Vve Clicquot	28 00 30 00
Eug. Clicquot	24 00 00 00
Pommery	28 00 30 00
Frémont	23 00 24 00
Louis Raderer	28 00 30 00
Piper Heidsiek	27 00 29 00
Perrier-Jouet	28 00 30 00
E. Mercier & Cie., carte d'or	28 00 30 00
Vin des Princes	22 00 23 00
Vin d'éto.	16 00 17 00
E. Cazanove	22 00 00 00
Tessier	14 00 15 50
Imperial extra dry	00 00 15 50
Vins toniques.	
Vin St-Michel	qrt caisse 8 50
" " pts. 2 dz	9 50
Vin Vial	dz. 12 50

Cuir et Peaux.	
Cuir à semelles.	
(Prix à la livre.)	
Spanish No 1, 18 lbs moy.	0 23 0 24
" No 1, 25 lbs et au-d.	0 00 0 23
" No 1, léger.	0 22 0 23
" No 2	0 21 0 22
" No 2, 18 lbs moy.	0 22 0 23
Zanzibar	0 10 0 20
Slaughtersole No 1 steers	0 24 0 26
" No 1 p. ord.	0 22 0 24
" No 2	0 00 0 22
" union crop No 1	0 28 0 30
" " No 2	0 20 0 28
Cuir à harnais.	
(Prix à la livre.)	
Harnais fins à la main	0 27 0 28
" No 2	0 24 0 26
" fins à la roue	0 26 0 28
" taureau	0 24 0 25
Cuir à empeignes.	
(Prix à la livre.)	
Vache crée mince	0 30 0 40
" forte No 1	0 28 0 35
Vache grain, pesante	0 33 0 35
" écossaise	0 33 0 38
Tauro française	0 80 0 90
" anglaise	0 80 0 90
" canadienne, Lion	0 70 0 75
Veau can. 25 à 30 lbs	0 65 0 75
" 30 à 45	0 55 0 65
" 45 et plus	0 50 0 60
Vache fendue Ont H.	0 25 0 30
" " H. M.	0 25 0 30
" " Med	0 25 0 30
" " Junlor	0 00 0 20
" Qu. sen. h. a. m.	0 23 0 26
" Jun. m. à light	0 16 0 20
Cuir vernis.	
Vache vernie	0 15 0 17
" d'Ontario	0 14 0 16
Cuir verni "Enamel"	0 15 0 17
Cuir fins.	
Mouton mince	2 00 6 00
" épais	10 00 6 00

Dongola glacé, ord. pied	0 14 0 25
Kld Chevette	0 25 0 30
Chèvre des Indes glacée	0 08 0 10
Kangourou	0 35 0 50
Dongola dull	0 15 0 22
Buff d'Ontario H.	0 14 0 15
" H. M.	0 13 0 14
" M.	0 00 0 13
" L. M.	0 00 0 13
" No 2	0 00 0 11
Buff de Québec H.	0 13 0 15
" H. M.	0 12 0 13
" M.	0 00 0 12
" L. M.	0 00 0 12
" No 2	0 00 0 11
Glove Grain Ontario	0 12 0 13
" Québec	0 11 0 12
Pebble " Ontario	0 12 0 14
" Québec	0 11 0 13
Cuir à bourrures.	
Cuir à bourrure No 1	0 00 0 20
" No 2	0 00 0 18
Cuir fini français	0 00 0 20
" russe	0 20 0 25
Peaux.	
(Prix payés aux bouchers.)	
Peaux vertes, 100 lbs. No 1	0 00 7 00
" " No 2	0 00 6 00
" " No 3	0 00 5 00
Veau No 1	0 00 0 08
" No 2	0 00 0 06
" de la campagne	0 00 0 05
Agneau tondus, pièce	0 00 0 25
" en laine	0 00 0 25
" Steers" par 100 lbs.	7 00 7 50
(Pour peaux assorties et inspectées.)	
Peaux de l'Ouest, No 1	0 00 0 05
" " No 2	0 00 0 00
Laines.	
Toison du Canada	0 00 0 00
Arrachée, non assortie	0 21 0 22
A. extra supérieure	0 23 0 24
B. supérieure	0 21 0 22
Noire, extra	0 20 0 22
Noire	0 00 0 17
Cap de B. E. en suint	0 14 0 16
Australie, lavée	0 00 0 00
Buenos Ayres, lavée	0 30 0 33
Natal, en suint	0 15 0 16
Galvanisée Morewood	0 05 0 06
Queen's Head	0 04 0 05
Etamée, No 24, 72x30 Qu. Head	0 06
" No 26	0 07
" No 28, 84x36, 100 lbs	7 00
Russie, Nos 8, 9 et 10, lb.	0 10 1/2
Canada, boîte	0 00 2 50
Ferblanc.	
Coke I. C. boîte	3 00
Charbon de bois, I C. boîte	3 25
" " I X.	4 50
Pour chaque X additionnel extra	1 00
Charbon de bois, D. C.	0 00
" " I C Bradley	5 50 5 75
Ferblanc terne	0 25 0 50
Tuyaux de poêle.	
Tuyaux No 7, 100 feuilles	5 75
" No 6	5 50
Coudes ronds pat., la douz	1 35
Connections, T et Y	2 40
Matériaux de construction	
PEINTURES.	
100 lbs.	
Blanc de plomb pur	5 00 6 00
" " No 1	4 50 4 75
" " " "	4 00 4 25
" " " "	3 75 4 00
" " sec.	5 00 5 50
Rouge de Paris, Red Lead	4 25 5 00
" Venise, anglais	1 50 2 00
Ocre jaune	1 50 2 00
" rouge	1 50 2 00
Blanc de Céruse	0 45 0 60
Peintures préparées gal.	1 00 1 20
Huile de lin crue (net cash)	0 40 0 41
" bouillie	0 43 0 44
Ess. de Térébenthine	0 40 0 41
Mastic	2 00 2 50
Papier feutre, rouleau	0 35 0 40
Papier goudronné	0 45 0 50
VERRES A VITRES	
United 14 @ 25 .50 pds.	1 25 1 30
" 26 40	1 30 1 40
" 41 50 100 pds.	2 80 3 00
" 51 60	3 00 3 25
" 61 70	3 20 3 50
" 71 80	3 70 4 00
" 81 85	4 80 0 00
" 86 90	6 30 0 00
" 91 95	0 00 0 00

Fers et Métaux.	
FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE	
Fers à cheval.	
Ordinaires	3 50 0 00
Galvanisés char	3 25 0 00
En acier	5 00 5 75
" Fer à repasser	0 03 1/4 0 03 1/2
" Fiches" Coupées toutes dimensions, 100 lb	3 15 3 75
Prossées de 1/2 Esc. 20 p.c.	3 90 0 00
" 7-16	3 90 0 00
" 5	4 25 0 00
" 6-18	4 50 0 00
" 1/4	0 75 0 00
Fil de fer	
Poli, No 0 à No 8, 100 lb	2 60 0 00
Galvanisé Nos 0 à 12	3 00 3 25
Huile et brûlé Nos 10 à 12	2 60 2 75
Brûlé No 14	0 00 3 10
Esc. 25 p. c.	
Brûlé, pour tuyau	0 06 0 07
(Pour la Province de Québec.)	
Barbelé p. clôtures, 100 lb.	2 30 2 40
Crampes	2 30 2 40
(15c. de moins pour Ontario.)	
Fil de laiton à collets	0 35 0 40
Poutre Malléable	0 09 0 10
Enclumes	0 11 1/2 0 12
Charnières.	
T. et "Strap"	0 00 0 05
Strap et Gondis filetés	0 03 0 03 1/2
CLOUS, ETC.	
Clous coupés à chaud.	
(Pour le commerce 10c. de moins par quart.)	
De 5 1/2 à 6 pcs.	100 lbs. 1 85
4 à 5 pcs.	1 00
3, 3 1/4, 3 1/2 pcs.	1 15
2 1/2 à 2 3/4	2 00
2 à 2 1/4	2 05
1 1/2 à 1 3/4	2 30
1 1/4	2 55
Clous coupés à froid.	
De 1 1/4 à 1 3/4 pcs.	100 lbs. 2 35
1 1/4	
Clous à finir.	
1 pouce	100 lbs. 3 35
1 1/4	3 05

1 1/2 et 1 3/4 pcs.	100 lb.	2 30
2 et 2 1/4	"	2 55
2 1/2 à 2 3/4	"	2 50
3 à 6	"	2 45
Clous à quarts.		
7/8 pouce	100 lbs.	3 35
1	"	3 10
1 1/8	"	2 85
Clous à river.		
1 pouce	100 lbs.	3 35
1 1/4	"	3 05
1 1/2 à 1 3/4	"	2 80
2 à 2 1/4	"	2 55
2 1/2 à 2 3/4	"	2 50
3 à 6	"	2 45
Clous d'acier, 10c. en sus.		
" galvanisés	100 lbs.	9 25
" à ardoise, 1 pouce	"	3 65
Clous à cheval.		
No 7	100 lbs.	24 00
No 8	"	23 00
No 9 et 10	"	22 00
Escompte 50 p. c.		
Boîtes de 1 lb., 1/2c. net extra.		
Clous de broche.		
1 pouce, No 16, prix net, 100 lbs		3 10
1 1/4 " No 15		2 75
1 1/2 " No 14		2 50
1 3/4 " No 13		2 50
2 1/4 " No 12		2 40
2 1/2 " No 11		2 35
3 pouces		2 20
3 1/2 à 6 pouces		2 15
Limes, râpes et tiers points.		
1re qualité, escompte	50 p.c.	50
2me	60, 10 p.c.	60
Mèches de tarière, esc.	80 et 10 p.c.	80
Tarières, escompte	45 p.c.	45
" Vis à bois", fer, tête plate 87 1/2 et 10 esc.		
" " " " " ronde 80		
" " " " " culvre, tête plate, 82 1/2		
" " " " " ronde, 75		
Boulons à bandage	70 p.c.	70
" à lisses	75 p.c.	75
" à voiture	70 p.c.	70
Métaux.		
Lingots	lb. 0 13 0 13 1/2	
En feuilles	0 16 0 20	

Etain.	
Lingots	0 16 0 17
Barres	0 17 0 18
Plomb.	
Saumons	0 03 1/2 0 03 1/2
Barres	0 04 0 04 1/2
Feuilles	0 04 1/4 0 04 1/2
De chasse	0 06 0 06 1/2
Tuyau	100 lbs. 5 00 5 25
Zinc.	
Lingots, Spelter	0 04 1/2 0 05
Feuilles, No 8	0 05 0 05 1/2
Acier.	
A ressort	100 lbs. 2 50 3 00
A lisse	1 90 2 00
Américain	5 00 6 00
A bandage	2 00 2 10
A pièce	2 25 2 50
Pendu	0 10 0 11
Poule, ordinaire	0 00 0 07
De mécanicien	0 02 1/2 0 03
Fontes.	
Stemens	tonne. 17 50 18 00
Coltness	0 00 0 00
Calder	0 00 0 00
Langlois	0 00 0 00
Summerlee	20 50 21 50
Eglinton	18 00 19 00
Glenarnock	0 00 0 00
Carnbroe	19 00 19 50
Ferrona No 1	17 50 18 00
Des Trois-Rivières	
gu charb. de bois	26 50 28 00
Fer en barres.	
Canadien	100 lbs 1 45 1 50
Anglais	2 10 2 25
Affiné	2 25 2 50
De Suède	3 00 3 10
De Norvège	0 00 3 25
Lowmoor	5 00 5 50
Fer en verge	0 09 0 10
Feuillard.	
A ceclier	

ARCHITECTES ET MESUREURS

V. LACOMBE, 897, Ste-Catherine

GAMELIN & HUOT, 58 St-Jacques

PLOMBIERS ET COUVREURS

E. DOUVILLE, 137B rue St-Urbain

La Construction

Contrats donnés pendant la semaine terminée le 10 juillet 1897.

Chez J. B. Rester et Fils, architecte, rue St Jacques, No 107. Modifications et réparations à une bâtisse rue Guibault, à 4 étages, formant 2 logements en plus.

Charpente et menuiserie, Albert Neville.

Plombage, A. Sicotte & Cie.
Brique, Boucher & Huberdeau.
Enduits, Wm. Bremner & Son.
Peinture et vitrerie, T. Lenoir.
Propriétaire, J. C. Clarke.

NOTES

M. M. Clift & Pope, architectes, ont terminé les plan et devis pour une résidence à 2 étages devant être érigée au Sault aux Récollets. M. Arthur Crewe qui en sera le propriétaire recevra lui-même les soumissions et en accordera aussi les contrats.

M. W. E. Doran, architecte, demande des soumissions pour 2 maisons formant 6 logements devant être érigées rue St Urbain; M. W. W. Halpin en sera le propriétaire.

M. M. Couvrette et Fils ont obtenu le contrat pour les fixtures du magasin de J. H. Blumenthal & Son, au coin des rues Ste Catherine et Metcalfe dont M. W. McLea Walbank était l'architecte.

PERMIS DE CONSTRUIRE A MONTRÉAL

Modifications et réparations à une bâtisse rue St Jacques pour en former un magasin de nouveautés; coût probable \$14,000. Propriétaires S. Carsley Co. (Ltd); architecte A. F. Dunlop; maçon Wighton & Morrison; charpente et menuiserie Simpson & Peel; brique Wighton & Morrison.

Coin des rues Rachel & St Hubert, trois bâtisses formant 5 magasins 47 x 53 à 3 étages en pierre, couverture en gravois; coût probable \$6,000. Propriétaire F. X. Lapierre, architecte Jos. Sawyer.

Rue Durocher, une bâtisse formant 3 logements 24 6 x 92 à 3 étages en brique, couverture en gravois et goudron; coût probable \$4,000. Propriétaire, O. Desloriers; maçon, A. Huot; charpente, O. Desloriers.

Rue St André, No 1068, une bâtisse formant un logement 23 x 30 à 2 étages en bois et brique; couverture en gravois; coût probable \$1,800. Propriétaire, Louis Brouillet; maçon, J. B. La-tour; charpentier, Chs. Duval.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

Du 20 juillet au 27 juillet 1897

DISTRICT DE MONTREAL

Austin E. Blount vs Alex. Sabiston.
Montréal Annexe — 1o Le lot 12-11-29, situé rue Hutchison, vacant.
2o Le lot 12-11-30, situé rue Hutchison, vacant.
3o Le lot 12-11-31, situé rue Hutchison, vacant.
4o Les lots 12-11-32, 12-8-23 et 24, situé rue Hutchison.
Vente le 20 juillet, à 10 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

In re Thos Trimble.

Montreal — Les lots 1362-19, 20, 21 et 22 du quartier Ste Marie, et les lots 168-25, 26, 27 et 28 du quartier Hochelaga, avec huit maisons, situés rue Poupard.
Vente le 24 juillet, à 10 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

Chs Cushing vs Richard Pearce.

De Lorimier — Les lots 159e 6; 159e-7; 159e-8; 159e-9 et pt 159e-10, situé chemin Papineau.
Vente le 23 juillet, à 2 h. p. m., au bureau du shérif à Montréal.

Alex Bremner vs Dame Cecil C. Wight.

Notre-Dame de Grâces — Le lot 140 139 avec bâtisses.
Vente le 23 juillet, à 11 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

A. S. Brown vs John Irvine.

Westmount — Les parties des lots 1414 et 1415, situés rue Ste Catherine, avec bâtisses.
Vente le 23 juillet, à 10 h. a. m., au bureau du shérif à Montréal.

T. B. de Groghois vs Jos Melançon.

Boucherville — 1o La demie indivise du lot 125, avec bâtisses.
2o La demie indivise du lot 136, avec bâtisses.
Vente le 23 juillet, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

Dame veuve Alfred Desrochers vs Dame Céline Racine, épouse de Max. Léonard.

Sault-aux-Récollets — Le lot 274, sans bâtisses.
Vente le 23 juillet, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT D'ARTHABASKA

Désiré Olivier Bourdeau vs Jean Lortie, es-qual.

St Médard de Warwick — 1o Le lot 591, situé au 5e rang, avec bâtisses.
2o Le lot 592 du 5e rang avec bâtisses.
Vente le 23 juillet, à 9 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE MONTMAGNY

David Pouliot vs Cyrille Nolet.

St Philémon — 1o La moitié nord-est du lot 40 du canton Mailloux.
2o Le lot 41 du canton Mailloux.
Vente le 26 juillet à 10 h. a. m. à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE ST-HYACINTHE

C. R. Lafontaine vs Camille Deneau.
Notre-Dame de Bonsecours — Une terre désignée sous les Nos 23, 24 et 28, contenant 94 arpents, avec bâtisses.
Vente le 26 juillet, à 11 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

DISTRICT DE GASPÉ

Thos J. Caldwell vs George Cooke.
Canton Cox — Le quart du lot 16, situé au 1er rang, avec bâtisses.
Vente le 28 juillet, à 11 h. a. m., au bureau du régistrateur à New-Carlisle.

DISTRICT DE JOLIETTE

P. P. Martin vs Eucher Dupuis.
Ste Julienne — 1o Un emplacement, désigné sous le No 160, avec bâtisses.
2o Un emplacement désigné sous le No 175, avec bâtisses.
Vente le 28 juillet, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.
Jean N. Prud'homme vs Pierre Marion.
St Charles Boromée — Une terre désignée sous le No 169
Vente le 23 juillet, à 10 h. a. m., à la porte de l'église paroissiale.

UN PEU DE TOUT

New-York compte 1,800,000 habitants et leur fortune personnelle mobilière ou immobilière atteint le chiffre colossal de 8 milliards 762 millions de dollars.

Parmi les passagers du steamer Gaelic qui sont arrivés cette semaine à Sa. Franci-co se trouvaient un certain nombre de Japonais qui viennent au Canada envoyés par le gouvernement du Mikado et la Central Tea Association du Japon; ils doivent installer des bureaux dans le pays pour établir un commerce régulier de thé. Il y a actuellement un bureau à New-York et il en sera établi de semblables à Chicago et à Montréal.

Les fabricants de vêtements "tout faits" de New-York réalisent environ 17 millions. Du reste, cette catégorie de marchandises, arrivant de tous les points du monde, ce chiffre ne comprend que les vêtements fabriqués à New-York. Un statisticien a calculé, d'ailleurs, que les habitants de New-York usent par an pour plus de 400 millions de francs d'habits! Il serait inutile de dire que la dépense n'y est pas toujours en rapport direct avec l'élégance.

On a calculé que rien que les honoraires réalisés par ceux qui ont pour mission d'embrouiller les affaires c'est-à-dire les avocats de New-York, s'élèvent bon an mal an au chiffre de 100,000,000 de francs. Les médecins de New-York, dont la plupart brillent par leur ignorance, dépassant de beaucoup celle de leurs confrères européens, encaissent jusqu'à 80 millions de francs; les dentistes, environ 8 millions; les tailleurs 16 millions; les membres du clergé, 15 millions; les architectes, 14 millions, etc.

On se préoccupe, en Allemagne, de modifier la composition du lait de vache dans le but de lui faire donner un lait ayant même constitution que le lait de nourrice.

On ajoute 1/2 litre d'eau à 1 litre de crème à teneur de 9/5 p. 100 en matière grasse, puis 105 grammes de sucre de lait et la quantité de blanc d'œuf correspondant à 9 gr. 5 d'albumine déshydratée.

Ce mélange pourrait, au dire de la *Chemiker Zeitung*, en cas de besoin, se substituer très favorablement au lait de femme dans l'alimentation des enfants.

BOIS DE CONSTRUCTION
FELIX DANSEREAU
 MARCHAND DE **BOIS DE SCIAGE**
 819 Rue ONTARIO, (Coin Parthenais)
 Tél. Bell No 6212. MONTREAL.

BOIS DE SCIAGE ...
 Bureau : 513 Lagachetière
 MONTREAL.
D. PARIZEAU
 CLOS, Canal Lachine
 BASSIN No 3.
 Vis-à-vis rue Ottawa.
 Tél. Bell No 8308.

T. PREFONTAINE II. BOURGOUIN

T. PREFONTAINE & CIE
Bois de Sciage et de Charpente
 GROS ET DETAIL
 Bureau : coin des rues NAPOLÉON ET TRACY
 STE-CUNEGONDE

Clos à bois, le long du Canal Lachine, des deux cotés. Téléphone Bell 8141, Montréal.
 Spécialité : Bois préparés de toutes façons, assorti par longueurs et largeurs en grande quantité.

— TÉLÉPHONE 368 —
John A. Bulmer & Co.
BOIS DE SERVICE
 EN GROS ET EN DETAIL
 Les entrepreneurs et autres trouveront à nos clos toutes espèces de Bois Francs, ainsi que le Pin, l'Épinette, la Pruche, Lattes, Etc.
 Une de nos spécialités est l'Érable préparée pour plancher.
 CLOS,
 Coin rues St-Charles Borromée et Dorchester, et au Canal, pied de la rue Guy.
 BUREAU CENTRAL :
 No 571, RUE DORCHESTER

A VENDRE...
 TERMES FACILES
La Bâtisse faisant le coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse,
 ET PORTANT LES NUMÉROS CIVIQUES :
 25, RUE ST-GABRIEL,
 25, RUE STE-THERESE
 Revenus : \$1000 par année.

S'adresser à R. LIONAIS.
 Chambre 401, Bâtisse New York Life.

ALLEZ VISITER LES LOTS OFFERTS EN VENTE SUR LE
:: BOULEVARD ST-GERMAIN ::

Qui s'étend directement vis-à-vis la ville St-Laurent ou au Bois de Plaisance, situé sur les bords de la Rivière des Prairies, à Cartierville, (Back River). Ces lots sont couverts de superbes arbres.
Prix des lots : \$150, \$25 comptant ; la balance par versements annuels de \$25.
 Un service de tramways électriques qui permettra aux résidents de se rendre chez eux en 20 minutes, du centre de la ville, sera un fait accompli en deux mois ; on pousse activement les travaux sur cette ligne. En attendant et jusqu'à nouvel ordre, nous avons pourvu un service gratuit de voitures pour faciliter le trajet à ceux qui veulent voir et acheter. Ces voitures partiront du Bureau de Poste tous les samedis après-midi, à deux heures. Pour plus amples détails s'adresser en personne ou écrire à

L. COUSINEAU & E. GOHIER
 16, rue St-Jacques, MONTREAL

ARCHITECTES ET INGENIEURS

L. Z. GAUTHIER
 (C devant de la société Roy & Gauthier)
 Tel. Bell 2287 ...Architecte et Evalueur
 180, St-Jacques. Bâtisse Banque d'Épargne.
 Élévateur, 3me étage. Chambre 7

L. R. MONTBRIAND
 ARCHITECTE et MESUREUR
 280 - RUE ST. ANDRÉ - 280
 MONTREAL.

Joseph Ferrault. Simon Lesage.
PERRAULT & LESAGE
 Architectes et Ingénieurs
 17, Cote de la Place d'Armes.
 Téléphone Bell, 1869.
 Spécialité : Évaluation pour Expropriation.

J. B. RESTHER & FILS
 ARCHITECTES,
 Chambre 13 | Bâtisse "Impérial"
 107 rue ST-JACQUES, - Montréal
 Téléphone 1800.

VICTOR ROY & ALP. CONTENT,
 Architectes et Évaluateurs,
 No. 151, Rue Saint-Jacques
 CHAMBRE 1
 Élévateur. Téléphone 2113.

J. EMILE VANIER,
 Ancien élève de l'École Polytechnique, Ingénieur Civil et
 Apprenteur --- No 107 rue St-Jacques
 En face du Carré de la Place d'Armes, Montréal.
 Je charge de plans de ponts, aqueducs, égouts, de
 tracés de chemins de fer et routes, d'arpentages
 publics et particuliers, de demandes de brevets
 d'invention, etc. Téléphone No 1800.

E. L. de la VALLEE & Cie
 Ingénieurs Civils et Entrepreneurs
 17 Côte de la Place d'Armes, - MONTREAL.
 Travaux Municipaux, Etude et Installation de
 Distribution d'Eau, Ponts, Etc.

J. B. LAMONTAGNE, Architecte et
 Mesureur.
 1218, RUE DE MONTIGNY
 Albt Mesnard. TEL. BELL 2152. Théo. Daoust.

Mesnard & Daoust
 ARCHITECTES MEMBRES A.A.P.Q.
 103, RUE ST-FRANÇOIS XAVIER, MONTREAL
 Bâtisse du Séminaire

...LOTS A BATIR..
 Dans la ville St-Louis (autrefois St-Louis du Mile-End), population 7700, sur les rues St-Urbain, Mance, Durocher, Hutchison et l'Avenue du Parc. Grandeur des lots, 25 par 88 pieds avec ruelle. Prix \$175 et au-dessus. Seulement \$25 comptant et la balance de \$5 à \$7 par mois. Ce sont les lots les plus beaux, les mieux situés et à meilleur marché que vous puissiez trouver. Les canaux, l'eau et la lumière électrique sont posés.

CLARENCE J. MCGUAIG
 45 Rue ST-JEAN, Coin Notre-Dame
 Bureau ouvert tous les jours et le vendredi soir.
 SUCCURSALES :
 Coin des rues St-Laurent et St-Viateur et 7 St-Laurent

Ventes enregistrées de Montréal.

Pendant la semaine terminée le 10 juillet 1897

MONTREAL EST
 QUARTIER ST-JACQUES.

Rue St-Christophe, No 214. Lot j N. O. 849-58 et pt. S. E. 849-59 avec maison en brique, terrain 17 10 x 50, supr 891. Joseph Louis Barré à Michel Lefebvre & Cie ; \$2,200 [44095].

Ruelle St-André. Lot 29780. Ind 880-22 et 23, terrains 25 x 75 chacun vacants. Le Shérif de Montréal à Charles Gurd ; \$200 [44097].

Rue De Montigny, No 1155. Lot 850 6 avec maison en brique, terrain 24 x 75, supr 1800. Edouard Rosario Gareau à Joseph Jeannotte ; \$3,700 [44107].

Rue St-Christophe, Nos 220 et 222. Lot 849-60 avec maison en brique, terrain 23.8 x 50, supr 1183. Camille L'heureux à Augustin S. Lessard & Leopoldine Laurin son épouse ; \$2150 [44119].

Rues Wolfe, Nos 277 et 279, De Montigny, Nos 1059 et 1061. Lot j ind 974-122 et 123 avec maison en brique, terrain 42 x 72, supr 3024. Joseph Jeannotte à Stanislas Jeannotte ; \$2,750 [44135].

Rue Berri, Nos 771 à 781. Lot 1203-211 et 212 avec maison en pierre, terrain 25 x 109, supr 2725 chacun. Marie H. L. Carrière épouse de Jos. Girard à Luc S. Gauthier, \$13,750 [44143].

QUARTIER ST-LAURENT
 Rue Vallée, Nos 16½ et 18. Lot 434 avec maison en brique, terrain 24.3 d'un côté, 25.3 de l'autre x 63.10, supr 1579. Bonni Routhier à Charles D. Louis ; \$2,500 [44136].

QUARTIER ST-LOUIS.
 Rue St Norbert, Nos 78 à 86. Lot pt 780-5 et 6 avec maison en brique, terrain 42.4 x 86 d'un côté et 82 de l'autre supr 3670. Sarah Larose veuve Ludger L. Maillet à Adolphe Mathieu ; \$6,000 [44141].

MONTREAL OUEST
 QUARTIER ST ANTOINE

Rue City Councillors, No 66. Droits dans le lot 1201-1, avec maison en pierre et brique, terrain 21 x 77. Dame Catherine McDonald veuve Ronald MacDonald à Theresa MacDonald ; \$10 et autres bonnes et valables considérations [129826].

Rue Richmond, No 404. Lot 395 avec maison en bois, terrain supr 8149. William Smith à Elizabeth Watson ; \$4,074.50 [129832].

Rue Metcalfe, No 148. Lot 1460-25 avec maison en pierre, terrain 26 x 116. Hon. John Richard D. Tollemache à Alexander Cause Henry ; \$9,000 [129833].

HOCHELAGA ET JACQUES-CARTIER
 QUARTIER HOCELAGA

Rue St Germain. Lot 50-25, terrain 25 x 100, supr 2500 vacant. Joseph Pate-naude à John Connery ; \$340 [68007].

Rue Darling, Nos 12 à 18. Lot 31-103 à 106 avec maison en brique, terrain 22 x 102 chacun. Thos F. G. Foisy Pianos Mfr Co à Thos F. G. Foisy ; \$13,000 [68009].

Ave Chicago Lot 80-243-9, terrain 20 x 74.5 d'un côté et 74.5 de l'autre, supr 1487 vacant. Damien Lalonde à Latreille & Frère ; \$500 [68082].

QUARTIER ST DENIS
 Rue Rivard, Nos 516 à 554. Lot 162-175, 176 et 177 avec maison en brique, terrain 22 x 70 chacun. Alice Lawson Gibb épouse

de C. E. Montizambert en sa qualité subs James Gibb à Marie Louise Gatién; \$2,800 [68022].

Rue Boyer. Lot 328-6, 9 à 23, 75 à 89, pt S. E. 328-2 et 73, terrains supr 96941 vacants. Adolphe Duperrault à Charles Langlois; \$8,000 [68050].

Ave Mont Royal. Lot 160-15, terrain 15 x 134.6, supr 2017. Michel Lefebvre & Cie à The Montreal Loan & Mortgage; \$100 [68061].

QUARTIER ST GABRIEL

Rue Charlevoix, Nos 364 à 372, Colle-ne, Nos 289 à 307. Lot 3399-70, 71, 72 avec maison en pierre, terrain 22.6 d'un côté et 25 de l'autre x 90, supr 2137.6 pour le 1er et 25 x 90 pour chacun des deux autres. Eusèbe Delongchamps, failli, à Charles Langlois; \$13,500 [68079].

QUARTIER ST JEAN-BAPTISTE

Rue Chambord, Nos 76 à 80. Lot 6-87 et 88 avec maison en brique, terrain 24 x 70 chacun. Edouard Roy à Ovila Therrien; \$1,773.28 [68000].

Rue Brébœuf, No 149. Droits dans le lot 7-48 avec maison en bois, terrain 25 x 80 Maud Mary Small à Maggie Bowlen épouse Samuel Larcombe; \$1.00 et autres considérations [68033].

Rue Rivard Lot 15-318 et pt S E 15-317, terrain 26 x 70 supr 2820, Succession F. David à Marie Cécile Azélie Lefebvre épouse de Chs Alf Sylvestre; \$780 [68070].

Rue Mitcheson, Nos 155 à 159 Lot pt 419 avec maison en pierre, terrain 47.3 x 95.6, supr 4513. Urgel Pauzé et Frs. Pauzé à Luc S. Gauthier; \$12,000 [68086].

MILE END

Rue Lauretta. Lot 10-435 et 436a avec maison en brique, terrain 24 x 90 chacun. Jean Aloys Van Bogaert à Robert Smeall; \$2,100 [68077].

MONTREAL ANNEXE.

Rue St Louis. Lot 12-1-62 avec maison en brique, terrain 25 x 86.6. Dominick Morogh à Mabel Charlotte Bolton; \$1,325.25 [68015].

Rue St Urbain. Lot 11-570, terrain 50 x 100 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Wilfrid Chouinard; \$950 [68053].

Rue Clarke. Lot 1 S. 11-495, terrain 20.6 x 100 vacant. The Montreal Investment & Freehold Co à Pierre Henri Villeneuve; \$311.34 [68062].

STE-CUNEGONDE.

Rue Albert. Lot 457, 456 et 1/2 N. E. 455 avec maison en brique, terrain 75 x 80, supr 6000. Duncan A. McCaskill à The Thomas Davidson Mfg Co; \$6,250 [67999].

Rue Notre Dame, No 3234 à 3238. Lot 2372, 2373 et 2374 avec maison en brique, terrain supr 9570. Joseph Juneau failli à Guillaume Narc Ducharme; \$10344.54 [68084].

ST-HENRI.

Rue Agnès. Lot pt S E. 1158, terrain supr 3680 vacant Succ Robert Mackay à Euphrosine Legault dit Deslauriers épouse de Hildège Marsan; \$1,104 [68037].

Rue St Jacques. No 1677 et 1679. Lot 385-72 avec maison en pierre et brique, terrain supr 2500. Honoré Girouard à André Sifred Delisle; \$3,300 [68043].

Rue St Jacques, No 1718 à 1820 Lot 1 ind 860 avec maison en brique, terrain supr 2820. Joseph Louis Robert à Marie Aida Perrault; \$2,200 [68073].

DE LORIMIER

Lot 211-2 à 6 Wm. G. Ross à The St. Michel Road Co.; \$1,287.67 [68004].

ENTREPRENEURS

JOS. BINETTE
Constructeur-General
300 RUE ST-JACQUES.

J. A. BOYER, ENTREPRENEUR
REPARATIONS EN TOUS GENRES
185 & 187, ST-CHAS.-BORROMEE.
T. L. Bell 712. Tel des Marchands 10

A. CHENEVERT & CIE, ENTREPRENEURS
Spécialité d'Escaliers et réparations de tous genres.
Atelier: 77 RUE CRAIG | Résidence: 18 AVE PAPINEAU

Résidence: 38 et 38 St Andre. Tel. Bell 613

COUVRETTE & FILS
Entrepreneurs Menuisiers et Charpentiers

ATELIERS: No 80 RUE BERARD

HORMISDAS CONTANI
CONTRACTEUR - PLATRIER
290 RUE BEAUDRY

TEL. BELL 717 DES MARCHANDS 90.

D. HOULE, ENTREPRENEUR
Menuisier - Charpentier.

Ateliers: 142 ST-CHAS.-BORROMEE. Résidence: 203 AVENUE LAVAL.
6. 18.

L. M. JETTE & FILS, ENTREPRENEURS,
Escaliers, une spécialité.

637 & 639 rue Beaudry Montreal

LABRECQUE & MERCURE.
Entrepreneurs-Menuisiers

37 RUE L'EST ANDRE, MONTREAL
Telephone Bell 628

A. LATOUR
CONSTRUCTEUR

222, Av. de l'Hotel-de-Ville

EUG. PAQUIN, ENTREPRENEUR
CHARPENTIER - MENUISIER.

Reparé de tous sorts, les prix de haut toute compétition
No. 1 Rue Calumet, Ste Catherine

E. ROBERT
Constructeur :: General

465, RUE ST ANDRE

J. SAUVAGEAU,
ENTREPRENEUR, REPARATIONS DE TOUS GENRES.

110 rue St-Dominique, - Montreal.

SOUCISSE & BROUILLET, ENTREPRENEURS

TELEPHONE 6320 :: Atelier: 51 rue Ste-Elizabeth, Montreal

C. H. LETOURNEUX, prés. C. LETOURNEUX, vice prés. J. LETOURNEUX, sec. tr.

LETOURNEUX, FILS & CIE, Lim., MARCHANDS FERRONNIERS

Nos. 259, 261, 263 ET 265 RUE SAINT-PAUL, MONTREAL.

PLOMBIERS ET COUVREURS

ANT. BELANGER, Ferblantier, Plombier,
Couvreur, poseur d'appareils à gaz et à eau chaude. Corniches une spécialité. Tout ordre exécuté avec soin et à prix modérés.
1266 RUE NOTRE-DAME

M. BONIN, PLOMBIER et COUVREUR
188, RUE ONTARIO
Tout ouvrage exécuté avec soin et à des prix de haut toute compétition

L. GIRARD & CIE Ferblantiers Plombiers Couvreaux
Spécialité: Corniche en tôle galvanisée
Tel. Bell 6321 360, ST-LAURENT

L. LAPIERRE, PLOMBIER ET POSEUR D'APPAREILS A GAZ ET A EAU CHAUDE
FERBLANTIER ET COUVREUR
100 rue St Henri, coin St-Aurice, Montreal

V. LAPOINTE & CIE, Ferblantiers, Plombiers et Couvreaux.
No 1151, RUE ONTARIO
Reparations en tous genres. Prix modérés.

A. POITRAS FILS, Ferblantier, Plombier, Couvreur et Fabricant de Corniches, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude
175 RUE SAINT-PHILIPPE S - HENRI.

T. POULIOT Ferblantier, Plombier et Couvreur, Poseur d'Appareils à Gaz et à Eau Chaude.
No 226 RUE CRAIG. MONTREAL.

THE JAMES ROBERTSON CO., MARCHANDS DE METAUX,
FABRICANTS DE TUYAUX EN PLOMB.

Coude en plomb comprimé, Plomb de chasse, Mastic Blanc de plomb. Spécialité de l'enveloppe des Fils Electriques avec du plomb; aussi Soudes rondes, Soudes à moulin, Godénards et autres sodes.

Bureaux: 144 r William, Coin rues William et Dalhousie, MONTREAL

J. BENJ. DAGENAIS

ENTREPRENEUR

-No 210, rue Guy, Montréal.



Entrepreneur: Bardoux, Rivest, Plombier, Couvreur et
Fabricant The Pedlar Metal Roofing Co., Ottawa, Ont.
Tel Bell 818.

MATERIAUX... Telephone Bell 965

DE CONSTRUCTION

+ METAUX DIVERS +

- Tuyaux en Gres pour Canaux. Pavements Céramiques
- Tuyaux de Drainage. Briques réfractaires.
- Ciment de différent s marques. Pavés Céramiques.
- Marbres divers. Briques pleines
- Briques creuses. Briques repressées.

GHYSENS, De VILLERS & Cie,

BUREAU ET MAGASIN: ... Nos 13 et 15, rue St-Urbain, MONTREAL

BRICK YARD, A HAWKESBURY, ONT.

COTE ST PIERRE

Lot 188.66. James Oradock Simpson à Paul Ogulnik ; \$300 [68003].

SAULT AUX RECOLLETS

Rue Labelle. Lot 489-103, terrain 25 x 87 vacant. H. V. Meredith à Jérôme Quedillon ; \$55 [68046].

Rue St Hubert. Lot 489-142, terrain 25 x 87. H. V. Meredith à Jacques Alain ; \$55 [68064].

Lot 1/2 S.O. 499. Alfred Jabinville à Ulric Nadon ; \$250 [68081].

LONGUE-POINTE

Lot pt 15, 20 & 40, terrain 75 pieds x 9 arpents et 1 perche, mesure française. Robert Hampson à The Chateauguay & Northern Ry. Co.; \$2,918 [68057].

POINTE AUX TREMBLES

Lot 1/2 N. E. 77-34, terrain vacant. Rév. Arsène P. Dubuc à Alexandre Viau dit Lespérance ; \$50 [68051].

LACHINE

Lot 3 et 4 pt 1a. John Higginson à Edward Rawlings \$9,000 [68025].

STE ANNE DE BELLEVUE

Lot pt 13. Charles Meredith à Richard B. Angus : \$1.00 [68055].

STE GENEVIÈVE

Lot pt 289. Evangeline Chauret à Napoléon Chauret ; \$8,000 [68013].

Ventes d'immeubles par quartiers

Voici les totaux de ventes par quartiers :

St Jacques.....	24,750 00
St Laurent.....	2,500 00
St Louis.....	6,000 00
St Antoine.....	13,084 50
Hochelaga.....	13,840 00
St-Denis.....	10,900 90
St Gabriel.....	13,500 00
St Jean-Baptiste.....	14,554 28
Mile'End.....	2 100 00
Montreal Annexe.....	2,586 59
Ste Cunégonde.....	16 594 54
St Henri.....	6,604 00
De Lorimier.....	1,287 67

\$128,301 58

Les lots à bâtir ont rapporté les prix suivants :

Rue St Germain, quartier Hochelaga,	13½ le pied.
Ave Chicago, do do	33c le pied.
Rue Boyer, quartier St Denis, 8½ l. p.	
Rue Rivard, quartier St Jean-Baptiste,	42c le pied.
Rue St Urbain, Montréal Annexe, 19c	le pied.
Rue Clarke, Montréal Annexe, 15c l. p.	
Rue Agnès, St Henri, 30c le pied.	

PRÊTS ET OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES

Pendant la semaine terminée le 10 juillet 1897, le montant total des prêts et obligations hypothécaires a été de \$715,515 divisés comme suit, suivant catégories de prêteurs :

Particuliers.....	\$517,766
Cies de prêts.....	19,500
Successions.....	10,100
Assurances.....	97,000
Autres corporations ...	71,249

\$715,515

Les prêts et obligations ont été consentis aux taux de :

4½ p. c. pour \$450,000 et \$80,000.
5 p. c. pour \$230 ; \$1,000 ; \$2,000 ; 5 de \$3,000 ; \$5,100 ; \$6,000 ; 2 de \$7,000 ; \$9,000 et \$10,000.

5½ p. c. pour \$2,600 ; \$5,286 et \$7,000.
Les autres prêts portent 6, 6½ et 7 p. c. d'intérêt.

UN PEU DE TOUT

Les efforts dirigés contre la margarine occupent encore les pouvoirs législatifs en Allemagne. C'est surtout en défendant de la vendre dans le même local que le beurre, qu'on veut empêcher le public d'acheter cet aliment.

C'est en vain qu'on rappelle aux agrariens que la margarine a l'avantage de permettre aux cultivateurs de vendre du lait et du suif pour 30 millions de marks. En vain aussi qu'on leur fait observer, qu'en fait, la margarine prend la place d'autres qualités de suif et de saindoux inférieures, beaucoup plus que la place des bons beurres.

Beaucoup de négociants croient réaliser une économie en se privant d'un journal de commerce.

C'est une grave erreur ! L'utilité du journal n'a pas besoin d'être démontrée ; depuis son invention, il a été le véhicule de tous les progrès.

Cette utilité est surtout prouvée quand il s'agit du journal commercial, dont chaque numéro contient de nombreux renseignements.

Un seul conseil pratique, une seule indication utile, peut rembourser un grand nombre de fois la légère dépense faite pour l'abonnement.

Un fac-similé de la plus vieille police américaine a été présenté à *The Liverpool Underwriters' Association* par M. Jones de New-York. Il est daté du 5 août 1740 et est donné à James Pitt de Boston, pour assurer les marchandises du schooner *Peachall*, contenant 96 tonnes, capitaine Todd. Le montant assuré est £200 et la taxe pour un voyage de Boston à la Caroline du Nord est £12 p o/o. Ceci est suffisant pour faire soupir les modernes assureurs après le bon vieux temps ; mais il faut se rappeler que l'Amérique était alors sous pavillon anglais, et que ce pays était dans les horreurs de la Guerre de Sept Ans. La police commence avec la pieuse formule " Au nom de Dieu, amen " et déclare qu'elle est aussi sûre que la police faite jadis dans Lombard Street ou au Royal Exchange de Londres.

Elle est écrite sur une feuille de papier de la grandeur comme demi-octave et est souscrite par J. Ard. Olney, G. D. W. Hutchindon, J. Joshua Cheever, et J. Theo. Gunter, qui prirent £50 chacun.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.—Sommaire de la 122e livraison (3 juillet 1897).—Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse.—Madame P. de Nanteuil.—Un papa bien exigeant.—La reine Victoria, par Danielle d'Arthez.—Les blanchisseries américaines, par L. Viator.—Le pain normal, par Ch. Thiaraud.—Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette & Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

A. BLAIS, PLOMBIER SANITAIRE ET COUVREUR
Poseur d'Appareils à Chauffage.....
Fabricant de Corniches en tôle galvanisée.
STE-ANNE DE BELLEVUE, Q.

VICTOR BOHEMIER TEL. MARC 568
Manufacturier d'Ornements en Plâtre
No 168, RUE STE-ELISABETH

ARISTIDE BELAIR, CONTRACTEUR GENERAL
161, Av. Pie IX, Ville de Maisonneuve

W. D. RUFANGE Entrepreneur peintre de maisons, d'enseignes, décorateur, imitateur, tapiseur vitrier et blanchisseur. Résidence : 108, St-Augustin
ATELIER : 105 ST-AUGUSTIN, ST-HENRI.

Propriétaire de Carrières de Granit Rouge, Rose et Gris. Bureau et Atelier : COTE-DES-NEIGES, MONTREAL.

J. BRUNET Manufacturier et Importateur de MONUMENTS EN MARBRE ET GRANIT, OUVRAGES DE BATISSES, en gros et en détail. Estimations données sur application. Téléphone Bell 4660. connection gratuite pour Montréal.

MARBRERIE CANADIENNE

T. ROCHON & FILS (Successeurs de A. R. Cintrat)
Carrelage en Marbre et Mosaïque, Manteaux de Cheminée, Monuments, Tables pour Plombiers et Meubliers. Réparations de tous genres.
36 RUE WINDSOR. Tel. Bell 2973. March. 766.

WILFRID MERCIER

Entrepreneur Charpentier - Menuisier
194, RUE ST-ANDRE, MONTREAL.
Toute entreprise ou réparation exécutée à court délai.

A. VAILLANGOURT,

PEINTRE-DECORATEUR.
IMITATIONS, DORURES ENSEIGNES, une spécialité
Atelier : 535, rue St-André, Montreal.

CHS. HENDRICK

2504, rue Ste-Catherine
PEINTRE DE MAISONS ET DECORATEUR
SPÉCIALITÉ : Nettoyage de la pierre, et pointage de briques :: :: :: ::

J. A. ROBILLARD & CIE

MARCHANDS DE BRIQUE et SABLE DE GREVE
COIN NAPOLEON ET CANAL LACHINE
Tel. Marchands 1211. STE-CUNEGONDE

CAPITAINE TELLIER & CIE
— MARCHANDS DE —

SABLE DE GREVE
81, rue McCord, Montréal

THEO. DAVID

PEINTRE-DECORATEUR :::: DE MAISONS ET D'ENSEIGNES
Enseignes sur bois, toile, coton, broche, cartes d'annonces, etc. Spécialité : Décorations d'églises, édifices publics, résidences privées.

69, RUE ST-LAURENT, MONTREAL
Entre les rues Vitré et Lagauchetière.

TELEPHONE BELL 7012

A. DEMERS & CIE
CI-DEVANT

DRAPEAU, SAVIGNAC & CIE
PLOMBIERS

Couvreurs, Poseurs d'Appareils à Gaz et à Vapeur, Electriciens, Etc.

Spécialité pour la pose des Appareils de Chauffage de toutes sortes.

Votre patronage est respectueusement sollicité, et nos prix sont modérés.

No 386, rue St-Laurent
MONTREAL

